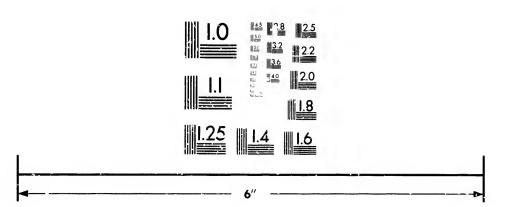


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OF THE STATE



CIHM/ICMH Microfiche Series. CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadian de microreproductions historiques





# Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

TI

profile file

O be the sie of fire sie or

Th sh Ti

M dif en be rig re: mi

|                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 12X                                                                                                                               | 16X                                                                | 20)                                                             | (                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 24X                                                                                                                                                                                                                                               |                            | 28X                   |                      | 32X       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------------|-----------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                   |                                                                    | 1                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                   |                            |                       |                      |           |
| This i<br>Ce do                                                                                                                                                                                                                                                                           | item is filmed at th<br>ocument est filmé a<br>14X                                                                                | au taux de ré                                                      | etio checked be<br>duction indiqué<br>18X                       | low/<br>ci-dessous.<br>22X                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                   | 26X                        |                       | 30X                  |           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Additional comme<br>Commentaires sup                                                                                              |                                                                    | i:                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                   |                            |                       |                      |           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Blank leaves adde appear within the have been omitted it se peut que cart lors d'une restaura mais, lorsque cela pas été filmées. | text. Wheney<br>d from filming<br>taines pages l<br>ation apparais | ver possible, the<br>g/<br>blanches ajouté<br>ssent dans le te: | es<br>xte.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | sips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement cu partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |                            |                       |                      |           |
| <u>.</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                  | along interior mar<br>La reliure serrée p<br>distortion le long                                                                   | gin/<br>eut causer de                                              | l'ombre ou de                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Seule éd<br>Pages w                                                                                                                                                                                                                               | tion availa<br>ition dispo | onible<br>artially ob |                      |           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents  Tight binding may cause shadows or distortion                        |                                                                    |                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire                                                                                                                                                                           |                            |                       |                      |           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur                                                  |                                                                    |                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Quality of print varies/<br>Qualité inégate de l'impression                                                                                                                                                                                       |                            |                       |                      |           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)                                 |                                                                    |                                                                 | ) [1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Showthrough/<br>Transparence                                                                                                                                                                                                                      |                            |                       |                      |           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Coloured maps/<br>Cartes géographic                                                                                               | ques en coule                                                      | ur                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                   | etached/<br>étachées       |                       |                      |           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Cover title missin<br>Le titre de couver                                                                                          |                                                                    |                                                                 | V                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Pages di<br>Pages de                                                                                                                                                                                                                              | iscoloured<br>écolorées,   | , stained<br>tachetée | or foxed<br>s ou piq | /<br>uées |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée                                                        |                                                                    |                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées                                                                                                                                                                            |                            |                       |                      |           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Covers damaged/<br>Couverture endor                                                                                               |                                                                    |                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                   | amaged/<br>ndommag         | ées                   |                      |           |
| V                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Coloured covers/<br>Couverture de co                                                                                              |                                                                    |                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                   | d pages/<br>e couleur      |                       |                      |           |
| The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below. |                                                                                                                                   |                                                                    | qu<br>de<br>po<br>un<br>mo                                      | L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire<br>qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails<br>de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du<br>point de vue bibliographique, qui peuvent modifier<br>une image reproduite, ou qui peuvent exiger une<br>modification dans la méthode normale de filmage<br>sont indiqués ci-dessous. |                                                                                                                                                                                                                                                   |                            |                       |                      |           |

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Library of the Public Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à pertir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

| 1 | 2 | 3 |
|---|---|---|
|---|---|---|

| 1 |  |
|---|--|
| 2 |  |
| 3 |  |

| 1 | 2 | 3 |
|---|---|---|
| 4 | 5 | 6 |

rata

tails

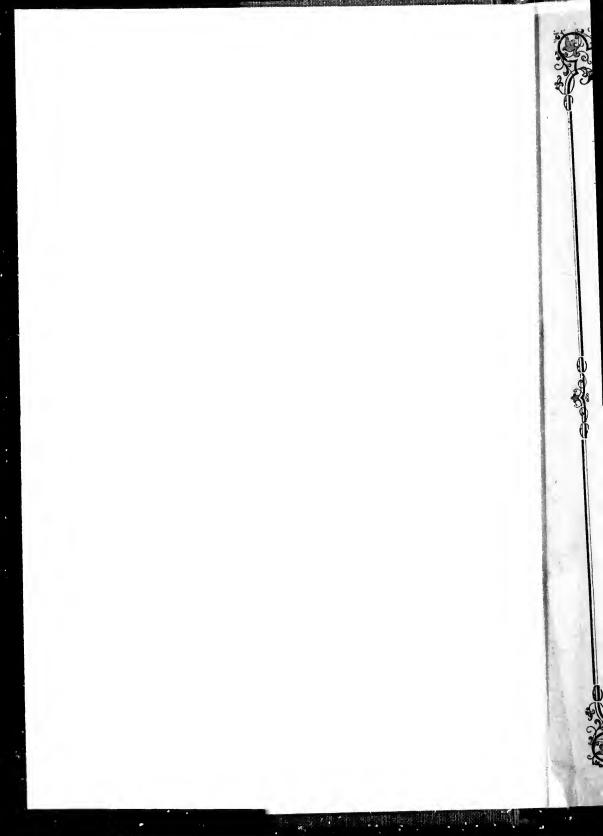
du odifier

une

nage

elure, à

12X



# LES ROUGES ET LES BLEUS DEVANT LE PAYS.

QUELQUES PAGES DE POLITIQUE.



MONTREAL.

1875

1-4056

# RENDEZ COMPTE.

"Laissez-nous gouverner le pays, disaient depuis vingt ans les libéraux de notre province, laissez-nous gouverner et vous verrez les merveilles du libéralisme. Vous verrez votre prospérité centupler, vous verrez la richerse publique augmenter, la pauvre é disparaître, tous les Canadiens pas-er millionaires. Ce sera le retour de l'âge d'or; plus de taxe, plus de corruption, plus de mauvaises récoltes; le ciel se déploiera toujours pur sur nos têtes et il ne pleuvra que le jour où nous serons ennuyés du

beau temps."

La province de Québee se défiair de ces promesses fallaciceuses comme des boniments des marchands de drogues à guérir tous les maux Il lui répugnait de remettre ses destinées entre les mains d'individus antipathiques à l'esprit national. Convenait-il à la province de Québec, si patrio ique, si attachée à ses traditions, de se confier aux libéraux, les ennemis de tout ce qui peut nous constituer une nationalité forte et puissante? Evidemment non. Elle persistait à repousser les prétendus sauveurs, lorsqu'une crise politique vint donner libre carrière aux convoitises, aux am bitions longtemps contenues, et les libéraux escamotèrent le pouvoir. Ce fut une grande surprise dans le pays lorsqu'on vit à Ottawa, à la tête des affaires, MM. Dorion, Letellier, Fournier et Geoffrion qui ne représentaient en rien | les idees dominantes à Québec.

Il y a bientôt deux ans qu'its ont la puissance de tout transformer, de tout réformer, en un mot, de enir leurs promesses. Le moment n'est-il pas venu de leur demander comment ils ont fait honneur à leurs engagements, comment ils ont enrichi notre province, quelles réformes ils ont opérées? Lepeuple, au nom duquel ils parlent sans . cesse, n'a t-il pas le droit de se tourner vers ses maîtres, par la grîce de l'escamotage, et de leur dire: "Deux ans, c'est une longue époque dans la vie d'un gouvernement. En moins de temps, il est possible de faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal. En bien I voyons où nous en sommes; allons, vos livres et rendez vos comptes."

Qu'arriverait-il alors? Supposons l'impossible: Supposons que M. Geoffrion, ou M. Fournier, soit pris d'un mouvement de sincérité—vous voyez bien que nous supposons. l'impossible—vienne faire au peuple qui doit le condamner on l'absoudre une confession générale in articulo mortis, à l'article

de la mort politique.

Que di ait-il?
Agenonillé aux pieds du Juge, se frappaut la poitrine avec une pierre de Coaticooke, pierre fournie par M. Lanciôt, sou protégé, ou M. Darid son serviteur, il dirait: "Hélas, la volonté est grande chez moi et mes amis lorsque nous sommes dans l'opposition. Mais la chaire est faible au pouvoir, mal-

fois, nous avons grandement pêché contra l'intérêt national. Nous nous étions solennellement engagésà reparer les injustices de nos prédécesseurs envers les malheureux Métis; nous avions promis de faire oublier la mise à prix de la tête de M. Riel par notre maître MacKenzie; nous avons failli à nos engagements. Nous sommes des banqueroutiers de l'honneur national, et de la parole jurée. Manitoba n'est pas satisfait Mca

cu'pa! M. Fournier à son tour levraitles yeux au ciel, pour partager les remords de M.Geoffrion en bon frère, comme il partage avec lui les bienfaits du pouvoir; puis de sa voix dolente, il s'arracherait de tristes avenx. "J'ai péché, je l'avoue, j'avais promis dans mes discours et par mes votes en parlement, de rendre justice aux catholiques du Nouveau-Brunswick. Il m'a été impossible de tenir ma parole MacKenzie ne voulait pas. J'étais placé dans l'alternative de résigner et de perdre mon salaire de \$7,000 par année ou de rester quaud même à mon poste. C'était un rude sacrifice. Sachez que j'e n'avais plus de clientèle à Québec, lorsque je sois arrivé ministre, j'ai eu recours à une petite ruse pour me sauver mais c'est si peu de chose quo j'es père en obtenir le pardon, cependant puisqu'il faut tout avouer, ici, je dois vous dire que les catholiques du Nouveau-Brunswich, sont loins d'être contents Meà cul-

Nous avons, Geoffrion, Letellier, nos autres amis et moi premis ieane lui ont tellement creusé l'esque ces affreux conservateurs les vince et donner le coup de grace à

pà.

gré noire bonne volonté d'autre-l'avaient diminuées de 2 millions. Que voulez-vous? Ils avaient des mines d'or à leurs disposition. Je m'accuse de cette tave : pardon de cette faute. Me pardonnerez-vous, hélas ! Meã. maximá culpã.

> Puis, tous trois reprenaient en chœur: " Notre confession n'est pas finie : les plus gros péchés nous pèsent encore sur la conscience politique, et nous nous mettons trois pour les soulever Nous avons sacrifié les intérêts matériels du Bas-Canada, autant que ses intérêts nationaux; nous l'avons dépouillé de ses biens autant que froissé dans ses sentiments. Oui, c'est triste à dire, nous avons laissé MacKenzie donner \$4,000,000 au Northern Railway; nous lui avons permis de donner \$4,000,000 au chemin de la Baie Georgienne, entreprise purement locale, dont Ontario sera seul à profiter, et nous l'avons soutenu lorsqu'il a refusé de donner un seul sou au chemin de colonisation du Nord de Montréal. Encore une fois, le Bas-Canada a été sacrifié d'une façon outrageante, hélas l Nostrá, maximá cuipá!

Pour continuer notre supposition, nous supposons qu'arrivé à ce point, le peuple-juge, indigné, arrêterait les pénitents pour leur infliger une pénitence proportionnée à tant de crime en les accablant de son dégoût et de son mépris. Il nous incombe de continuer leur confession pour eux; il nous faut la compléter. Il nous faut faire remarquer que ce même M. MacKenzie qui refusait de tenir ses promesses à l'égard du Chemin de Colonisation de réduire les taxes, mais le parti est le même MacKenzie qui vouest si exigeant l vingt années de l lait, il y a quatre ans, charger le Bas-Canada d'une dette de quatre tomac, qu'il a fallu augmenter les millions, pour paralyser le moutaxes de trois millions. Il est vrai vement progressif de notre profer.

Le compte-rendu est loin d'être complet; il reste encore à expliquer pourquoi les libéraux qui ont toujours crié contre les salaires trop élevés des employés, les ont soudainement augmentés; pourquoi, eux qui trouvaient le nombre de ces mêmes employés trop considérable, en ont-ils nommé plus de deux cents nouveaux?

Voilà le fruit de deux ans de pouvoir; voilà les réformes ac complies par le gouvernement de la réforme.

En résumé, ce triste gouverne-

entreprises de chemin de ayons eu pour le Bas-Canada,-a entrepris d'exploiter notre province au profit de nos voisins; il a entrepris de nous faire verser dans le trésor public 12 b. 100 de tous les revenus et de ne nous en donner que 3 p. 100 en retour. Jusqu'ici, au point de vue de notre province, le pouvoir n'a profité qu'aux ministres Bas-Canadiens, à leurs amis, à leurs cousins, iusqu'aux degrés les plus éloignés.

Avant de developper les sujets que nous venens d'indiquer, sommairement, recherchons, les causes de notre faiblesse à Ottawa, le motif qui a poussé nos ministres d'Ottawa, à sacrifier, en toutes ment-le plus triste que nous choses, les intérêts du Bas-Canada

#### CAUSE DE LEUR FAIBLESSE.

En rentrant en France au retour d'une de ses campagnes, Napoléon. s'adressant au Directoire qui, pendant son absence, avait abaissé, la France, s'écriait : humilié " Qu'avez-vous fait de ce pays que ie vous ai laissé si grand, si prospère?" Le peuple de la Province de Québec n'est-il pas fondé à adresser semblable reproche à ses maîtres? "Qu'avez-vous fait de notre pays, que je vous avais confié grand et respecté? Vous l'avez livré à nos ennemis, vous l'avez sacrifié, ravalé; vous avez donné la main à ceux qui complotaient sa perte, son abaissement."

Que nous sommes loin du jour, où le Haut-Canada, se soulevant à la suite de M. MacKenzie, hurlait no french domination 1 On parle maintenant de ce temps comme de l'histoire ancienne, et l'abaissement de notre province est si grand aujourd'hui, qu'il semble incroyable que ce cri ait jamais pu etre poussé.

C'est la faiblesse de nos représentants à Ottawa qui nous a valu cette domination de la race supérieure. C'est parce que MM. Fournier, Geoff: ion et Letellier ne se trouvent pas de taille à lutter contre M. MacKenzie, que nous nous voyons rélegués, au point de vue de l'influence, au dernier rang des provinces de la Confédération. Avons-nous obtena justice ou satisfaction sur un seul point, a-t-on accédé à un seul désir du Bas Ca. nada? Demandez-le aux Métis de Manitoba, aux catholiques du Nouveau-Brunswick: demandez-le aux députés conservateurs qui ont essayé d'arracher pour nous à M. MacKenzie, quelques milliers de piastres, pendant qu'il donnait des millions à sa province?

" Savez - vous pourquoi nos grands hommes sont si faibles, nous disait, il n'y a pas longtemps, un député qui se connaît en hommes, et qui a jugé les ministres; savez-vous pourquoi il est impos-

sible de trouver chez MM. Geof-l frion, Fournier, Letellier, aucun élément de résistance ? C'est parce que ces ministres ne sont pas Canadiens de cœur, d'aspirations. Ils n'out aucune foi dans l'avenir de potre nationalité; ils ne croient pas en sa force, et persuadés qu'avant longtemos nous serons absorbés par l'élément étranger, ils sont d'avis que le plus tôt nous nous serons fusionnés avec l'élément étranger, le plus tôt nous nous serons confondus avec lui, sera mieux."

C'est absolument vrai, et quiconque a creusé un peu le fonds des choses, étudié les agissements du parti rouge depuis son origine, de la patrie, ni attacnement à ses traditions, ni fierté nationale, mais une haine féroce, autrefois maniteste, aujourd'hui cachée, pour

nos crovances religienses.

Où étaient les rouges, lorsque la nation concentrait son énergie, sa puissance de vitalité, soit pour ré sister aux empiétements du Haut-Canada, soit pour tehir naut et ferme le drapeau national? Où ils étaient? Vous le savez. Le pays ne l'a pas oublié. Les rouges donnaient alors la main à nos ennemis, et M. Dorion disait à M. Brown: "Je vous cede l'empire sur le Bas-Canada; je vous cede l la représentation basée sur la population, pour que vous puissiez faire de mes compatriotes les es-claves des vôtres."

Où étaient ils, lorsque le Bas-Canada, s'affirmant comme nationalité distincte, voulait être luimême français, catholique, pour repousser son absorption par les nationalités étrangères; lorsqu'il voulait créer un esprit national, puiser conflance dans sa force, et gence et de notre valeur? Ces sa iveurs d'aujonid'hni ne crovaient avoir rieu de mieux à faire que de dénigrer leur pays, d'y trouver tout mal, tout inférieur, et d'ex lter sans cesse les Etats-Unis.

Où étaient-ils, lorsque le Bas Canada se ralliait autour de ses chefs dans l'ordre religieux, pour défendre et conserver intact le dépôt de nos croyances, partie de Ces bons l'héritage national? apôtres de la libre-pensée, de la raison pure, leurs journaux, leurs coryphées politiques faisaient une querre ouverte à l'Eglise. L'Institut, l'Avenir, le Pays semaient les principes du libéralisme dans a vu chez ses hommes ni amour la province, et cultivaient une génoration de jeunes rougeatres libres-penseurs que nous avons le plaisir d'entendre sur les hustings pendant chaque campagne électorale. La persécution traîpait le clergé devant nos tribunaux, et un beau jour, l'on vit les sommités libérales de Montreal se cotiser pour donner à l'Angleterre le spectacle de leur guerre avec l'Eglise.

Le Bas Canada gouverné par les rouges, c'est donc la plus grande anomalie, le plus fort non-sens

que l'on puisse imaginer.

Un parti est composé d'une réunion d'hommes attachés à un ensemble de principes et de doctrines. Dans le parti se trouvent quelques hommes qui sont comme l'incarnation des principes de ce parti. Où sont les hommes qui, dans notro province, jurent par le credo rouge? Combien sont-ils? Ce credo n'est-il pas profondément antipathique à la grande majorité des Canadiens, notre province a telle quelque chose de commun avec MM. Fournier, Geoffrion, Doutre, Dessaulles, Laslamme, tous inspirer par là même à nos voisins | guibordistes, membres de l'Instiune haute idée de notre intelli- tut de cour ou de rom, ou ayant

feint, pour les besoins du moment, d'y renoncer? Ils sont tous les dignes fils du père du rougisme canadien, M. Papineau, et de serlieutenants immédiats MM. Eric Dorion et Aimé Dorion. Les descendants actuels sont fiers de leurs pères. Jamais un des leurs ne les a reniés et n'a failli aux traditions de famille. L'héritage est encore intact, avec cette différence qu'on y a ajouté tout l'arsenal des armes de l'hypocrisie; ce sont des Papineau et des Dorion, avec le courage

et l'intelligence en moins. C'est cette hypocrisie, qui a fait croire à des naîls que les rouges étaient venu. à récipiscence : ce ne sont plus, pensait-on, les-libéraux d'antrefois, les mangeurs de prêtres de 1854. Le rougisme s'est converti; il va à la messe, et s'il va également à l'institut c'est, par distraction, c'est l'effet d'une vieille habitude Il y a toujours eu des naïs dans le monde; ces bonnes âmes ont eu beau lire l'histoire. elles n'y ont rien vu. Elles ne se sont pas apercuse que tous les rouges, qui ont porté bien d'autres nome dans l'histoire, ont ea recours à l'hypocrisie con.me moyen de succès, lorsque tous les autres ne leur ont roint réussi. Après avoir longtemps lutté, à visage découvert, les rouges ont jugé qu'ils ne gagneraient rien en haurtant de front ce qu'ils appellent les préjugés nationaux, et l'an de grâce 1872 vit leur fausse conversion. M. Dorion qui, en 1854, avait refusé d'entrer avec Cartier dans le gouvernement et de réunir tous les Canadiens parcequ'il voulait, disait-il, rester fidèle aux principes du libéralisme, M. Dorion consentait, en 1872, à passer quelques semaines à l'arrière plan; M. Laflamme sort it de l'Institut encore tout cou-

faire-Guibord, et encore tout ému d) sa profession de foi anti-religieuse: M. Dessaulles consentait à s'imposer le plus grand supplice possible pour lui -celui de se faire et de ne pas insulter le clergé pendant quelques semaines, et le tour était joué, M. Geoffrion abattait l'échaffaud destiné au clergé de St. Hyacinthe, M. Laslamme récitait ses patenostres d'un air aristocratique, et M. Doutre disait rira bien qui se convertira le dernier. M Jetté et quelques rouges mains vifs, consentaient à servir de paravents.

Une sois arrivés au pouvoir, les rouges ont jeté la moitié du masque; le National et l'Événement ont délayé dans leur encre un peu de siel anti-rehgieux, le National prenant les devants et devenant souvent le Fays pour de bon, lorsque M. Dessaules met la main à la cuisine ou que M. Antin ne regarde pas à la composition de son auditoire.

Nous sommes donc représentés à Ottawa par des hommes qui n'ont rien de commun avec la majorité du Las Canada.

MM. Geoffrion, Fournier, Letellier veulent Pabsorption de la race française par l'élément anglais.

Le Bas-Canada désire se conserver français et catholique et résiste à toute tentative de fusion.

Nos triumvirs désirent l'annexion, l'appellent de tous leurs vœuz et n'ont aucune confiance dans la Confédération.

Le Bas-Canada, regardant l'annexion comme le pire des maux qui pourraient nous arriver, y voit mille flangers pour notre foi, notre langue et notre existence comme nation.

passer quelques semaines à l'arrière plan; M. Laflamme sortut de l'Institut encore tout couvert des lauriers cueillis dans l'afde recommencer ouvertement la guerre qu'il fait dans l'ombre à l'autorité religieuse. Il prétend lui interdire le droit de parler, dont les rouges font un si déplorable abus, et soutient que le peuple ne doit écouter en politique que les conseils des élèves de l'Institut de préférence au clergé.

MM Fournier, Geoffrion, Letellier, n'avant aucune foi dans l'avenir national, abandonnent la lutte à Ottawa pendant que les représentants des autres provinces s'efforcent d'obtenir la plus grande part possible des deniers publics, pendant que nous en sommes tout à fait privés par la faute de nos chefs.

Le Bas-Canada voit les grandes destinées auxquelles la Providence l'appelle. Plein de confiance en son avenir, il regarde comme des trahisons toutes les faiblesses de ses représentants à Ottawa, fai blesses qui tendent à arrêter notre marche et à paralyser nos efforts.

Les ministres. MM. Fournier. Geoffrion, Letellier, sont dans la position de généraux qui n'out aucune confiance dans les soldats qu'ils menent au combit. ou plu! tôt, ils sont vis-à-vis du neuple comme ces boutons, ces pustules qui se montrent à la surface du corps humain et qu'une médication énergique fait disparaître

# La Question du Nord-Ouest.

qui est venue porter le premier coup aux illusions des naïs qui avaient cru aux promesses des libéraux. Pour un premier coup, il était dûr. Puisque MM. les ministres, qui s'étaient posés, avant leur arrivée au pouvoir, en redresseurs de tous les torts et de tous les abus possibles, étaient décidés à désillusionner leurs dupes, ils auraient dữ moins les brusquer, et ménager au moins la transition.

Quel choc n'ont pas dû éprouver les dupes de M. Fournier et Compagnie ! En effet, elles les avaient entendus jeter leurs lamentations aux quatre vents du ciel. "Nos frères de Manitoba, disaient - ils, sont des héros, des martyrs de la liberté. Tarder un jour à leur rendre leurs droits civils, c'est une lacheté, une indignité. Comme disait le National, il faut les amuistier sans délai, sans retard ! " L'écho avait à peine fini de répéter ces gémissements, que les frères des

C'est la question de l'amnistie sation et les condamner à cing ans d'exil pour proclamer leur culpabilité, à la face du monde.

On sait comment ils veulent pallier leur trahison, on sait comment ils cherchent à échapper à la responsabilité qui les poursuit et finira par les atteindre. Pourquoi! nous répondent-ils, n'avez-vous pas vous même proclamé l'amnistie? C'est là une question à laquelle vous pourriez répondre aussi bien que nous. Vous connaissez comme nous, les événements qui ont précédé votre arrivée au pouvoir et vous savez que si l'amnistie n'a pas été accordée plus-tôt, vos amis d'Ontario en sont seuls responsables. Des que la nouvelle de l'exécution de Scott se répandit dans le pays, MM. MacKenzie et Blake jugerent à propos de soulever le fanatisme de la province d'Ontario." Le sang a coule, disaient-ils, le sang d'un sujet anglais a rougi le sol de Manitoba. Scott a été assassiné; il faut qu'il soit vengé. Quiconque pense Mèus venaient les mettre en accu-lautrement que nous, est traître à 🕼 nationalité britannique."Attisé par l les appels passionnés de M. Mac-Kenzie, le feu du fanatisme enveloppa bientôt tout Ontario et pour l'exciter davantage, M. MacKenzie promit \$5,000 pour la tête de Riel. Afin de répandre le feu partout, les amis de M. Geoffrion demandèrent au Parlement fédéral d'imiter le gouvernement d'Ontario et proposèrent un vote de non confiance pour le blamer de nes'être pas mis au nombre des persécuteurs des Métis.

Etait-ce le temps d'agir? Procla mer alors l'amnistie, aurait eu pour effet de mettre le gouvernement fédéral en opposition avec toute la province d'Ontario et son gouvernement. Proclamer l'amnistie alors, c'était provoquer des désordres à Manitoba. Pendant que les passions étaient ainsi déchainées, l'amnistie serait restée lettre morte, et Riel n'aurait pu en profiter. Croyez vous que le gouvernement d'Cntario aurait alors cessé de le poursuivre et de mettre sa tête à prix? Croyez-vous que Riel anrait pu se montrer alors à Manitoba?

Il fallait attendre le calme et l'apaisement des passions soulevées par M. MacKeuzie. Il était de bonne politique d'attendre et de ne pas calmer une province en faisant naitre dans une autre une agitation plus considérable, plus dangereuse que celle que l'on veuait de faire dis-

paraitre.

Quelle qu'ait été la conduite des chefs conservateurs dans cette circonstance, on ne peut rien dire contre le parti, ni la majorité de

ses députés.

Avant la session de 1873; les dé putes n'avaient jame is cru qu'il fut possible d'accorder 1 mn' et elle n'avait jamais jusqu'alors été l'objet d'une demande chambre Personne pris

le gouvernement à narti cotte affaire. Avons-nous vu MM. Dorion, Geoffrion, Fournier se lever et dire au gouvernement : "il nous faut l'amnistie" Non. jamais il n'out osé en souffier mot en chambre; ils se contentaient d'essaver de soulever dans nos campagnes un courant d'opinion populaire opposé à celui que M. MacKenzie avait fait naitre dans 1 Quest.

En 1873, le parti conservateur en chambre s'émut sérieusement, et posa à MM Langevin et Robitaille son ultimatum: "il nous fant l'amnistie à tout prix." dirent-ils. sans quoi, ne comptez plus sur

nous.

La preuve de ce que nous avancons est consignée dans les dépositions de Sir John de M Langevin et de M Massen, devant le comité du Nord Ouest. Les ministres se rendirent à leur désir, et MM. Langevin et Robitaille déclarèrent qu'ils résigneraient si leurs collègues anglais refusaient d'accorder l'amnistie.

Voici ce que disait M. Lange-

Je ne sache pas que le gouvernement ait fait d'autre promesse d'amnistie que celle contenue dans la proclamation du 6 décembre 1869, oa qu'aucun de ses membres ait fuit ancune promesse au nom du gouvernement. Au commencement de la se-sion du parlement en octobre dernier, j'eus deux entrevues avec un grand nombre de parisans du gouvernement de la Province de Québec au sujet de l'amnistie relative aux troubles du Nord-Unest. Après avoir exprime nos opinions et avoir discuté la question, je di aux messei - rs présents que si l'amnis. tie n'et ut pas condée dans un temps raisonnable apr . s la session du parlement je tesignerats mon siége comme membre du gouvernement, et que mou colègue, l'Hon. M. Robitaille était prêt & faire et fatatt comme mol. La raison pour laquella je pen-ai pouvoir adopter cette ligne de conduite est que j'avais toujours cru que pour établir la paix et

donner satisfaction at Nord-Ouest, uns f amnistie complète était nécessaire; qu'une amnistie complète ne pouvait Etre obtenue tant que l'excitation causée

par la mort de Scott exist rait.

De plus, je savais de Sa Grâce l'ar-chevèque Taché, qu'il se proposalt d'a gir dans ce sens, comme il l'avait toujours fsit en préparant un mémoire et un pétition à sa Majusté, où il donnerait les raisons pour lesquelles une amnistie devait être accordée. Je per se que Si Grâce s'attendait à ce que Son Excellence le Gouverneur Général, comme représentant de la Reine dans ce pays, transmettrait ce document et le déposerait aux pieds du trône, avec les observations que Son Excellence jugerait à propos de faire.

Ja savais aussi que Sir John A. Mac-Donald, le premier ministre, avait l'intention d'aller en Angleterre après la session et qu'il se proposait de représenter aux autorités impériales que cette question du Nord-Ouest était du domaine impérial et qu'elle causait des troubles et de l'inquiétude dans une partie de la Puissance; que les plus grands intérêts de l'empire exigesient que le gouvernement impérial se saisit de la question. Connaissant cela, je pensai que le gouvernement imperial qui avait recu les documents et les représentations plus haut mentionnés, sentirait que c'était son devoir d'agir en cette affire, et que, partant, la question serait bientôt réglée. Il va sans dire que je savais très-bien qu'il y aveit des obstacles et de grands obstacles qui s'opposaient à l'octroi de cette amnistio; mais j'étais tollement conv.incu que les plus chers intérêts du Canada exigeaint le règlement immédiat de cette affaire que, bien qu'une amnistie complête ne pût être accordée à l'époque dont j'ai parlé, j'étais déterminé, de même que mon collégue M. Robitaille, a donné sa résignation pour avoir une décision. Je savais très bien que les députés de la province de Québec étaient tous de la même opinion à ce Je u'ai jumais fait de prome se, et autant que je puis le savoir, aucun de mes collègues n'a jamais fait de promesse d'amnistie à l'Archevêqué Tache, an Père Ritchot ou & aucune autre per-

John A. Macdonal sur la même quéstion. (Voir Rapport de Comité, p. 112).

J'autorisai M. Langevin à faire une communication à ses amis du Bas-Canada. Nous savious qu'ils allaient se réu. nir, qu'ils étaient fort mal à l'aiso et désireux de savoir si le gouvernement allait faire quelque chose, et si oui, quoi? Je l'autorisai à déclarer que j'avais l'intention de me rendre en Angleterre et de prendre l'attitude que je viens de mentienner dans ma déposi-

n

J'ai pu conférer avec l'archevêque de l'action du temps dans cette affire, et des cas analogues de W. L. Mackenzie, etc., mais je ne m'en rappelle pas. J'avais l'intention de me rendre en Angleterra aussitôt que possible et d'insister auprès du gouvernement impérial pour qu'il se saisit de la question. Ja ne doute pas qu'ils n'eussent agi d'une manière ou d'une autre sans délai saprès communication avec le ministre

des colonies].

M. Langevin m'informa, comme il avait déjà fait, que, à moins qu'une amnistie dans le sens le plus large ne fut accordée avant la prochaine se-sion, lui ct le Dr. Robitaille seraient obligés de résigner leurs portefeuilles, car il croyait que ces amis de Québec lui retireraient leur appui, et ni tui ni le Dr. Robitaille n'auraient pu continuer de nous être de quelqu'uilité. J'exprimai l'opinion que le gouvernement impérial se saisirait de la question avant cette époque. M. Langevin considérait que, dans ce cas, ses amis du Bas-Canada attendraient l'action du gouvernement impérial avant de changer d'attitude.

Je me rappelie qu'il fut question de deux mois, environ après la session comme étant la période de temps curant laquelle tout cela devait se faire.

Qu'on nous montre semblable déclaration de MM. Dorion, Geoffrion, Fournier et Letelliei; qu'on nous montre leurs partisans réunis en assemblée pour leur poser au ultimatum semblable à celui du parti conservateur? La déclation de MM. Langevin et Robitail-Voici maintenant ce que dit Sir le écrase les ministraux français d'Ottawa et fait voir la différence qui existe entre des politiques sérieux et des chasseurs de portefeuilles.

Si l'exemple de MM. Lange 'in et Robitaille ne suffit pas pour les . faire rougir, nous y joindrons celui de M. Misson. M. le déprité de Terrebonne a cru, lui, qu'il y allait de son honneur et de sa dignité de ne pas faire partie de l'admi. nistration avant que Sir John fût parfaitement décidé à résoudre les deux questions de l'Amnistie et du Nouveau-Brunswick, dans le sens de la justice. Cette conduite, aussi noble qu'énergique, paraît tellement au-dessus des forces humaines aux yeux des démocrates, que leurs deux organes nièrent ce que nous disons en ce moment. A plusieurs reprises, ils affirmèrent que nous ne disions pas la vérité.

Voici la réponse de M Masson, donnée devant le comité du Nord-

Ouest, (p. 184 et 185):

Je n'eus pas d'autre communication avec Sir John au sujet de l'amnistie juse qu'à la ses ion d'automne de 1873. fus alors officiellement demandé d'entrer dans l'administration au mois de septembre 1873. La question des affiires du Nord Ouest n'était pas étrangére à mon refus. Je répondis à cette demande par écrit, à la fin de ceptembre, en disant que j'avais professé des opinions bien arrêtées sur plusieurs questions que je croyais d'un haute importance et que, ces questions n'étant pas règlées, je croyais que ma présence dans le ministère sera plutô: une sour ce d'embarras que de force, et ne pouvant pa, ê re à cette époque utile à mon pays, je déclinai respectueuse. ment l'offre qui m'etait f'ite.

Je n'ai pas mentionné en particulier les questions auxquelles je faisais allusion mais c'était de fait les questions des écoles du Nouveau-B un w.ck et de

l'amnistie.

Je n'ai pas eu, dans le cours des négociations, de discussion avec M. Langevin, à ce sujet, sauf à la première entrevue, qui eut lieu lors des l'unérail-

tes de Sir Georges le 14 juin. En me parlant pour la première fois d'entrer d'uns le ministère, il me déclara, en réponse à ma déclaration que jone pouvais pas prendre la responsabilité d'aider à la direction des affures, si l'amnistie n'était pas accordée, qu'il n'y aurait pas de difficulté à ce sujet, que l'aranistie était une affuire réglés avant ou après la prochaine session, et que le gosvernement se saisirait de la question. Il me dit que nous parlerions de nouveau de la chose avec Sir John.

J'eus plusieurs entrevues avec M. Langavin dans la session d'automne, de 1873; je lui di que nous étions arrivés à une crise et que c'était le temps pour le gouvernement d'agir. Je lui dis que j'avais été cause que la question n'eût pas été pressée à la session précédente se que la population de Manitoba pouvait croire que j'avais abandonné sa cause, et que comme l'Archevêque et le Père Ritchot étaient déterminés à presser immédiatement le règlement de la question, je me croy as tenu en honneur de les seconder dans leurs efforts, car on pouvait me croire responsable de n'avoir pas obtenu justice plus tôt.

Je dis alors à M. Lungevin, que je ne pouvais pas supporter le gouvernement si la question n'etait pas réglée.

Les partisans franç is du gouvernement tinrent, sur ces entrefaites, des réunions auxquelles assistait M. Langevin.

Il dit d'abord peu de choses : il so contenta de donner l'assurance de con

bon vouloir pour la cause.

Vers l'époque de le seconde entrevue, avant qu'elle sut lieu, je crois, j'eus une r crevus avec Sir John en présence de M. Langavia. Je déclarai alors à Sr John que j'étais tenu en honneur de lui dire que loin d'entrer dans son administration, je devara l'informer que je ne pouvais pas continuer d'appuyer le gouvernement comme je l'avais fait par le passe, si jo n'avais pas quelque assurance qui pourrait êtra donnée aux parties intéressées, quo l'amnistic serait demandée sous peu au gouvernement impérial par le gouvernement canadien. Sir John me dis a'ors: " Masson, non seulement vous p'irez pas dans l'opnosition, mais vous serez avant longtemp; l'un de noue."

i' voulait dire l'un des ministres.) L'entrevue fut de courte durée.

A la seconde réunion des partisans français du gouvernement, M. I angevin dit qu'il était autorisé par Sir John a déclarer qu'il (Sir John) se rend cit on Angleterre et qu'il y réglerait la nuestion dans le sens d'une amvistie. Voilà ce qui s'est passé selon ce que je me rappelle, bien que ce récit ne soit peutêtre pan exact. M. Lang vin ajouta qu'il résignerait si cela n'était fuit et se serait, en substance, les expressions qu'il a employéez dans sa déposition.

J'eus subséquemment des conversations avec eir John et M. Langevin, et chacun de ces messieurs m'informa dans ces entretiens que Sir John se rendait en Angleterre et qu'il recommanderant le règlement de la question dans le sens d'une amnistre et de fait, il n'y avait pas à douter, d'après ce que chacun m'a dit, que telle serait la ligne de conduite.

MM. Dorion et Cie., ont-ils posé pareilles conditions, à leur entrée dans le cabinet fédéral! eux les hommes qui en 1872, disaient par leurz organes, le National et l'Événcment: Il faut accorder l'amnistie immédiatement, sans délai. Il faut l'accorder quand même elle n'aurait pas été promise.

Il ressort des citations :

1c. Que le parti conservateur était décidé à refuser à ses chefs l'appui qu'il leur avait donné jusque là, s'ils ne se hâtaient d'accorder l'amnistie.

20. Qu'à la suite des instances de leurs amis, les ministres décidèrent de pressor le règlement de

cette question.

20. Que d'après le témoignage de M. Masson, Sir John lui a dé claré qu'il irait en Angleterre après la session pour représenter à la Reine, la nécesssité d'accorder l'amnistie.

40. Que le gouvernement était tout à fait décidé à accorder l'amnistie entière et complète comme il appert par les depositions de MM. Langevin et Robitaille et de Sir John lui-même.

50. Que M. Masson a refusé d'entrer dans le cabinet fédéral tant que les questions de l'amaistie et des écoles du Nouveau-Brunswick, ne seraient pas règlées.

La position prise par les chefs conservateurs et leurs amis faisait un devoir à MM. Geoffrion, Fournier, Letellier de n'entrer dans le gouvernement qu'aux mêmes conditions, sans quoi, le Bas-Canada, perdait au lieu de gagner par leur arrivée au pouvoir.

Eux qui avaient demandé avec leurs organes une amnistie complète, une amnistie générale, une amnistie immédiate, quand meme elle n'aurait pas été promise, devaient d'abord tenir leurs promesses et ensuite se montrer aussi déterminés que M. Masson et ses amis à revendiquer nos droits.

Quelle a été leur conduite? A peine arrivé au pouvoir, M. Dorion fit savoir que si elle avait été promise elle serait peut-étre accordée. \*Son successeur M. Geoffrion, tint le même langage. C'était le ballon d'essai qu'ils lancaient pour préparer l'infamie de la dernière session.

Le pays apprit avec un immense chagrin que les hommes qui avaient soutenu que Riel était un héros, un martyr de la liberté, une victime du dévouement à sa patrie, le condamnaient avec M. Lépine à cinq ans d'exil, pour les noter d'infamie, to mark the crime, selon l'expression du Globe.

Il n'est pas nécessaire d'insister longtemps pour faire saisir l'odieux de la conduite des ministres et de leurs amis. Il suffit de l'exposer simplement pour que l'indiguation s'empare de tous et jage coupable de lâcheté les hommes qui ont signé la condamnation de Riel et de Lépine. Rappellezvous que ces mêmes libéraux qui

posaient Riel, Lépine et leurs com- dre en Angleterre, pour l'obtepagnons, en martyrs de la liberté auraient été indignés s'il était venu à l'esprit de quelqu'un de les raprésenter comme compable de meurtre. Avec tout le Bas-Canada, ils les regardaient comme parfaitement innocents, et soutenaient qu'ils ne de vaient nullement être jugés par les tribunaux. Il a fallu une rude audace après ces affirmations, ces plaidoyers, en faveur de Riel et de Lépine pour venir les condamner à l'exil comme des meurtriers!

La cause est à peu près instruite et il est facile de résumer le rôle de chaque parti dans cette

affaire.

ısé

ral

is-

u-

rè.

fs

ai-

n,

er

ê-

S-

a-

ir.

ec

n-

ae

ne

le-

8-

é-

es

A

0-

té

c. ſ٠

é. nie

1-

ıi

n

r

X

r

Les chess conservateurs, ont voulu donner l'amnistie; il n'y avait pour eux qu'une question de temps. Il s'agissait d'attendre que M. MacKenzie se fatiguât d'agiter le Haut Canada.

l'amnistie. SimJohn devait se ren- ses protecteur?

M. Masson a refusé d'entrer dans le gouvernement avant que cette question fut réglée.

Les conservateurs on averti leurs chefs qu'ils ne devaient plus compter sur eux, s'ils ne rendaient

justice aux Métis.

Les rouges ont promis l'amnistie et l'out reclamée, quand même, jusqu'à la veille d'arriver au pou-

Après la chute du gouvernement, ils n'ont plus voulu prendre la responsabilité de l'accorder.

Puis ils se décidèrent à déclarer Riel coupable de meurtre, contre toute l'opinion du B13-Canada, qui ne voyait dans l'exécution de Scott qu'un acte jugé alors nécessaire dans lintérêt de la population gouvernée par Riel.

Au peuple de juger En 1873, il fut décidé d'accorder | tenant où sont ses véritables amis,

#### La seconde Trahison.

des rouges aux prises avec les difficultés nées des troubles du Nord. Elle nous a fait voir des hommes partagés entre la crainte du peuple et la peur de perdre leur porteseuille; elle nous a fait voir ces prétendus champions du Bas-Canada, pré ferant leur intérêt et celui du parti, de mesquines considérations, aux grands intérêts de la nation. En un mot, nous avons assisté au spectacle de tout ce qui constitue une trahison et l'abaissement national.

Il nous fait peine d'avoir à retracer une histoire aussi affligeaute pour tout Canadien, une sèrie de faiblesses; à vous montrer ces h mmes guidés de nouveau par

C'est une triste histoire que celle | parti. Une fois des individus lancés en politique sous l'empire de ces funestes influences, ils vont loin et ne s'arrêtent dans la voie des sacrifices et des insultes infligées aux gouvernés, que lorsque le peuple met fin à leur carrière coupable, en leur refusant tout appui. Il nous incombe de faire voir que les rouges out trahi les catholiques du Nouveau-Brunswick, comme ils avaient trahi les Metis.

C'est en 1872 que les catholiques du Nouveau-Brunswick s'adressèrent pour la première fois, au Parlement du Canada, pour lui demander de mettre un terme à la persecution qui sévissait contre eux, en désavouant la loi des écoleur cupidité et leur fanatisme de les. Les ministres conservateurs non-recevoir à leur demande. Ils étaient persuadés que l'Acte d'Union ne leur donnait pas ce droit. Ils demandèrent à la Chambre d'exprimer le regret que leur causait la manière dont on traitait les catholiques du Nouveau - Brunswick, et de plier la législature de cette province d'abroger la loi si funeste aux catholiques. Aux élections de 1872, les rouges cherchèrent à ameuter le peuple contre le gouvernement, et préparèrent les ver ges qui devaient, plus tard, leur tomber sur les épaules. "Refuser de désavouer cette loi, c'était, disaient-ils, une infamie, une infame injustice, suivant l'expression d'un hâbleur de husting, alors député, aujourd'hui mis à la retraite. C'était trahir le Bas-Canada, c'était faire cause commune avec le protestantisme." Ces déclamations contre la loi des écoles et le gouvernement firent la moitié des frais d'éloquence de la campagne de 1872.

En 1873, M. Costigan vint demander à ()ttawa le désaveu de la seconde loi des écoles, passée pour faire disparaître certains vices de la première, vices qui en rendaient l'application impossible. Cette demande fut votée, et parmi ceux qui l'appuyèrent, se trouvaient tous les députés conservateurs. Ils n'avaient pas craint d'abandonner leurs chefs pour tenir leurs promesses aux électeurs. Les rouges avaient également voté avec les conservateurs, comme on pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur les noms qui suivent: Nonis des députés Bu-Canadiens ayant

voté l'adresse de M. Costigan demandant le désaveu de la seconde loi des Ecoles:

SESSION DE 1873.

Baby, Bechard, Bourassa, Casgrain,

non-recevoir à leur demande. Ils étaient persuadés que l'Acte d'Union ne leur donnait pas ce droit. Ils demandèrent à la Chambre d'exprimer le regret que leur causait la manière dont on traitait les catholiques du Nouveau Reurswick et de sup-

Il avaient aussi voté dans le même sens, en 1872, lorsque M. Dorion demandait de désavouer la première loi. Voyez plutôt: Ont voté pour le désaveu:

MM Barthe, Bechard, Bourassa, Cheval, Coupal, Delorme, Dorion, Fournier, Geoffrion, Godin, Holton, Joly, Paquet, Pelletier, Pozer, Tremblay. Voir Jour. Com. 29 Mai 1872.

Par ce double vote, les rouges ne se liaient ils point vis-à-vis du pays et d'eux-mêmes, à faire tout en leur pouvoir pour obtenir le désaveu de la dernière loi, ou bien la désavouer eux-mêmes? En 1873, au mois de novembre, ils arrivaient au pouvoir et MM. Dorion, Fournier, Letellier se trouvaient à même de tenir leur promesse et leur engagement.

Il n'y avait pas six mois qu'ilss'étaient réunis aux conservateurs pour voter contre Sir John et déclarer qu'il fallait désavouer cet'e Sommés par les journaux conservateurs de tenir leurs promesses, ils n'en firent rien. Pour masquer leur trabison, ils se retranchèrent derrière des arguties d'avocat et le plus souvent garderent le silence. En moins de six mois, ils venaient prouver que toutes leurs belles tirales d'autrefois n'étaient que de la déclamation et qu'ils n'avaient fait que jouer la comédie aux élections de 1872.

Voilà la première partie de la comédie, mais elle n'est pas terminée et il nous reste à connaître le dénouement qu'il nous ont prépa ré à la dernière session. La comédie s'est compliquée, elle est devenue embarrassante. Parfois, les acteurs peu fermes en scène, ont perdu leur masque et nous ont fait voir, malgré eux, que le fond de la pièce ne consistant qu'en ruses et tromperies indign-s d'honnêtes gens. On ne gouverne pas avec des ruses, ni des expédients; ces tristes moyens ajournent les difficultés, mais ne peuvent les résoudre.

n, r, r.t.t.ii

A.

a

S

u

2t

e

n

S

e

r

X

A la dernière session, M. Costi gan est venu présenter une adresse demandant à la chambre de prier le Parlement Impérial d'amerder l'Acte d'Union, de façon à permettre aux catholiques du Nouveau Brunswick d'avoir leurs écoles séparées.

Voici cette adresse:

M. Costigan propose qu'il soit présenté une humble adresse à Si Mijesté représentant, - Qu'il est essentiel à la paix et à la prospérité de la Puissance an Canada que les diverses religions qui s'y trouvent, vivent sur le pied d'une parfaite harmonie les unes à côté des autres, et que toute loi passée, soit par ce Parlement ou par les législatures locales, méconnaissant les droits et les usages tolérés d'une de ces religions, est de nature à rowpre cette harmonie; que la législature locale du Nouveau-B. unswick, en 1871, a adopté une loi sur les écoles communes par laquelle il est défendu de donner dans ces écoles aucune notion de religion aux élèves, et que cette défense est contraire aux sentiments de toute la population de la Puissance en général et aux convictians religieuses de la population catholique somaine en particulier; que les catholiques romains du Nouveau-Bounework ne peuvent, sans agir contre leurs creyances, envoyer leurs enfants aux écoles creées par la susdite loi, et que cependant ils sont obligés comme le reste de la population, de payer tes taxes destinées à subvenir à l'entre ien de ces écoles; que la susdite loi est injuste et contraire à l'esprit de la cons titution, et cause beaucoup de malaise na!, la Gazette de Sorel, pour

parmi la population ca holique romaine en général, disséminée sur toute la surface de la Puissance du Canada, et que cet état de choses, s'il continue, peut avoir des résultats désastreux pour toutes les provinces conf dérés; et prient Sa Mujesté de vou'oir bien faire passer un octe à l'effet d'amender l'acte de l'Améri. que Britannique du Nord, 1867, en decrétant que les habitants catholiques romains du Nouveau-Brunswick, qui sont en minor te da s cette province, jouiront des mêmes droits, privil ges et avantages en ce qui concerne les éco es separées ou dissidentes, et jouiront aussi de la même exemption des taxes pour le maintien d'écoles publiques et communes, que ceux dont jouissent maintenant respectivement et q e possè lent la minorité catholique romaine d O stario et la mi norité protestante de Québec.

Comme les rouges avaient laissé passer le délai après lequel il n'était plus possible de désavouer la seconde loi, ils devaient nécessairement appuyer l'adresse Costigan, pour dégager leur parole et leurs promesses de 1872. Leurs amis hors de la Chambre s'attendaient à les voir déclarer, sans hésiter, qu'il fallait amender l'Acte de 1867, d'autant plus que quelques jours auparavant, ils avaient décidé qu'il fallait amender l'Acte d'Union changer la constitution du Sénat. Dans le premier cas, il s'agissait de secourir 100,000 catholiques, dans le second de rémédier à un mal dont personne ne se plaint.

Le gouvernement voulut leur faire entendre raison —à sa maniè · re bien entendue, - mais ils résistèrent. "Vous nous demandez de nous tuer dans la Province de Québec. C'est trop exiger. Nous nous occupous fort peu des catholiques du Nouveau-Brunswick, mais encore faut-il sa iver les ap. parences." Un député ministériel nous faisait part de cette décision des rouges et écrivait à son journous faire connaître leur serment, mais on sait que sur ce point, ils partagent tous les opinions de M. Tremblay.

Que se passa-t-il alors? Ce n'est plus un secret pour qui que ce soit. Les rouges qui voyaient les mauvais effets produits à Québec par leur vote sur l'amnistie, déclarèrent à leurs chefs qu'ils vote raient l'amendement-Costigan.

Il était donc bien entendu que le parti rouge allait faire comme le parti conservateur en 1873 et abandonner ses chefs. C'était si bien le cas, que le gouvernement n'a demandé l'ajournement le premier jour des débats que pour éviter une défaite sur cette question. Après l'avoir ajournée, le gouvernement avisa aux moyens de la changer en victoire et il réussit avec l'aide de M. Cauchon, à préparer une ruse qui devait, dans l'esprit de ses auteurs, tromper complètement e Bas-Canada, donner le change à l'opinion, et sauver les appurences.

C'est cette idée qui a donné naissance à l'amendement Mac-Dans la pre-Kenzie-Cauchon. mière partie, on y affirme le principe qu'il serait dangereux de demander au gouvernement impérial d'amender la constitution, et qu'il serait également dangereux de donner au gouvernement fédéral le droit d'intervenir dans la législature des provinces. La seconde partie de l'amendement demandait à la Chambre de prier la Reine d'user de son influence auprès de la législature du Nouveau-Brunswick, pour l'engager à rendre justice aux catholiques.

Voici au reste le texte même de l'amendement MacKenzie - Cau-

Que dans l'opinion de cette Chambre, toute législation du Parlement du Royaume-Uni empiétant sur quelqu'un des verrez que les députés rouges dont

pouvoirs réservés à une des Provinces. par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, serait une infraction aux Constitu ions; et que ce serait un acte inexpélient et plein de danger pour l'autonomie de chacune des Provinces, de la part de cette Chambre, si elle sollicitait une telle législation.

les

ont

mė

d'h

ron

Lor

For

Jol

Pel

Tre

des

pa

sit

On

rei

si

du

re

m

de

M.

le:

pc

VC

V

re

po

to

di

16

q

n

p

0

l

Que nous devons humblement prier Votre Majesté de voulo r bien user de sa gracieuse influence auprès de la législature du Nouveau-Brunswick pour obtenir une telle modification du dit acte, de façon à faire disparaître tout motif de mécontentement.

Chose incroyable, les rouges qui s'étaient engagés à ne voter que l'adresse-Costigan, appuyèrent cet amendement du gouvernement. C'est en vain que l'opposition leur montra tout ce qu'il y avait de perfide dans l'amendement du gouvernement. Comme il n'y a piresaveugles que ceux qui s'obstinent à pas voir, ils ne voulurent rien entendre, décidés qu'ils étaient à dévorer leur honte en silence. En vain, M. Masson les provoquait; en vain leur disait-il: "mais répondezdonc, expliquez votre revirement!" Ils resterent tous comme cloués sur leurs siéges, par la honte, ou par la certitude qu'ils avaient de ne pouvoir se défendre. Mais les moyens moraux, la persuasion, on les a proposés, il y a deux ans, et vous n'en avez pas voulu alors; vous avez voté contre l'amendement-Colby qui demandait à la Chambre de prier le Nouveau-Brunswick d'avoir pitié des catholiques. Vous savez que les protestants ont ri de nous et vous qui ne vouliez pas de ce moyen, lorsque nous ne savions pas ce qu'il valait, attendu qu'il n'avait jamais été essayé, vous le voulez aujourd'hui que l'expérience a prouvé qu'il ne vaut rien.

Ouvrez les journaux de la Chambre dc1872, aucompte rendu officiel de la séance du 29 Mai, et vous y les noms sont écrits en italiques, ont alors déclaré mauvais le remède qu'ils préconisent aujourd'hui:

ces

ue

on

un

ger

ro.

8i

ier

de

jig-ob-

te,

es

er

nt

nt.

ur

er-

u-

CES.

nt

en

l à

En

en

ЭZ∙

!"

és

de

es

on

et

5;

ela

u-

0-

S-

10

16

it,

9-

ui

10

θl

ou •

Barthe, Bechard, Bourassa; Caron, Cheval, Coupal, Costigan, De-Lorme, Dugas, Dorion, Fortier, Fournier, Geoffrion, Godin, Holton, Joly, Masson, McDougall, Paquet, Pelletier, Pinsonnault, Pozer, Ross, Tremblay, Wright. (Voir journaux des Communes, 29 Mai 1872.)

Ce démenti infligé aux rouges par les rouges eux-mêmes, produisit un effet immense dans le pays. On ne voulait pas croire à une pareille tranison; on se demandait si ces gens-là n'avaient point perdu la tête. Les libéraux comprirent qu'ils avaient commis une immense sottise, et que l'amendement de M. Cauchon, greffé sur celui de M. MacKenzie, ne sauvaient point les apparences, mais aggravaient la position, car on sentait que le pays voyait que le gouvernement avait voulu le tromper. Il fallut donc recourir à un nouvel expédient pour cacher la tromperie, mais on s'aperçoit aujourd'hui qu'on finit toujours par être à bout d'expédients, et qu'ils ne font que reculer les difficultés sans les résoudre. A qui fera t-on croire que Mgr. Sweeny a approuvé la position prise par le gouvernement ? C'est l'expédient auquel on a recours en désespoir de cause. A qui fera-ton croire que le saint Evêque, après avoir approuvé en 1872 et en 1873, un amendement à l'Acte constitutionnel, est venu déclarer du jour au lendemain, qu'il serait dangereux d'amender le pacte fédéral, et de permettre au gouvernement d'Ottawa d'intervenir au Nouveau-Brunswick. C'est ce que système des écoles communes. Mgr. Sweeny réclame depuis 1872 incessamment, et vous voulez nous sans respectifs. persuader qu'il a changé de conviction aussi facilement que les 1872 et 1873 contre leurs chefs,

rouges, pour se fermer la porte contre tout recours à Ottawa? S'il vous plaît, Messieurs, de la décence dans vos expédients, et ne supposez pas le comble de l'absurdité

chez le peuple.

Avez-vous encore des illusions sur les rouges, sur leur fourberie; pouvez-vous encore compter sur cux? S'il en est ainsi, vous avez une foi de force à soulever plus que des montagnes? Lorsque cer bons apôtres s'apitoyaient su. le sort des catholiques du Nouveau-Brunswick, nous vous disions: défiez-vous de ces faux pleurnicheurs; ce sont des pleureurs à gages, comme ceux des enterrements en France. Leur zèle n'est que de l'hypocrisie. Ces gens qui font mine de s'apitoyer sur le sort des catholiques du Nouveau-Brunswick, sont les mêmes qui ont voulu, jadis, nous doter, nous Canadiens, d'une loi semblable à celle qu'ils feignent de trouver mauvaise aujourd'hui. Si jamais ils arrivent au pouvoir, verrez leur faux zèle s'évanouir.

N'avions-nous pas cent fois rai-

sons?

Les chefs conservateurs peuvent-ils être accusés de duplicité? Ils ont dit aux catholiques du Nouveau-Brunswick: Nous voudrions intervenir, mais selon nous, la loi ne le permet point.

On devait croire à leur sincérité,

et voici pourquoi.

Qui a doté le Haut-Canada d'une loi des écoles séparées? Les chefs conservateurs.

Qui combattaient cette loi? MM. Brown, MacKenzie et les cleargrits, pendant que MM. Dorion et Papin voulaient nous imposer le

Des chefs, passons à leurs parti-

Les conservateurs votaient en

parcequ'ils croyaient qu'ils étaient mes de principes le sont toujours, dans l'erreur.

En 1875, les libéraux, après s'être engagés à voter pour rendre justice aux catholiques, votent avec leurs chefs qu'ils savent être dans l'erreur.

Que lo peuple note ces faits, re- nationalité fléchisse, et il verra que des hom- plus chers.

mes de principes le sont toujours, y sacrifient leurs chefs, leurs intérêts de parti pour y rester fidèles, comme ont fait les conservateurs.

Il verra aussi que, lorsqu'on n'a que la cupidité pour mobile de conduite, on arrive à abaisser sa nationalité, à trahir ses intérêts les plus chers.

#### Nos intérêts matériels.

Dans tous lespays de régime constitutionnel, le grand art de gouverner consiste à procéder par voie de transactions et de compromis. Il faut que les gouvernants fassent comprendre à tous les intérêts en présence, qu'ils doivent se faire des concessions mutuelles et s'entendre pour partager le bien commun d'une façon équitable.

Les concessions qui doivent se faire de part et d'autre embrassent ce que nous appellerons les questions de sentiment aussi bien que les intérêts matériels. Les unes et les autres tiennent, par des attaches différentes, au cœur du peuple, qui ne souffre pas plus qu'on in sulte à ses affections, à ses croyances, à ses traditions, qu'on le dépouille. Jugé à la lumière de ce grand principe politique, le gouvernement actuel a-t-il le droit de se présenter devant le peuple de Québec et de lai dire : Vous avez votre part en toutes choses !

Si un ministre du gouvernement fédéral venait tenir ce langage à cher la tête dans leurs porteseuil-qui que ce soit, celui-ci n'aurait-il les. Lorsque nous aurons fait paspas raison de lui répondre: "Non, mille fois non. En rien, en aucune chose, la Province de Québec n'a été écoutée. Vous avez insulté, trompé les Métis de Manitoba, vous n'aurez que l'alternative de dire avez nous: "Ces hommes avez trompé et basoné les catholiques du Nouveau - Brunswick l'I n'y a pas de milieu.

Dans tous lespays de régime Dans l'un et l'autre cas, c'est l'ininstitutionnel, le grand art de diuence prépondérante d'Ontario qui l'a emporté et ce sont les pie de transactions et de comproidées de cette province qui ont pré-

valu en toutes choses." Il pourrait ajouter avec autant, et plus de raison peutêtre que du côté des intérêts matériels, nous avons souffert encore davantage, s'il est possible. C'est ici, sur ce terrain, que l'influence d'Ontario se montre avec le plus de force, à côté de la faiblesse, non, de la trahison des ministres de Québec. Il nous est impossible de taxer seulement de faiblesse, les actes des ministres canadiens-français, qui ont laissé les ministres des autres provinces puiser à pleines mains dans le trésor fédéral pour le bénéfice d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Que répondaient ils, lorsque M. Masson leur disait à la dernière session : "Mais, protégez-nous donc, prenez-donc notre part?" Rien, absolument Ils se contentaient de se carien. cher la tête dans leurs porteseuilles. Lorsque nous aurons fait passer sous vos yeux le tableau de ce rartage des deniers publics, de ce partage cù nous n'avons rien eu,

pour commencer, ce que le gouvernement a donné aux chemins de fer d'Ontario et à ceux de Québec.

Un jour à la dernière session, M. MacKenzie est venu demander à la Chambre, un subside \$10,000 par mille pour 85 milles de chemin entre un point au sud du lac Nipissingue et la Baie Georgienne; plus 20 milles acres de terre par mille; plus 4 p. 100 sur 7,400 par mille pendant vingt. cinq ans. Il a demandé ce sub-ide pour une prétendue partie du Pacifique. Or cs chemin qui aboutit au lac Huron, fermé pendant huit mois de l'aunée, ce chemin qui a pour rivaux quatre autres voies ferrées, n'est pas le moins du monde un chemin du Pacifique. C'est une route locale, comme nous le démontrerons amplement, même par l'aveu des amis de M. MacKenzie. Or cette voie ferrée coûtera ce qui suit :

85 milles à 10,000 par mille \$850.000.

\$7,500 à 4 p. 100 pendant 25 ans

irs,

in-

les,

n'a

de

'sa

les

'in-

rio

les

ré-

au-

ut-

ıté-

uf-

est

iin,

on-

son

ous

ent

res

ssé

ces

tré-Dn-

du

on-

eur a:s,

onc

ent

caoil-

as-

ce

Ce

eu, de

nes

es.

de .

rs.

équivaut à \$609,000.. Plus 10,000 de terre par mille

soit 1,700,000 acres à \$2 l'acre, soit: \$3,400,000.

Le seul chiffre que l'on puisse contester est celui de la valeur des terres, mais nous verrous plus loin qu'il n'est peut être pas exagéré, mais supprimons-le et nous aurons encore un assez joli magot au crédit d'Ontario. La voie portée à 85 milles sera certainement plus longue d'après les ingénieurs.

M. MacKenzie avait promis à Sarnia de subventionner toutes les lignes existantes ou projetées de chemin de fer, qui se dirigeraient du côté do Nipissingue.

Le Canada Centrul a rectamó de promesse; qu'a-t-il obtenu \$12,000 | qu'Ontario a obtenu à la dernière

Faisons nos comptes; voyons | par mille pour 120 milles soit \$1.

440,000.

Le chemin de la colonisation du Nord de Montréal a réclamé par l'organe de M. Masson lui aussi l'exécution des promesses de M. M. MacKenzie. Qu'a-t-il obtenu? Rien, sinon les rires intelligents de M. Geoffrion.

Ces libéralités, ces concessions toutes d'un côté ne suffisaient pas à M. MacKenzie. Lui qui refusait tout à M. Masson, à la province de Quélec, faisait remise au Northern Railway d'une dette qui avec les intérêts accumulés s'élevait à \$3,000,000, sous prétexte que la position financière de la compagnie du Northern Railwy n'était par brilante. Or, un deputé grit, M. Wood, a prétendu que la compagnie pouvait parfaitement faire

face à ses obligations.

Nous disions que lorsque M. Masson s'est levé en Chambre pour plaider la cause du chemin de la Colonisation du Nord de Montréal. M. Geoffrion s'était contenté de rire; on s'étonnait à cette époque-là, de l'indifférence de M. Geoffrion et de ses amis, mais tout s'est expliqué plus tard lorsqu'on a découvert un complot monté par ces braves rouges pour donner le coup de grâce au chemin du Nord; lorsque la direction de cette entreprise se vit en butte aux attaques combinées de MM. Fournier, Geoffrion et Cie., dans le comité des chemins de fer. C'est là une petite turpitude de ces messieurs, turpitude que nous nous réservons de faire connaître plus tard. Comment pouvait-on attendre du secours de nos hommes pour forcer la main à M. MacKenzie, lorsqu'ils s'étaient engagés à faire échouer l'entreprise?

Ainsi, en laissant de côté la va-M. MacKenzie l'execution de sa lour des terres, nous trouvons session, pour le Canada Central et | le chemin de la Baie Georgienne \$2,899.000, et pour le Northern Railway \$3.000,000, soit près de SIX MILLIONS.

Mettons en regard les subsides accordés à notre province. Le calcul sera facile. RIEN et moins que rien: nous avons failli perdre a Ottawa ce que nous avions.

Cependant lorsque M. Masson a protesté contre ces monstruosités, il s'est rencontré, dans notre province, un homme assez osé pour lui reprocher de parler au point de vue de son clocher, le taxer de sectionalisme. Pourquoi M. Holton, nous avions plus que notre part?

Voilà ce que la province gagne à envoyer à Ottawa de ces faux bons hommes qui n'ont aucun intérêt à la prospérité de notro province, Lorsqu'on nous pille, lorsqu'on nous dévalise, au lieu de courir sus aux pillards, ils leur tiennent l'échelle.

Nous venons de vous donner la liste de nos gains et de ceux d'Ontario; chacun do ces sujets va fairo l'objet d'une étude spéciale.

En attendant, nous serions curieux de savoir s'il y a un hommo dans la province de Québec, quelque rouge qu'il soit, capable de nous dire que nous exagérions, une fois lancé dans la voio des ab- | lorsquo nous disions que nos misurdités, ne disiez-vous pas que nistres étaient ou des imbéciles ou des traîtres.

# Le chemin que nous payons.

tique de nos voisins d'Ontario; on l se plait à nous les représenter comme des hommes entendus en affaires, et connaissant tous les avenues qui menent à la fortune. Nous sommes assez de cet avis, sculement il nous semble que plusieurs d'entre eux le sont trop, et qu'ils entendent la chose com ne ce personnage de Dumas qui disait "les officies, c'est l'argent des autres? Ce qui veut dire que tonte la i théorie des affaires consiste à ex t: aire du portefeuille d'autrui ce qu'il contient pour le faire passer dans le vôtre. N'est-ce pas cett: maxime élastique et d'une morale! plus que facile que M. MacKenzie nous applique, lorsqu'il appelle le Bas-Canada à payer sa part des six millions nécessaires à la construction du chemin de la Baie Geor-

On vante souvent l'esprit pra-pra utile qu'à Ontario : ce sera un chemin local avant tout et c'est à ce point de vive qu'on le considère aujourd'hui dans cette province. Cependant pour nous amener à payer notre part des frais de construction, on nous l'a représenté comme étant une partie du Pac'fique Canadien. Or rien n'est plus faux, et pas un homme sérieux n'cserait aujourd'hui soutenir que co chemin peut êtro regardé commo partio intégranto du Pacifique.

Il no lo serait quo s'il so prolongeait, par le nord, jusqu'au Fort-Garry. Du moment où M. Mac-Kenzie l'arrête, à la Baio Georgien e, il n'est plus que le rival des cinq autres lignes qui viennent, commo lui, se terminer à des ports du lac Huron et de la Baie Georgienne. Jetez un coup d'œit sur la carle et vous verrez cinq gienne et du Canada Central? C'est lignes rivales de ce faux Pacifique. absolument cela; car cette vo.e C'est d'abord lo Midland Railway que nous paierons en partie ne se- qui aura dans quelques mois son

terminus à Midland Bay ou Penetangui-hene. It ne reste que quatorze milles à construire; 20 le Northern Railway qui va à Collingwood au fond de la Baie Georgionne, 30 le Toronto Grey et Bruce et 50 le Buffalo et take Huron. Ces voies ferrees se trouveront séparées. comme celle du gouvernement, de la Baie du Tonnerre par plusieurs heures de navigation. Comme elles se terminent à des hâvres ou baies d'un accès facile, surtout le Midlana Railway, elles auront plus de chances d'attirer le commerce de l'Ouest que lo chemin du gouvernement, qui finit dans une baie dont l'entrée est excessivement dangereuse pendant les vents d'Ouest.

a

a

-

a

e

n

o

incontract Tent

Puisqu'il y a déjà cinq voies ferrées qui courent vers l'ouest, étaitil nécessaire, au point de vue de l'intérêt général du pays, de construire l'embranchement de la Baie Georgienne? Nous ne le voyons pas, et nous ne pouvons pas trouver une seule raison de nature à justifier la construction de ce chemin, comme entreprise publique et d'un intérêt général,

Aussi M. MacKenzie s'est-il contenté de demander de voter l'argent nécessaire, sans insister sur les mérites de cette voie ferrée, et le Bas-Canada libéral a voté et sans hésiter pendant que MM. Tupper et Masson démontraient l'inutilité de ce chemia. M. Tupper disait "qu'après avoir dépense \$11,000,000, pour ce chemin dont les voyageurs allant de Montréal vers l'ouest ne se serviront jamais, le Pacifique ne serait pas plus avancé qu'avant.

On voit que M. Tupper porte les frais de construction que nous n'estimons qu'à six millions, à onze millions, et il est plus prèt de la verité que nous. Seulement, nous avons pris les chiffres les plus has, l'ouest de nos centres d'affaires et des

dans le but d'éviter toute discussion sur ce point.

Sitôt l'argent voté pour ce faux Pacifique, les organes du gouvernement d'Ontario se mirent à entonner un chant d'actions de graces en l'honneur de M. MacKenzie, assez habile pour escamoter aux voisins une partie des frais d'une entreprise locale. Ils lui en font encore un mérite à l'heure qu'il est et dans la campagne électorele de South Simcoe, M. Mac-Dougall, a essayé de détruire l'effet produit par les paroles des amis de M. MacKenzie. Dans un discours qu'il prononçait dernièrement à Cookstone nous trouvers ce qui suit:

" What had the present government done? They had stipulated to spend \$2,000,000 every year in British Colombia alone, until the road, (the Pacifi') is built. It is also proposed to built the Georgian By Branch, which will cost between 4 and 5 millions neither of these sums being applicable to the Pacific hailway. M. MacDougall denounced the construction of the Georgian Bay Branch as a political job and a gross injustice to Ontario.

Mr. Mackenzie and his supporters pretended that it would be a great advantage to us while its only use world be to take the western traffic away from our centres of business and the existing railw ys of the contry. They claimed that it was a local work which the other provinces would assist to construct.

"Le gouvernement l'est engagé à dépenser \$2,000,000 par année dans la Colombie jusqu'à ce que le chemin soit construit. Il a aussi propose de construire l'embranchement de la Bue Georgienne quicouters de 4 à 5 millions; mais aucune de ces sommes ne sera applicable au chemin du Pacific. M. Mac-Dougall s'élève fortement contre cette entreprise qu'il déclare être un job politique et une grande injustice pour On. tailo.

M. MacKenzie et ses amis prétendent qu'il nous sera très avantageux, tandis qu'il ne fera que détourner le trafic de chemins de fer qui existent en ce mo-11s PRETENDENT QUE C'EST UNE ENTREPRISE LOCALE QUE LES AUTRES PROVIN ES NOUS AIDERONT A CONSTRUIRE, etc."

Nous ne faisons cette citation que pour prouver ce que nous avancions hier, à savoir : que le chemin de la Baie Georgienne, n'est de l'aveu des amis de M. MacKenzie, qu'une entreprise locale. Ils le disent tant que M. MacDougall crai it que ces vantardises ne lui nuisent aux yeux des électeurs de South Simcoe, et il cherche à en atténuer l'effet, en voulant représenter cette affaire comme un job politique.

Ecoutous maintenant parler le Times d'Ottawa. Il attire l'attention sur une correspondance publié dans ses colonnes, correspondance qui parle du chemin de la Baie Georgienne comme d'une entreprise locale. Voici d'abord ce que dit le Times (8 avril) :

On trouvers dans une autre colonne une lettre d'un correspondant qui discute d'une manière habile, l'effet que la construction du chemin du fer projeté entre cette ville et la Rivière des Français aura sur le commerce de bois et, partant, sur les intérêts d'Ottaws en général.

Les esprits pratiques ont dû voir, de prime abord, dans ce projet de chemin de fer du gouvernement, les avantsges exceptionnels entrevus par notre correspondant. Ce chemin ouvrira une immense étendue de terrain boisé, et en rendra l'accès facile aux trains qui partiront des termini Est ou Ouest. Nous ne doutons pas que, en ce qui concerne le transport du bois, il ne rende autant vices que le croit notre corres Er, il est tout it fait évident moyen de transpo ter les sa valeur ne peutêtre trop Nous ne voyons pas ce dont lei stants d'Ontario peuvent se plandre, depuis qu'il est parfaitement

reconnu que l'embranchement de la

Baie Georgienne leur donners la facilité

réal et Ottawa pour fournir la flour, le lard, l'avoine, etc., toutes choses dont les hommes de chantier font une énorme consommation. Tout le pays delt regarder le projet du gouvernement comme promettant la plus grande somme possible d'avantages.

Il n'est pas question du Pacifi. que; on n'y songe plus, comme on voit. Il ne s'agit plus maintenant que de la colonisation du sudde l'Ottawa, du commerce de bois et des avantages que Toronto et Ottawa retireront de ce chemin.

Le correspondant est encore plus enthousiaste; il voit dans ce chemin l'agent d'une révolution dans le commerce de bois. Ecoutons-le:

Au Rédacteur du Times :

Monsieur.

Bien que quelques uns de nos principaux marchands de bois d'Ottawa ait fait assez d'opposition au gouvernement du jour, peuvent ils nier que l'administration de M. MacKenzie a fait plus pour eux et leurs intérêts, depuis le peu de temps qu'elle est au pouvoir, qu'il n'a été fait depuis la Confedération? La construction du chemin de fer, opérant la jonction entre le Canada Centre et la Bile Georgienne, est, je n'hésite pas à le dire, le meilleur moyen de favoriser le commerce de bois du Haut de l'Outsousis, et, surtout, le commerce du côté sud de la rivière; outre cela, cette voie ferrée ouvrira à la colonisation un pays encore sauvage d'une étendue d'audelà deux cents milles. Quand cette ligne sera terminée jusqu'à la rivière des Franças, tout ce dont on aura besoin pour les chantiers de bois viendra des ports de la Baie Georgienne et du lac Huron, au terminus ouest, et on en fera la distribution le long de la route à toutes les saisons de l'année ; de cette façon il ne sera pas nécessaire, à l'avenir de garder des provisions pour les opérations de l'année suivante. Quand la route sera terminée, on pourra envoyer les provisions en six heures, soit d Ottawi, soit de la Baie Georgienne, tandis que aujourd'hui il nous faut dix à douze jours pour faire un voyage à Ottawa, aller et de lutter avantageusement contre Mont- retour, et cela à des frais de quaranta à

cinquante plastres par voyige etc., |

Etes-vous convaincus de la vérité de ce que nous disions hier, que ce chemin n'était qu'une entreprise locale, que tout le monde était appelée à payer ? Est-il encore permis après cela, de parler de ce chemin comme d'une partie du Pacifique! Co mensonge officiel est il encore possible, cette tromperie qui, dans les affaires ordinaires de la vie, s'appellerait détournements de fonds ou obtention d'argent sous de faux prétextes et conduirait, ses auteurs à la Cour d'assises, va-t-elle enfin dégoûter ceux qui doivent en payer la facon? Reste-t-il de l'opinion pu- merci.

blique dans notre province? A ton encore souci de ses intérêts ? Si le peuple s'intéresse encore à son avenir, comme nous l'espérons, il s'élèvera d'un bout à l'autre de la Province une longue protestation contre ce vol déguisé, bien digne du parti de l'hypocrisie organisée.

Si la Province ne proteste pas d'une façou ou d'une autre, les ministres d'Ontario, nous mépriseront profondément, et ils auront bien raison. Its finiront par se regarder, à bon droit, si nous les laissons faire, comme nos supérieurs, nos seigneurs et maîtres et considéreront la province de Québec, comme taillable et corvéable à

# Le faux Pacifique.

démontrant, que le chemin de fer de la Baie Geor gienne n'était qu'une route locale, construite par toutes les provinces pour le bénéfice exclusif d'Ontario, nous sommes entré dans le vif de la question que nous venons traiter maintenant. effet, dès que nous avons établi que ce chemin n'est qu'une entreprise locale, nous avons commencé à montrer que le Pacifique de M. MacKenzie n'est qu'une duperie, une ignoble fourberie qui nous coûtera trente millions de dollars, ou presque autant que le chemin du Pacifique projeté par Sir John et Cartier.

ets, eaenue; aesittauisereaitts

Ce n'était pas là un projet bâtard comme celui de M. MacKenzie, mais c'était un projet d'une grande conception. C'était la réalisation d'une idée d'homme d'Etat. Ce que nous disons est tellement vrai, que des que ce projet fut connu dans le pays, il lut accepté par tous les partis. Les grits le décla-

Bas-Canada ne juraient en 1872 que par ce chemin, et firent la bataille pour obtenir que le terminus en sat fixé à Montréal. Vous vous en souvenez, M. Jetté, et si vous êtes un homme de cœur, et non un vil fantoche politique, vous devez avoir, au souvenir de ce que vous disiez alors, de ce que vous avez fait, et de ce que vous dites aujourd'hui, tous les remords qui peuvent avoir prise sur la conscience d'un homme engagé dans les luttes politiques.

En 1871, le 3 février, le Globe écrivait ce qui suit au sujet du Pacifique Canadien, pour forcer le gouvernement à nous donner un chemin de fer non-interrompu jus-

qu'au Pacifique:

Nos voisins connaissent la valeur du commerce qu'ils convoitent et font des efforts gigantesque pour se l'assurer en entier. Nos gouvernants seraient tr. Ures à leur patrie et à l'Empire britannique, s'ils tardaient un seul instant a rendre praticables les communications sur notre territoire, jusqu'au Fort-Garry raient indispensable, les rouges du let à prendre des mesures nécessaires

pour préparer le chemin de fer du Paci | calcul s'accorde avec celui de M. fique Canadien. C'est une question nonseulement d'à propos mais d'existence nationale. Il faut le construire à tout prix. (It must be pushed through at whatener expense.) Nous pensons qu'il est possible de le construire non-seulement sans imposer un fardeau pécuniaire trop lourd au Canada, mais en y trouvant notre prefit à tous les points de vue. Sans ce chemir, une Amérique britannique puissante, pe serait qu'un vain reve. Avec ce chemin, ce ne sera pas un rêve, mis si nos hommes d'état sont sages et prudents, ce sers, une glorieuse et inévitable réalité."

Ce gigantesque projet de artier et de Sir John, avait donc rallié à lui tout le rays. Il aurait coûté cher, mais il était facile de le construire sans augmenter d'un sou les taxes actuelles. Au moment où le gouvernement présentait ce projet à l'approbation du Parlement, le surplus de nos revenus sur nos dépenses, étaient assez considérable pour nous permettre de payer l'intérêt d'une dette de \$30,000,000. cier du 1er avril 1873 Que nous aurait importé le prix élevé de la construction de ce chemin, si les résultats avaient plus que compensé nos sacrifices? Le Grand-Tronc a coûté cher, fort cher, mais si l'entreprise était à récommencer et si le peuple connais ait les résultats qu'il devrait produire, comme nous les connaissons, il n'hésiterait pas un seul instant à payer deux fois plus qu'il n'a coûté, pour avoir ce chemin qui a fait surgir, sur son parcours, des centaines de villes et de villages et changé des centaines de milles de pays désert en pays civilisé. Le Pacifique canadien aurait opéré les mê mes merveilles moyennant \$1.200,-050 à \$2,000,000 par année d'intérêt sur le prix de construction, C'est l'intérêt fixé par M. MacDou-

Tilley.

Cartier et Sir John voulaient jeter à travers le continent une immense voie qui, soudée à notre réseau actuel de chemins de fer, aurait mis tous les points de la Confédération en rapport les uns avec les autres. Ce chemin devai amener l'activité du centre aux extrémités, répandre partout la force vitale, et développer, avec une rapidité dont on peut à peine se former une idée, les immenses territoires qu'il aurait sillonnés.

Par anticipation, les immigrés se dirigeaient déjà vers Manitoba, et le courant scrait allé en augmentant le jour cù l'on aurait remué le sol de la prairie pour y poser les premiers rails. En 1870 la population de Winnipeg était de 700 Ames; l'an dernier elle était e 5,00). C'est l'espoir d'avoir le Pacifique qui a surtout valu à ce pays, cette augmentation de popu-C'est M. Tilley lui-même qui nous lation. Ce chemin aurait été la l'apprend dans son exposé finan- | grande artère de la Confédéra-

Cette voie aurait attiré de notre côté, Je riche et immense commerce de l'Asie, tout s'alimentant du commerce intérieur qu'elle aurait fait naîtr ... Le commerce asiatique aurait pris cette direction, en vertu de la loi qui veut que le trafic choisisse toujours les routes les plus courtes. Nous pouvious donc compter sur cet appoint ; car le chemin du Pacifique Canadien rapprochait les ports de l'Asie, de Liverpoo', de plusieurs centaines de milles.

Que nous donne M. MacKenzie, en échange de ce plan gigantesque, dont il n'a pas compris la grandeur de conception? Il nous promet un chemiu bâtard, un triste avorton, fruit do ses méditations aidées par les lumières de MM. gall, il y a quelques jours, et son Geoffion et Letellier; un chemin absurde, ridicule. Nons ne comprenons pas que M. McKenzie ait osé soumettre son plan à la chambre, et encore moins que celle-ci l'ait accepté. Noublions pas, to itefois, que nous devons nous attendre à tout de la part de ceux qui n'ont pas mission d'examiner, in us de voter. M. MacKenzie sait il bien, lui-même, ce qu'il nops donne? A-t-it des idées notes sur son projet? Nous sommes fondés à croire qu'il n'y a rien d'arrêté dans son esprit. l'a-t-il pas singulièrement modifie depuis l'an dernier, son projet? Cependant, depuis trois ans, il a eu le temps d'y songer et d'étudier la question à tous les points de vue. Quoiqu'il en soit, ses méditations ne sont pas fructueuses, car elles l'ont conduit à nous donner un chemin tile, et qui coûtera très cher. Le projet Cartier devait nous entraîner dans des dépenses considérables, mais au moins nous pouvions en attendre des services proportionnés aux sacrifices que sa réalisation nous aurait impo sés.

е

iŧ

e

e

1-

le

ıt

is

)i

r

u

it

١,

Il faut expliquer le plan de M. MacKenzie de nonveau, car il l'a profondément mo lifté depuis l'an dernier. Partant de Douglass à 35 milles à l'est de Nipissingue, poi it choisi deux fois par le Parlement comme terminus du Paci fique — le chemin va jusqu'à la Baie Georgienne, au lieu de se prolonger jusqu'à Nepigon, comme il avait éte entendu l'an dernier. De la Blie Georgienne, le voyageur ira, par la voie d'eau, jusqu'à la Baie du Tonnerre. De ce point, jusqu'au lac Shebandowan, il fera le trajet en chemm de fer; puis la voie d'eau s'offrira encore à ses yeux, et de ce coint jusqu'à la Rivière Ronge, il passera une don- dité? zaine de fois du steamer aux voitures du chemin de fer

Rivière Rouge à la Colombie, il aura à sa disposit on la voie ferrée, mais Dieu sait quand; peut-être jamais, si nous en croyons certains organes du gouvernement. Colombie, le chemin s'arrêtera à Bute Inlet. M. MacKenzie, qui a allongé le chemin de 35 milles à l'est, croit devoir l'allonger également à l'ouest, et il s'est engagé à construire un chemin de fer sur l'He Vancouver, de Nanaimo à Esquimault, et à dépenser \$2,000,000 dans cette province jusqu'au parachèvement du Pacifique.

Le plan de M. MacKenzie commence à se dessiner à nos yeux, mieux que le chemin de la Baie du Tonnerre au Fort-Garry ne se dessinera en hiver; car, ce que nous venons de dire suffira pour faire ridicule, impossible, surtout inu-|comprendre que pendant six mois de l'année, il n'y aura aucune trace de chemin de fer; il sera enseveli sous la neige et les locomotives irent se rouiller dans les remises, pendant que les steamers seront oris dans la glace. Nous le demandons à tout homme qui a sa tête à lui, est-il possible d'imaginer quelque chose de plus monstrueux, de plus insensé que cette route moitié par eau, moitié par terre? N'est-il pas du dernier ridicule de nous obliger de dépenser, de gaspiller plutôt, des millions pour un chemin qui ne sera d'aucune utilité pratique? Que fera M. MacKenzie pendant l'hiver, de l'immense personnel attaché à l'administration et au fonctionnement de ce chemia? Il devra ou le continuer toute l'aunée dans ses charges ou se mettre dans des embarras sans fin pour le recomposer chaque printemps.

L'inutilité du chemin en hiver est elle assez clairement établie? En touchez-vous du doigt l'absur-

Oui, n'est-ce pas? Nous allons De la vous prouver qu'il sera inutile même en été, et vous allez le comprendre comme nous. M. Mac-Kenzie a dit à la Chambre que le traiet de la Baie du Tounerre à la Rivière-Rouge durerait de cinq à six jours. Supposez qu'un voya geur en route pour Manitoba arrive à la Baie du Tonnerre. Que fera-t-il? Il aura à choisir entre la voie canadienne et la voie américaine, qui va de Du luth à Moore Head. En 12 heures, il pourra se rendre de la Baie du Tonuerre à Duluth, et arriver au Fort-Garry, sans changer de voiture, lorsque le chemin de l'embina sera terminé, et il le sera avant celui du Pacifique. Crovez-vous qu'il hésitera nn seul instant ? choisir la voie américaine, qui lui étargnera douze transbordements? vovageurs choisissent la voie la plus facile et ils le fe ront dans ce cas, au risque de rendre inutile le chemin de M MacKenzie. Le pays aura douc paye cour un chemin que fuirout les voyageurs! Et cela nous aura coûté vingt millions de dollars! Etes-vous convaincus que le chemin ne sera pas plus utile en été au'en hiver?

On parlait jadis de l'extravagance des concervateurs; on s'opposait à la construction de l'Intercolonial sous prétexte qu'il ne serait pas une route commerciale. Mais. grand Dieu! l'Intercolonial passera pour une route très - commerciale comparée au chemin de la Rivière-Rouge vià la Baie du Tonnerre!

Sait-on que M. MacKenzie a signé des contrats pour ce chemin, sans savoir s'il sera possible d'atiliser les lacs Shebandawan, la Pluie, etc., pour les fins de la navigation? C'est peu traisemblable, cependant c'est vrai. M. Ryan député de Marquette, a déclare en Chambre, que la navigation de ces

près impossible. Ils sont peu profonds et couvrent des lits de sable que les courants font mouvoir sanscesse, en forment des bancs de sable qui se déplacent continuellement, Shifting sand lars, selon l'ex-

pression de M. Ryan.

Revenons maintenant à la ligne de la Baje Georgienne à Douglass. et de là à Renfrew. Nous ne comprenons pas l'utilité de cette ligne. tant que M. MacKenzie ne la prolongera pas jusqu'au Fort-Garry. en passant par Nepigon. Les cina autres lignes du Haut-Canada, dont nous avons donné les noms hier, lui feront une compétition terrible. et l'on se rendra à la Baie du Tonnerre autant par ces voies rivales que par celui-là. Il ne vaudra quelque chose que lorsqu'il se prolongera jusqu'à Fort Garry. Nous avons déjà parlé de cette partie du chemin. Nous avons montre combien M. MacKenzie avait sacrifié les intérêts du Bas-Canada, quel mépris il avait affiché pour nos réclamations. Il nous reste à faire remarquer que, non content de déplacer le terminus de 25 milles vers le sud et d'augmenter en réalité la longueur du chemin, il l'a allongé à l'Est de 35 milles. Pourquoi ce changement? Pourquoi cette énorme augmentation de déperises ? M. MacKenzie est-il embarrassé pour trouver movens de gaspiller nos millions?

Du'on veuille bien noter ce point. M MacKenzie allongo la voie à l'Est vers le Canada-Central, et augmente les dépenses de plus d'un million et demi, contre le désir exprimé deux fois par le Parlement; cependant, il refuse de subventionner le chemin de colonisation, comme il l'avait premis dans son discours de Sarnia. Pourquoi ne pas s'en tenir au terminus fixé par lacs et de ces rivières est à peu le Parlement, et ne pas nous donner une partie des deniers qui de nous tromper, de nous arracher vont tomber dans l'escarcelle du nos deniers pour enrichir quelques vertueux M Foster?

fleurer ce sujet, et nos lecteurs doivent être étonnés de l'absurdité nous montre un plan mieux ar:êté | zie pour sa province.

,, , , qt

5

a

speculateurs. Il faut y renoncer. Cependant, des hommes que la Nous n'avons encore fait qu'ef-province de Québec envoie à Ottawa pour sauvegarder ses intérêts acceptent ces projets les yeux ferde ce plan inconcevable. Qu'on nous més! Vraiment, leur abnégation. trouve, dans l'histoire de notre leur esprit de sacrifice - pour le pays, quelque chose de plus mon- Bas-Canada, s'entend-est à la haustrueux, de plus insensé; qu'on teur de l'ambition de M. MacKen-

#### Le Chemin du Nord et le Gouvernement.

étudiant ce en s'est passé à Ottawa, à la dernière session, relativement au chemin de fer de la Colonisation. que nous allons mettre le plus en lumière, le manque absolu de patriotisme de MM. Fournier et Geoffrion, leur esprit étroit, rancunier qui les pousse à combattre les intérêts du Bas-Canada, pour satisfaire leurs haines politiques.

On sait que la Chambre a été saisie de cette affaire, pendant la discussion du projet du chemin du Pacifique de M. MacKenzie. Le premier-ministre venait d'annoncer aux députés que pour permettre au Canada Central de se souder au chemin du gouvernement, il lui accorderait une subvention de \$12,000 par mille. C'est alors que M. Masson se leva pour mettre M. MacKenzie en demeure de tenir ses promesses à l'égard du chemin de la Colonisation et de lui accorder une subvention comme au Canada Central. Sa demande était des plus légitimes, puisqu'elle s'appuyait sur un engagement solennel de M. MacKenzie. En arrivant au pouvoir, le premier-ministre fit connaître la ligne de con-

qui | gouvernement abandonnait le projet de son prédécesseur, pour lui substituer le plan que nous connaissons et qui consiste à nous donner une route, moitié par eau, moitié par terre. Après avoir expliqué qu'il construirait un chemin de la Baie Georgienne jusqu'au sud du lac Nipissing, il ajoutait:

> This will involve the construction of a short ine of railway from the mouth of French River on Georgian Bay to the South East shore of Lake Nipissing and a grant in aid of extension to that point of the existing and projected lines in Quebec and Ontario.

> Ce projet entrainera la construction n'une ligne peu étendue de chemin de fer depuis l'empouchure de la Rivière Française sur la Baie Georgienne aux bord sud est du Las Nipissinque et nécessitera un subside pour aider a prolonger ju qu'd ce point les l'gnes exi tantes ou projetées de Québec et d'Ontario. [Discours de Sarnia.]

Cette promesse était-elle assez formelle? Ces paroles peuventelles s'appliquer à d'autres lignes qu'à celles du Canada Central et de la Colonisation du Nord de Montreal? M. MacKenzie ne leur a t-il pas donné cette interprétation en subventionnant le Canada-Central? En duite qu'il entendait suivre. Il donnantses explications, M. Macannoncait donc au pays que le Kenzie eut l'audace de dire à la

Chambre qu'il avait eu des entre-l'refusé à la délégation. vues avec les directeurs du Chemin du Nord de Québec et du Chemin de la Colonisation et que directeurs l'avaient quitté pleinement satisfaits.

C'est alors que M. Masson se lava et écrasa M. MacKenzie par sa réponse pleine de logique et de

sarcasme.

"Vous prétendez, dit-il, que la Province de Québec est contente de vous? Elle doit l'être, s'il suffit de lui refuser tout ce qu'elle demande pour la contenter. La délégation à laquelle vous avez fait allusion, vous a d'abord demandé de fixer le terminus au sud-est du lac Nipissingue, comme il vous avait été statué par la Chambre. Vous avez refusé. Les Directeurs des deux chemins vous ont alors prié de faire passer la ligne subventionnée par le chemin le plus court, au nord de l'Ottawa, et vous avez égaleme : refusé. Ils ont ensuite insisté pour que ce point fut laissé en suspens pendant quelque temps, afin qu'il fut possible d'en voyer, dans l'intervalle, des ingénieurs qui verraient où passe laroute la plus courte: nouveau refus. Enfin, nous avons imploré du Premier-Ministre une dernière faveur: nous l'avons prié de fixer le point de jonction des deux lignes à Pembrooke et non à Renfrew, attendu qu'à ce dernier endroit, la configuration du pays rend impossible la construction d'un chemin de fer. Il ne s'est pas rendu à notre demande. Nous avons donc éprouvé refus sur refus, et c'est pour cela que nous devons être satisfaits."

C'est en vain que M. Masson et ses ami montrèrent, à cette occasion, à M. MacKenzie la requête du Parlement de Québec, qui réclamait justice pour nous et reve nait à la charge auprès du go iver-

M. Mac-Kenzie prétendit ne l'avoir pas lue. Mais ses collègues ne devaient pas en ignorer l'existence. M. Holton crut al rs très-spirituel d'insulter la législature de Québec et M. Geoffrion qui n'a élevé la voix en chambre que pour com battre les mesures du Bas-Canada. n'a pas appris à son chef cette que cette requête existait. Pouvait il n'en pas tenir compte, et ne la regarder que comme l'œuvre d'un parti à Québec? Non, cette requête avait été adoptée sans opposition, M. Joly avait contribué à sa rédaction et y avait souscrit comme M. Beaubien.

Voici cette requête:

"Considérant, que la Province de Q iébec sera appelée à payer une proportion considérable du montant requis pour construire le chemin du Pacifique et pour subventionner la ligne qui reliera son terminus aux voies ferrées maintenant existantes ou en construction, sans qu'aucune partie de ces travaux ne paraisse devoir être faite sur son territoire:

" Qu'en conséquence la Province de Q sébec doit s'attendre à ce que dans la localisation du terminus du Pacifique aussi bien que dans le tracé d'une ligne reliant ce terminus aux lignes ferrees existantes ou en construction, ses justes droits soient reconnus en autant qu'ils ne porteront pas atteinte à l'intérêt gé-

nérel de la puissance;

"Considérant, que d'après les rapports d'hommes éminents sur la nature et la configuration du terrain, il résulterait que tant pour la branche du Pacifique a l'Est de la Buie Georgienne que pour la ligne à être aubventionnée par le gouvernement un tracé qui suiviait la Maiswin, présenterait le route la plus économique, la plus facile et la plus prompte pour l'ecoulement du vaste commerce de l'Ouest et du Paci-

"Qu'il soit résolu que la Province de Québec prie Son Excellense le Gouver. NEUR GENERAL de bien voutoir oranner une exploration munitieuse du terrain nement, pour obteuir ce qu'il avait et des differentes voies proposées avant

cune d'elle ;

1C-

286

le.

se.

ıel

OC.

la

n

a,

te

u-

ı e

re

,te

p.

ıé

:it

de

o. iis

18 ·e· 68 C-2.

ur

ef

la

10

10 8

es

ls

é.

D-

re

4. le

ar

it

la

la

u

į.

le

R. er

in

" Et que dans le cas où l'exploration prouverait qu'une ligne préférable à celle de la Matawan existe au sud de la rivière Ottawa, la ligne a être subven tionnée par le gouvernement soit amenée à Pembroke et non à Ranfrew, ou une jonction avec le système de voie ferrée de la Province de Québec est impossible, vu les dépenses énormes qu'elle entraînerait;

" Que la ligne devant relier le Pacifique avec les autres voies ferrées, soient suffisamment sous le contrôle du gouvernement f'déral, pour assurer pleine et égale justice, à toutes les compagnies de chemin de fer qui désireraient se mettre en communication avec le Pacifique;

En refusant de faire droit à une treprise nationale.

· que de se décider sur l'adoption d'au. | seule demande contenue dans cette requête, MM. MacKenzie. Fournier, Geoffrion, foulaient donc aux pieds les reclamations unanimes de toute notre province, exprimées par ses représentants. On ne pouvait croire à un pareil abandon de nos droits. Tous les députés indépendants levaient les épaules de pitié; l'opposition était indignée, et des amis dévoués des ministres se déclaraient profondément humiliés. Copendant, il nous restait à voir plus que de l'indifférence pour ce chemin, chez MM. Geoffrion et Fournier, plus que de la complicité dans les projets de M. MacKenzie, mais même une déclaration de guerre en forme contre cette en-

# Turpitude libérale.

Bas-Canada s'étonnaient de voir MM. Fournier et Geoffrion, permettre à M. MacKenzie d'accorder \$1.440.000 au Canada Central et de refuser toute subvention, toute justice au chemin de Colonisation, M. DeBellefeuille, secrétaire de la Compagnie, et M. Loranger, venaient à Ottawa pour défendre un bill par lequel la Compagnie de mandait au Parlement, entre autres droits, celui d'hypothéquer ses terres, concession du gouvernement de Québec. Ce bill était absolument nécessaire à la compagnie. Si elle ne pouvait obtenir ce droit, il lui devenait impossible de négocier ses débentures en Angleterre, car les capitalistes anglais exigeaient cette garantie. On croyait que ce, bill subiraît, sans difficulté, l'épreuve de la discusprise lorsque nous vimes MM. Ces derniers ainsi que M. Mousseau

Pendant que les députés du Geoffrion et Fournier se ruer contre ce bill et lui faire une guerre acharnée! Il devint évident dès lors que non seulement, ils ne voulaient aider en rien cette entreprise nationale, mais qu'ils visaient à lui donner le coup de grâ-

Il fut impossible d'arriver à une entente au comité des chemins de fer, tellement les ministres français se montraient hostiles au bill. Ceux qui s'étaient chargés de le faire adopter, demanderent alors de le soumettre à un sous comité, qui pourrait plus facilement l'étudier. Dans ce sous comité se trouvaient Sir John, MM. Geoffrion, Moss, Baby, MacLelan. M. Geoffrion, reprit la lutte et lui qui n'a jamais pu dire un mot en Chambre, se montra ici bavard, brutal, et d'une grossierté de démocrate, sion, au comité des chemins de en accusant MM. Baby et Ouimet fer. Quelle ne fut pas notre sur-d'ignorance ou de mauvaise foi. expliquèrent si clairement la cause, ses fonds de certaine Banque. montrèrent si bien la futilité des objections de M. Geoffrion, que MM. Moss et MacLelan, ne voulurent pas le suivre dans son opposition. C'est alors qu'on vit un étrange spectacle, M. Moss défendant une entreprise du Bas Canada contre un ministro de cette province. Ce que nous disons-là est exact an pied de la lettre. Le bill, grâce à M. Moss dont l'attitude découragea M. Geoffrion, fut renvoyé au comité général. rouges recommencerent la bataille et essayèrent de prendre une revanche de leur détaite dans le sous comité, tant ils avaient à cœur de faire échouer cette mesure. M Moss vint de nouveau à la rescousse et contribua plus que qui que ce soit à sauver le bill. Qu'il accepte ici nos remerciements. Nous sommes certain que tout le Bas-Canada lui saura gré de son indépendance.

Il était donc de la dernière évidence qu'il y avait un complot monté pour tuer cette entreprise et ruiner du même coup une instiution monétaire de cette ville que les rouges crovaient créancière des ent: epreneurs du chemin pour une forte somme. Ce qui le prouve bien, c'est que quelques jours auparavant, un député ministériel était allé trouver un membre de l'oppo-

"Retirez votre argent, lui disait-il c'est un conseil d'ami que je vous donne, cette institutien va tomber." M. Laflamme peut rerseigner le public sur ce fait et nous donner de précieuses informations sur cette manigance. On crut d'abord que ce n'était qu'une ruse pour éloigner ce député au moment d'un vote, car la banque était à l'abri de tout embarras, mais tout vint s'expliquer plus tard et le plan des rouges fut percé à joir, lorsqu'on les vit tenter l'impossible pour faire échouer le bill du chemin de fer de la Colonisation.

Ainsi ces défenseurs du Bas-Canada ces gens, qui laissaient M. MacKenzie donner dix millions à la province d'Ontario sans réclamer une piastre pour nous, ces grands hommes n'avaient de zèle. n'avaient d'ardeur, que pour monter un complet destiné à ruiner une institution monétaire canadienne et une entreprise nationale.

N'avions-nous pas raison de dire que ces rouges ne sont pas des Canadiens; qu'ils n'ont ni patriotisme, ni cœur, et souvent ni intelligence. En toutes choses, ils sont les valets de M. MacKenzie et lorsqu'ils sortent de leur torpeur, lorsqu'il retrouvent un peu de virilité, ce n'est que pour faire la sition pour lui conseiller de retirer guerre à la province.

# Tout pour Ontario.

qui précèdent doivent avoir porté est la province la plus riche, la plus chez nos lecteurs, cette con-populeuse, il lui convient de jouer viction intime que l'idée domi- le rôle du lion de la fable en sonante à Ottawa, c'est Ontario doit faibles que lui. choses, toutes primer, doit dominer. Ses repré- Des preuves, diront les rouges.

Il nous semble que les pages sentants sont d'avis que puisqu'elle qu'en | ciété avec d'autres animaux. plus

des preuves? Mais nous vous en avons donnés à foison. Cela ne suffit point.—Eh bien, un peu de patience et vous en aurez d'autres. Il ne vous suffit pas de savoir que M. MacKenzie construit le chemia de la Baie Georgienne pour l'avantage exclusif d'Ontario; il ne vous suffit pas d'avoir constaté, avec nous, qu'il a allongé ce chemin de 35 milles à l'est du terminus, fixé deux fois par le parlement fédéral au sud du lac Nipissingue. Il ne vous suffit pas d'avoir vu M. MacKenzie accorder \$12,000 par mille au 120 milles du Canada Central, pendant qu'il refusait d'accorder un sou, au chemiu de la Colonisation, eh! bien puisque vous voulez être écrasés par les preuves, vous le se-

e.

·il

18

n٠

1-

13

18

ut

se

0-

it

ıt

n

S-

le

e-

đ.,

**1** -

98

r

**}**-

Ces faits sont indéniables; ils viennent de se passer. Vous savez également que lorsque le gouverment conservateur a proposé de construire l'Intercolonial, les grits, M. MacKenzie en tête, s'y sont opposés, parceque ce chemin traversait trois comtés du Bas-Canada. Vous savez que, s'il avait été au pouvoir, nous n'aurions jamais eu ce chemin qui rend tant de services au bas de la province de Québec Vous n'ignorez pas, non plus, que lorsque Sir John a proposé à la Chambre d'enlever à notre pro vince une dette de quatre à cinq millions, M. MacKenzie et ses amis ont voté contre cette proposition.

Vous venez de voir l'implacable hostilité du chef grit contre notre province, cependant ce même M. MacKenzie qui voulait nous imposer une dette de cinq millions, a remis d'un trait de plume une dette de \$3,000,000 due au trésor fédéral par une puissante compagnie de chemin de fer d'Ontario, sous prétexte qu'elle ne pouvait faire face à ses engagements.

propriétés de cette compagnie, une bypothèque de £475 000 sterling. et il consent à donner main levée de cette hypothèque, si la Compagnie Northern Ruwy lui donne £100,000 sterling.

Voici les deux principales dispositions du bill de M. MacKenzie, qui comprennent cet excellent

marché:

Considérant que l'hypothèque de la Puissance sur le chamin de fer et les propriétés de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, s'élève à la somme de quatre cent souvente-quinze mille louis sterling (£475,000), et que le gouvernement du Canada possète au-si des bons privilégiés de la compagnie au montant de cinquante mille louis sterling; et qu'il est à propos d'adopter des dispositions pour faire purger cette hyporhique aux conditions ci-dessous mentionnees: A ce- causes, Sa Majasté, par et de l'avis et du consentement du Sanat er de la Chambre des Communes du Camada, riécrète ce qui suit:

Si la dite compagnie ou toute compagaie formée par sa fusion avec quelque autre compagnie en vertu d'un acte de la présente session, paie au R-ceveur Ginéral du Canada, ou aux agents financiers du Canada en Angleterre, le ou avant le premier jour d'avril milhuit cent soixante-seize, - ou dans le cours de telle période plus longue que la Gouverneur en conseil pourra accorder, n'excédant pas trois mois de la da. te ci-dessus fix e,-la somme de cent mille louis sterling, (£10,000), ce paiement operera une co uplète quittence et decharge de la dite hypothèque et de toute somme principale et des intéets dus à son égard; et le Raceveur-G néral ou les dits agents financiers (selon le ca) donnerout à la compaguie un certificat de ce paiment, qui sera une preuve suffi ante de la dech irge de l'hypothèque et de toute reclamations à con égard.

Les intérêts accumulés sur cette dette ajoutés au capital, la portent à \$3 000.000.

N'est ce pas là une subvention Le gouvernement avait, sur les indirecte accordée à ce chemin?

En lui faisant cadeau de \$3,000,-000, M. MacKenzie ne met-il pas la compagnie en état d'alaudevant du chemin du Pacifique? C'est ce qu'apppréhendait la compagnie du chemin de la Colonisation et la compagnie du chemin de fer du Nord, lors de leur entrevue avec le Premier ministre au commencement de l'hiver. Leurs directeurs représentaient que, puisque M. Mac-Kenzie se proposait de diminuer les obligations du Northern Railway, envers le gouvernement, il devait, en compensation, corder un subside au chemin du Nord.

Dans la requête présentée à cette entrevue au ministre des travaux publics, il est dit:

"Les soussignés attirent respectueusement votre attention sur la probabilité que l'on demandera à la législature fédérale d'abandonner les grands intè. rêts qu'elle a dans le Northern Railway de Toronto, qui se dirige vers le nord et s'approche rapidement de l'objectif com mun du lac Nipiseingue. L'abandon de cet intérêt, ou continuor de ne pas forcer cette compagnie de le payer, équivaut à un aide à cette ligne de Toronto, dans ses efforts pour atteindre la région du lac Nipissingue dans Ontario."

Ce raisonnement avait beaucoup de force. Quelle réponse M. Mac-Kenzie fit-il? Il nia hardiment que le gouvernement eut l'intention d'abandonner ses droits. Nous trouvons cette réponse dans le compte - rendu sténographié de l'entrevue :

" Quant à ce qui regarde le Northern Railway, disait alors M MacKanzie, le gouvernament n'entend pas perdre un sou de ses .criances sur les propilités de la Compagnie. Il prétend se faire payer jusqu'au dernier farthing.... Les détenteurs de bons en Angleterre ont la première hypothèque, le gouvernement vient ensuite et il présend se faiune fois les "porteurs de bon" payés."" Voir compte rendu de la Gazette de Montréal.)

Comme on pourrait nous taxer d'exagération, lorsque nous disons que le gouvernement fait remise au Northern Railway d'une dette de \$3,000,000, nous appelons à notre secours, un des amis les plus ardent de M. MacKenzie, M. Wood. Voici ce qu'il disait de ce marché le 18 mars dernier, dans la Chambre des Communes :

M. Wood dit que les hone. membres doivent se rappeler qu'un Bill semblable à celui-ci fut introduir, relativement au chemin de fer Northern par l'ancienne administration. Il est vrai que le gouvernement de ce temps là désirait prendre une plus petite somme en compensation que le présent gouverne. ment. Un tiè fort article sur le sujet a paru dans le Globe, et le gouvernement a eu peur. Le présent gouvernement est venu devant la Chambre demandant des pouvoirs presque semblables; il demande que le pays cède une réclamation d'environ trois millions de piastres pour environ un million. En 1859, la compagnie était dans l'embarras. Elle devait une tiès-grande somme d'argent, et des arrangements furent faus pour la mettre dans. une meilleure condition. La dette due au gouvernement se montait à £475, 000, et l'intérêt non payé jusqu'au mois d'Août 1859, était de £116,000, qui faisait un total de £591,0.00.... C'est pourquoi il (Wood) croit qu'il n'est pas juste que la Chambre soit appelée ce soir, sur la foi de cette résolution, de passer un Bill privant le gouvernement de ce qui lui est dû par cette compagnie. La compagnie est parfaitement capable de payer, et c'est tout simplement un moyen de mettre une somme considé. rable dans ses ooffres. Les corporations de ce genre sont parfuitement en état de se soutenir d'elles mêmes.

La Compagnie du "Northern Rail. w y " vient devant le Parlement et demande qu'on lui donne une dette de \$3,000,000, pour laquelle le gouvernement ne lacevra que £100 000 comp. tant et £50,000 en debentures de troire payer la valeur de cette hypothèque i sième classe qui pourraient valoir 50 ou 75 par cent. Ceci signifie récliement un paiement par la compagnie de 30 cents dans 'a piastre. It proteste contre le gouvernement qui donne au "Northern Rai way" \$3 000,000 auxquelles cette compagnie n'a pas droit, et qui proviennent des taxes payém par le peuple, « (voir compte-rendu offi cielle, 18 mai 1875.

8. '7

de

er

ns

Se

te

0.

r-

r--

la.

Un autre député, M. McCallum a abondé dans le même sens, mais il y a plus tout cela encore; c'est le rapport de l'Hon. M. Crooks trésorier d'Ontario, sur la position de la Compagnie, rapport présenté au lieutenant-gouverneur en Conseil le 3 mai 1873.

L'Hon. M Crooks dit dans ce document officiel.soumis aux amis de M MacKenzie à Toronto :

"Après avoir examiné les états des recettes fites par ce chemin de fer et sprès avoir donné une marge libéral (tiberal allowance) pour les dépenses sur le comptedu cipital il appert au soussi gné que la Compagnie pourrait facilement poyer un inté êt de 5 p. 100 par année sur le montant de son obligation envers la Province et en même temps fonctionner parfaitement et faire de temps à autre les changements et modifications exigés par le trafic et l'intérêt public. En conséquence le soussigné est d'avis que cette somme est une excellente créance de la Province du Canada (a good asset) pour le montant de \$2. 311 666,67 et que la somme de £50,000 en bons avec intérêt a da er du ler juillet 1857, l'est également et que ce se rait un arrangement très desavantageux (a most disadvantageous arrangement) et ir juste pour la Province, si le proposition contenue dans les dites résolutions étaient adoptées.

> AD. CROOKS. (Signé)

Faisons remarquer qu'en 1873, cette créance appartanait à la Province d'Ontario et que le gouvernement grit n'a pas voulu l'abindonner. Depuis elle est tombee dans l'actif du gouvernement fédéral et M. Ma Kenzie (le chef de M. Croeks) qui ne voulait pus faire prises nationales.

perdre un sou au gouvernement d'Ontario, se hâte de biffer cette créance du grand livre du gouvernement fédéral parce que toutes les provinces sont appelées à sup-

porter la perte.

Nous n'avons rien à ajouter, après le discours de M. Word, un ami dévoué du gouvernement, qui disait à ses électeurs, aux dernières élections : "I heartily endorse the policy of the government as contained in Mr. MacKenzie's address to his constituents." Notre cause n'a plus besoin de preuves et nous sommes certain que ceux qui ont suivi la politique du gouvernement en ce qui concerne les chcmins de fer, diront avec nous que le Bas-Canada a été sacrifié à Ontario. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le résultat de la politique pour embrasser toute l'étendue de ces sacrifices. Ontario s'est enrichi de \$10,000,000 et Québec n'a pas obtenu un seul sou. Que pouvons-nous ajonter de plus. Ces chiffres ne sont-ils pas plus éloquents que tout ce que nous pourrions dire?

Que M. MacKenzie donne la part du lion à sa province, c'est déjà fort mal pour lui. Placé à la tête des affaires, il ne doit que distribuer également les deniers entre toutes les provinces, mais enfin, il peut plaider son tropgrand amour pour les siens. Que dire alors de MM. Geoffrion, Fournier et Letellier, qui, en face de cette affection immense de M. MacKenzie, n'ont que de l'indifférence ou de l'hostilité pour notre province. Ce n'est pas M. MacKenzie qui est le grand coupable, mais ce sont MM. Geoffrion, Fournier et Letellier, qui, no.1 content: de ne pas obtenir notre part des deniers publics, cherchent à nous enlever ce que nous avons, en s'efforçant de ruiner nos entre-

# Leur politique financière.

Le régime Brown MacKenzie sera connu dans notre histoire comme le règne de la duplicité et de la fourberie, Plus nous examinons les actes de nos gouvernants, plus nous arrivons à nous convaincre que lorsqu'ils ne trompent point le pays, ils le font souffrir par leur incapacité. Est il possible de tromper plus la province de Québec que ne l'a fait M. MacKenziedans sa politique des chemins de fer; sa conduite n'est-elle pas entachée de duplicité depuis le commencement jusqu'à la fin?

Lorsque nous étudierons les agissements du gouvernement féderal touchant l'administration de nos finances, si nous ne nous trouvons pas en face d'une tromperie aussi indigne, nous verrons une incapacité tout aussi préjudiciable, non-seulement aux intérêts de Québec, mais à ceux du pays tout

entier.

Pendant leurs six années de pouvoir, les conservateurs ont réussi à dépenser 11 millions de piastres pour des travaux publics; plus de 2 millions et pour le fonds d'amortissement de l'Intercolonial. qui éteindra cette dette en trentesix ans. Puis ils ont diminué les taxes de deux millions, en laissant en caisse un surplus de plus d'un million. C'était un résultat magnifique. Le pays avait lieu de s'applaudir de son gouvernement, qui, tout en dépensant des sommes considérables pour des fins d'utilité publique, diminuait les taxes et laissait, avant de mourir, un surplus en caisse.

Cette excellente administration ne pouvait contenter les rouges, nos libéraux. A les entendre, les dépenses des douze mois.

taxes étaient trop lourdes, on nous épuisait; ils faisaient des assemblées pour protester contre les impôts Il va sans dire qu'ils promettaient de changer tout cela

s'ils arrivaient au pouvoir.

Ils ont tenu promesse. Ils ont tout changé, mais non pas comme ils nous avaient donné lieu d'espérer. En moins de dix huit mois, ils ont augmenté les taxes de trois millions et les dépenses de deux millions. Voilà, en deux mots, le résultat de leur administration financière. Il est vrai que les conservateurs avaient pour financiers Sir Alexander Gult, Sir John Rose, Sir Francis Hincks, M. Tilley. hommes d'un talent hors ligne et que les libéraux ont remis leur succession entre les mains de cet individu jaloux, Richard Cartwright, connu, dans sa province. sous le nom de grand incapable.

A la session de 1874, le pays fut on ne peut plus surpris d'entendre M. Cartweight nous faire un tableau effrayant de notre position financière. Il nous montrait un défici, résultat du gaspillage des conservat\_urs, et nous déclarait qu'il n'y avait qu'un moyen de le combler. C'était d'imposer des taxes pour un montant de trois

millions.

Comme on sait, les dépenses de l'année se font toujours d'après des estimations faites l'année précédentes et c'est dans les comptes de 1873-74, faits par M. Tilley que M. Cartwright voulait nous faire voir un déficit. Neuf mois de l'année étaient alors écoulés : c'était une excellente base pour faire les calculs de toute l'année et arriver approximativement au chiffre des

Or, pendant ces neut mois, les recettes avaient été de \$16,052,274,-68 et les dépenses pendant la même iémode de \$15,970,405 98, en sorte que le surplus pour les neuf était de \$81.868 70 (voir les documents soumis à la chambre, 30 avril 1874. Nous avons maintenant pour nous guider l'expériance des années passées. Or, il s'est trouvé que c'est pendant les trois derniers mois de l'année fiscale que les recettes sont les plus fortes et les dépenses moindres. Il nous suffira de dire que les subsides aux provinces, qui forment une des plus lourdes charges du gouvernement fédéral, sont payés pendant les neuf premiers mois. Il y avait de plus l'année précédente un surplus de \$1,500,000 qu'il faut ajouter à celui de 1873 et 1874.

1119

m-

les

ro.

ela

ont

me

٥é-

is,

ois

ux

le

on

n-

818

se,

y.

et

ur

tet

rt-

e.

ul

re

a.

n

In

es

tit

le

es

is

le

es

9-

95

18

e

ì٠

S .

r

8

Il nous sera aussi facile deprouver que M. Cartwright était dans l'erneur en citant ses propres chiffres ceux don: se sont aussi servis ses organes.

D'après M. Cartwright, les recertes et les dépenses de l'année de 1873-74, se répartissent comme suit:

Recettes et dépenses de l'année 4874:—

Revenu...... \$24,205,092 Dépenses..... 23,316,316

Laissant un surplus de \$ 888,776

Ce surplus, M. Cartwright l'attribue à l'augmentation des taxes, mais il ne fait pas remarquer que ces taxes n'ont été imposees que pendant moins de trois mois. Il ne fait pas remarquer, non plus, que pendant les neuf premiers mois de l'année 1874, il y a eu un surplus, comme l'a etabli M. Tupper et comme M. Cartwright l'a recounu lui même l'an dernier Quelle a été maintenant l'augmen-

taxes? Le Globe, le Ministre des Finances, et tous les journaux rouges, nous ont appris que les nouvelles taxes avaient produit une augmentation de revenu de \$546,-000.

Posons maintenant le surplus cité plus haut de.....\$880.776 et retranchons en...... 546 000

\$334,776

Voilà le surplus que nous trouvons en nous servant des chiffres que nous fournissent les journaux du gouvernement; mais il est en réalité beaucoup plus considérable, comme nous l'établirons plus loin. Il est donc impossible de justifier l'imposition de nouvelles taxes, qui ne servent seulemsnt qu'à payer l'augmentation des deux millions de dépenses que M. Cartwright nous inflige cette année.

Cela posé, il nous sera facile d'établir. 10. Que M. Cartwright a tromp, le pays l'an dernier en prétendant que l'extravagance du parti conservateur avait produit un déficit et qu'il fallait imposer des taxes jusqu'à concurrence de trois millions pour le combler. 20. Que le gouvernement qui a juré de pratiquer l'économie, se donne un étrange démenti en augmentant, cette année, les dépenses de deux millions, en demandant à la chambre de voter un budget plus élevé de deux millions que le plus fort budget du gouvernement MacDonald-Cartier.

Comme nous venons de le dire, M. Cartwright a prétendu, en faisant son exposé financier à la session de 1874, qu'il y aurait un déficit considérable pour l'année 1873 74, et il partait de là, pour demander une augmentation de taxes. M. Tupper s'inscrivit en tation de revenus produite pendant faux contre les assertions de M. les trois mois par les nouvelles Cartwright et prétendit qu'il n'y

aurait pas de déficit. Il prouva que pour les neuf mois écoulés, il y avait un surplus et qu'à la fin des douze mois, au 1er juillet 1874. il y aurait encore un surplus, en s'appuyant, sur le fait que les années précédentes, c'était toujours pendant cette dernière période de l'année fiscale que les recettes étaient le plus considérables. Au mois de juillet dernier, le Globe fut forcé d'avouer qu'il n'y avait pas eu de déficit et M. Tupper à à la dernière session, a établi avec plus de force encore que l'an dernier, qu'il y avait eu un surplus et, qu'il avait été inutile d'imposer 3 millions de taxes sur des objets de première nécessité.

M. Cartwright a vu venir le coup qui allait l'atteindre, et, chose qui sort de toutes les coutumes des ministres des finances, il a essayé de diminuer le surplus qu'il avait en caisse et qu'il était forcé d'avouer. C'était le seul moyen qui lui restait pour se justifier de nous avoir imposé 3,000,000 de taxes. Il a été facile au Dr. Topper de lui prouver qu'il trompait la Chambre et le pays. M. Cartwright avous un surplus de \$888,776 pour l'année 1873-74, qu'il prétend devoir à l'augmentation des taxes. Pour dimmuer le surplus réel, M. Cartwright place au compte des dépenses courantes des sommes qui doivent être portées au compte du capital, et en suivant le même procédé, il fait entrer dans les dépenses des sommes qui n'y devraient pas figurer. Amsi, il est absurde de pretendre que les \$545,625 dépensées pour les frais de construction des chemins de fer du Nouveau-Brunswick doivent être portées au compte des dépenses de l'année. D'un autre côte, il faut

\$384,727, comme cela s'est toujours pratiqué pour ces sortes de revenus. Ces additions faites d'un côté et les soustractions de l'autre: nous arrivons au chiffre suivant:

### 1873-74.

| Recettes<br>Dépenses | 22 | 867,203 |
|----------------------|----|---------|
| Cunalna              |    | 799 916 |

M. Cartwright a été obligé d'inventer un nouveau système de tenue des livres pour masquer ses fourberies; mais mal lui en a pris. Il avait affaire à trop forte partie: M. Tupper l'a poussé au pied du mur, et a mis en lumière ce que le gouvernement voulait cacher. M. Tupper a démoli le discours de M. Cartwright sur toute la ligue, et l'a déflé à son tour de trouver ses calculs en défaut.

M. Tupper avait eu beau jeu à attaquer le gouvernement sur ce point, mais il se présentait un autre champ plus ouvert encore à ses accusations. Il a su en profiter, et là, il a réduit le pauvre 'M Cartwright au silence. Il faisait bien triste nine l'homme qui s'est separé de Sir John, parce qu'il lui avait préféré Sir Francis Hincks, comme ministre des finances Quelle vitaine chose que l'ambition, parfois! Elle a porté le plus maladroit manipulateur de chillres qua nous avons eu, à julouser le plus grand financier du Canada!

cédé, il fait entrer dans les dépenses des sommes qui n'y devraient pas figurer. Ainsi, il est absurde de pretendre que les \$545,625 dépensées pour les frais de construction des chemins de fer du Noutevau-Brunswick doivent être portées au compte des dépenses de l'année. D'un autre côts, il faut ajouter aux recettes de l'année, les taxes trop lourdes. Pratiquez l'économie. Reduisez les depenses et par conséquent les taxes. Si jamais nous arrivous au pouvoir, nous diminuerons les unes

bien du pauvre peuple." Que font ils ces chers amis du peuple? Vous allez le voir, ô vous électeurs de la province de Québec, vous dont on veut faire encore une fois des du pes pour s'en moquer, vous allez voir comment les grits-rouges pratiquent l'économie. Ils la pratiquent en augmentant les dépenses de deux millions! Oui, c'est à peine croyable, mais c'est vrai : les l'économie : dépenses recommandées par M. Cartwright sont de deux millions plus considérables que le plus fort budget du parii conservateur. Ci tons des chiffres. Les dépenses du gouvernement civil sont augmen tées de \$38,406; celles de l'administration de la justice de \$37, 00; celles de l'immigration de \$164,-308; ils augmentent de \$140,981 les dépenses du fonds de pension et de retraite dans lesquelles figurent \$50,000 pour les vétérans de 1812; nous approuvons cette dépense mais non le reste de l'augmentation de \$100.000. La milice aous coûtera \$152,624 de plus que sous le régime de ces conservateurs, ennemis de l'épargne. Nous allons voir mieux encore. Les travaux publics nous coûteront \$647,749 de plus que sous le régime du gaspillage. Le service océamque a peu augmenté, \$33,262; une misère. Arrivons à un des items qui a lieu de nous surprendre au plus haut degré. Sous le régime des jours et des nuits à reprocher sous le régime de l'économie!

tou-

de

l'un

l'au.

iffre

1,419

7,203

2,216

d'in-

e te-

. ses

pris.

rtie:

du

que

cher.

rs de

igne.

uver

jeu à

r ce

n au-

à ses

er, et

Gart-

bien

st se-

l lui

ncks,

Quel-

ilion.

nala-

s qua

plus

es se

qu'ils parti taier n, au Galt irdes. iuisez nt les us au s unes. et les autres pour le plus grand au gouvernement l'énormité des frais de collection du revenu des Douanes. Cependant, ils viennent augmenter ces dépenses de \$63,022. Les frais de collection de l'accise sont aussi augmentés de 30,565.

> Afin de mettre nos lecteurs à mêmé de faire les comparaisons, nous citons les dépenses de la plus forte année du régime du gaspillage et les dépenses du régime de

| 1873-4   1875-6.                                                                                                                                                                                                                         |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| vergement     \$883685     \$922,63       Administration     de     la fustice     450.037     531,23       Immigration     318.572     482,91       Pensions et retraites     120,896     207,43       Millios     977,376     1,130,63 |    |
| la fustice                                                                                                                                                                                                                               | 91 |
| Immigration 318.572 487,9    Pensions et retraites 120,896 207,48    Milice 977,376 1,130,66    Travenx - Publis,                                                                                                                        |    |
| Pensions et retraites 120,896 207,43 Milice 977,376 1,130,65 Travenx - Pobiles,                                                                                                                                                          | 95 |
| Milice 977,376 1,130,00                                                                                                                                                                                                                  | 10 |
| Milice 977,376 1,130,63                                                                                                                                                                                                                  | 34 |
|                                                                                                                                                                                                                                          | 0  |
| (administration) 1 828 000 2 543 75                                                                                                                                                                                                      |    |
| (                                                                                                                                                                                                                                        | 50 |
| Service oceanique et                                                                                                                                                                                                                     |    |
| fluviaie 407,700 440,96                                                                                                                                                                                                                  | 62 |
| Frais de collection,                                                                                                                                                                                                                     |    |
| Douanes 658,299 721,53                                                                                                                                                                                                                   | 20 |
| Frais de celiection,                                                                                                                                                                                                                     |    |
| de l'accise 206 935 237,50                                                                                                                                                                                                               | 00 |
| Poster 1.387,270 1,689,50                                                                                                                                                                                                                | 00 |
| Travaux Publics 1.844.154 2 379.7                                                                                                                                                                                                        |    |
| Soit une augmentation de pre                                                                                                                                                                                                             |    |

Soit une augmentation de pres de 2 millions du côté du régime de la réforme. Chose singulière, gaspillage des conservateurs coûtait moins au pays que l'économie des grits.

La comparaison entre le régime du gaspillage et celui de l'économie sera complète lorsque nous aurons ajouté que le premier a réduit les taxes de \$2,000,000 et que le second les augmentées de desconservateurs, les grits ont passé \$3,000,000. Qu'il fait beau vivre

## Les places.

Lorsqu'autrefois les avocats rouges donnaient libre carrière à leur faconde, devant les portes d'église, c'était la question du grand nombre d'employés et de leur salaire élevé, qui faisait éclater leurs plus beaux mouvements oratoires. Lorsqu'ils nous peignaient ces employés nourris par la patrie, pour ne rien faire; ces employés qui encombraient les bureaux publics, et vivaient au dépens du pauvre peuple, ils manquaient rarement leur effet.

Les candidats rouges ne négligeaient pas cette ficelle, ce moyen facile d'obtenir de faciles succès, et nous pourrions nommer des célébrités rouges qui ont dû leur entree en Chambre, à leurs déclamations contre les employés publics nommés par les con-ervateurs.

On parviot a surexciter l'opinion sur ce sujet et la pression en Chambre en devint si considérable qu'en 1868 ou 69, le gouvernement conservateur dut diminuer les salaires de tous les fonctionnaires publics de 12 par 100, plus 4 p. 100 pour un fonds de retraite. En 1872, ni remit aux employés leur salaire de 1867. Depuis cette époque, les rouges ont continué à plaindre le peuple obligé de payer tant d'employés. On se rappelle qu'après le 5 novembre 1873, après l'arrivée des libéraux au pouvoir, il s'éleva un cri d'horreur contre le gouvernement sortant de charge qui avait, suivant les usages constitutionnels nommé. des ployes. "C'était une infâmie, disaiton, les bureaux sont dejà encombréz et il vient en nommer de nou veaux."

Vous n'avez pas oublié ces la Leslie, Chas N Bell.

mentations, n'est ce pas? Eh bien! que direz vous lorsque vous apprendrez que les ministres gritsrouges ont ajouté grandement au nombre des nouveaux employés entrés à la dernière heure, dans des bureaux déjà encombrés. C'est cependant vrai de tous points, comme vous allez voir.

A la dernière session, un député a demandé au gouvernement de présenter à la Chambre une liste de tous les employés du Canada, avec la date de leur nomination. Cette liste n'a pas été imprimée, nous ne savons pourquoi; nous l'avons parcourne et nous avons constaté que plus de CENT VINGT employés avaient été nommés depuis l'arrivée des rouges au pouvoir. Et encore nous avons pu constater que cette liste était incomplète.

Afin qu'on ne nous accuse pas de parler au hasard, saus preuve, nous donnors la liste des nouveaux employés telle que nous l'avons lue sur les documents officiels:

#### DEPARTEMENT DES DOUANES.

MM. E. H. Mercier, R Trestler, Garon, Lemieux, Vallée, J W Gny, Clifford, Beauchamp, John Brown, Jos Schryn, Thomas Newbiggan, Robert Miller, Thos Bateman, C Douglass, P Nicholson, Finlay, Patterson, D Roblin, Adam Sheriff, James Carr, Thos Stinson, N McGillvray, Whitteld Outhouse, Joseph D Griffin, D B Blackwood, J R Barton, Robert Dill, Jos Bates, J L Brown, Alex Roy, James Lent, Geo Bremner, Henry A Mackenna, Wellington Nelson, Wm Passmore, Jos MacDonald, W J Leslie, Chas N Bell.

TEPA TEMENT DES POSTES.

MM tanton, J H Deacon, W Wright, W Philipps, Kelroy, J O'Toole, W Smich, Laurillard, R A Hamelin, P J Maguire, Pruneau, Bourget, Denéchand, Lamothe, Hamlin, Lefebvre, Bureau, Chevrier, Rondeau, Dufort, St Amour, Collins, McDona'd, Larue, Wilson, J C C Fortier, Thompson. Newell, N Curran, Cuthbertson, R M Mc-Donald, G Wrigh', Gorman, J Ferry, H Colbech, Hargrave, Désonnier.

5-U

ւ-es

st

s,

té

le

te

a,

n.

e,

'a·

Т

le-

u-

pu

in-

as

ve,

ux

ue

er,

ıy,

n,

ın.

C

y,

10-

N

se,

od,

ła-

103

IC-

m

DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉ. RIEUR :

MM. Lusignan, Brunel, Davies, Blair, J A MacDonald, T Moore, Girdlestone, M Donaphy, Victor Lang, R McIntosh, F Mason, L Deltor, G Merrich, Stewart Mulvey, O Berkley, A Lindsay, David Wilson, Michols, J B Powell, J B Barrett, Jones, Dunbar Brown, L César Adrien Ste. Marie, Jos Grégoire, N Bernard, Thos. Port-ous, J S Dyde, Regis Cardinal, Brennan, J A Fournier, Timothy Battle, Ed. Horn, Maurice O'Brien, W F Whelan.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE. GEORGE DUVAL, 45.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES

PÉCHERIES.

MM. Trudeau, Arthur Chisholm. SECRÉTARIAT D'ÉTAT.

MM. J Burns, C Billantyne, J Learoyd, S Gliddon, O. Keefe, Lackin.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

M. J. Johnson.

CONSEIL PRIVÉ.

J. Johnstone.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.

Nous avons perdu cette liste; mais nous nous rappelons fort bien les résultats qu'on va voir :

que les noms de MM. Paul Decazes et Edmond Farrenc, payé trois cents francs pas mois pour chanter les gloires du libéralisme canadien devant les libéraux français, manquaient.

COMMUNES.

Ici tous les anciens surnuméraires ont été remplacés par des nouveaux, et le nombre des places a été augmenté.

Voici les noms de quelques uns des nouveaux employes et des

remplacants:

MM. Bienvenn (du National), Fréchette, P. MacDonald, Query, P. Kierskowski, Hopkirk, Ducondu, Pitan, etc.

Cette liste est la plus incom-

plète.

Voilà pour le passé, mais l'avenir promet davantage. Toute leur législation a une tendance vers la centralisation. Ils ont soin de placer chaque loi une clause qui donne au gouvernement la faculté de nommer de nouveaux employés.

Ainsi par la loi de banqueroute, ils s'attribuent la nomination des syndics officiels et des inspecteurs des faillites. Par la loi sur le revenu de l'intérieur, ils se donnent le pouvoir de nommer une foule de

nouveaux employés.

Par le bill du Nord-Ouest, ils créent une dizaine de nouvelles places et organisent un nouveau gouvernement. Lors de la discus- ! sion de ce bill, Sir John fit remarquer que le lieutenant-gouverneur de Manitoba pourrait bien être d'ici à longlemps encore, le gouverneur du Nord-Ouest.

Les ennemis du gaspillage, qui pouvaient, en acceptant la proposition de Sir John, économiser 7 à 12 mille piastres par année, ont refu-

sé.

Ces différentes mesures auront

va faire nommer:

10. Un lieutenant gouverneur,

20. Trois magistrats stipendiai-

res (\$3.000).

30. Cinq conseillers du Nord-Ouest, dont deux payés \$1,000 shacun. Salaires des trois autres in-

40. Un greffier du conseil,

(\$1,800).

50. Un greffier pour chaque district, (\$500'.

60. Un shérif, (\$1,200).

7c. Un régistrateur, (\$2,000). Est-ce assez joli? Passons main-

tenant à la Cour Suprême.

80. Six ou cinq juges à \$7,000 chacun, et un juge en chef à \$8,000.

90. Un greffier, et cinq ou six autres employés de la Cour.

10o. La loi de banqueroute attribue au gouvernement le droit de nominer les syndics. Comptez combien cela sait de places nouvelles à la disposition du gouvernement.

11. Le gouvernement s'empare également du privilége de nommer les inspecteurs et mesureurs de

bois, (Cullers)

120. En vertu du bill d'inspection passé à la dernière session, il nom.

La réorganisation du Nord-Ouest | dans chaque comté. Voyez combien il y a de divisions électorales dans les provinces, et vous aurez le nombre des nouveaux employés dont la reconnaissance envers les ministres aura poids et sera sans mesure.

> 13o. Dans le cas où les places ne suffiraient pas, il tient encore d'autres ressources en réserve. Connaissant l'appétit des frères et amis, les ministres ont fait passer une loi à la dernière session, laquelle loi leur permet de laisser au gouvernement de Québec les employés du Rerenu actuels, et d'en nommer de nouveaux pour le Canada.

> Le tableau est à peu près complet; dans tous les cas, il l'est assez pour montrer ce que valaient les discours des amis du pauvre

peuple.

Dans tous les cas, lorsque l'on voit les nominations récentes de plus de 120 nouveaux employés, t'augmentation de deux millions de dépenses, l'augmentation des salaires des employés de \$75,000 l'augmentation des dépenses générales de \$2,000,000, il nous semble que ces noms " gouvernement économe, gouvernement de le rémera au mois de juillet prochain, forme," contiennent une étrange un inspecteur des poids et mesures ironie ou une profonde tromperie.

## Les Mennonites et les Canadiens.

à Ottawa, pendant la dernière session. La Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et la Co d'avoir été mieux traités que nous, sans être aussi importants. évidence. Il y a plus encore, non gauche, de terribles

Ontario l'a emporté sur nous, seulement le gouvernement fédéral nous présère nos voisins des autres provinces, mais encore il accable des étrangers de faveurs lombie Anglaise, peuvent se vanter | qu'il nous refuse. Si nous nous bornions à formuler cette accusa-Ce tion, nous pourrions nous atsont là des vérités de la dernière tendre à recevoir, de droité et de

nos adversaires; nous savons que c'est un parti pris chez eux de nier tout ce que nous avançons, et ils sont d'une telle mauvaise foi, que nous sommes obligé de faire marcher parallèlement nos assertions et nos preuves.

és

es

es

re

e.

et

er

a-

u

n-

n

a-

n-

S-

nt

re

n

le

s,

18

35

)0

ტ-

lei

16

é٠

(8

es il

Nos lecteurs ont pu juger qu'en passant en revue les travaux de la dernière session, nous n'avons rien dit sans nous appuyer sur des documents officiels, que nous avons

cités. Il en sera de même par la suite, et en venant dire aujourd'hui que le gouvernement nous a préféré des étrangers, nous mettrons sous les yeux du public les preuves officielles. On se rappelle qu'à la séance du 11 février dernier, M. Masson s'est levé pour protester contre une grande injustice qui nous était faite. Le gouvernement venait de demander à la Chambre de prêter, sans intérêt, \$100,000 aux Ménonites, pendant dix ans, et de voter \$70,000 pour payer leurs frais de transport à Manitoba. Masson, prenant en main la cause des Canadiens émigrés aux Etatsqui désirent revenir au Canada, réclama pour eux mêmes avantages. M. MacKenzie ne voulut pas accéder à cette demande. Il prétendit que les Canadiens pourraient passer aux Etats-Unis pour obtenir un emprunt et des frais de voyages. C'était une objection insolente et des plus futiles, car il est facile de prévenir as frandes. Il suffirait de n'ac r ces secours qu'à ceux qui raient une rés dence aux Hich Unis avant la passation de la loi. Poussé au pied du mur, M. Mack-nzie declara qu'il avise-Cette manière évasive de répondre ne devait point satisfaire

d'injures; mais nous connaissons si M. MacKenzie avait avisé. Il recut une réponse aussi embarrassée. Il devenait évident que le gouvernement était bien décidé de ne pas accorder un seul sou aux Canadiens. M. Masson voulut cependant donner au premier-ministre le temps d'aviser, de se concerter avec ses collègues. On avait lieu d'espérer que M. Letellier, le ministre de l'immigration, notez cela, celui qu'on doit tenir responsable d'avoir accorde près de \$200,000 aux Ménonites et pas un sou aux Canadiens, - on avait lieu d'espérer, disons nous, que MM. Letellier, Geoffrion et Fournier exerceraient une pression sur leurs collègues pour les faire consentir à nous rendre justice.

Le 26 fevrier, M. Masson, reprit de nouveau la défense des intérêts du Bas-Canada. Mais il ne put rien obtenir de M. MacKenzie, et il se décida à demander à la Chambre, de partager également entre les Mennonites et les Canadiens qui voudraient s'établir à Manitoba, la somme d stinée aux premiers. A la demande de M. MacKenzie, cet amendement fut déclaré hors d'ordre. M. Masson proposa un nouvel amendement par lequel il demandait de réduire cette somme de 50,000 et M. Holton, voulant éviter un vote sur cette proposition tit accepter un amendement pir lequel, la Chambre déclarait qu'elle verrait avec plaisir une mesuro destinée à rapatrier les Canadiens." (Voi: rapports officiels 26 fevrier, pages 10 et suivantes.

Cet amendement n'était qu'un leurre, destiné à tromper la Chambre et le pays. Le peuple attendit les estimés supplémentaires; on disait qu'ils contiendraient un crédit affecté au rapatriement des Canadiens. Un mois plus tard, les es-M. Masson, et il reviur à la charge | umations supplementaires s'élequelques jours plus tard pour savoir vant à \$1,700,000 étaient soumises

me, ne figurait pas un seul sou les Mennonites aux Canadiens? destiné à dégager la promesse faite par M. Holeon au nom du gouvernement. Il devint alors évident que l'entremetteur M. Holton, n'avait voulu qu'une chose; tirer le gouvernement d'embarras. Il a réussi en Chambre? Réussira-til dans le pays. C'est ce que nous

verrons plus tard.

M. Masson avait mis toute la question sous son vrai jour. Il avait placé le gouvernement dans l'impossibilité de refuser, si M. Holton n'était pas venu l'aider à tromper la Chambre. M. Masson avait fermé toutes les issues et c'est alors que M. Holton a fait pa-ser les ministres par la porte de cave. "Je sais, avait dit, M. Masson que des Canadiens ont demandé au gouvernement, des «cours et qu'ils n'ont pas eu de 13 Je sais que des townships on reservés à Manitoba pour des colonies d'immigrés, et que lorsque les Canadiens ont réclamé les mêmes avantages, on ne les a pas même honorés d'une réponse sérieuse. L'été dernier, pendant que j'étais a Manitoba, M. Monty vint dans cette province pour s'assurer s'il ne serait pas possible de diriger de ce côté, un courant d'immigration canadienne, des Etats-Unis. A son retour à Fall River, il fit son rapport. La société de colonisation de Manitoba demandait pour les Canadiens de Fall River, qui voula ent émigré, un townships et comme je viens de le dire, elle ne l'a pas obtenu. Au mois d'octobre dernier, on demanda de plus au gouvernement de venir au secours de ces immigrés, et à l'heure qu'il est, on n'a reçu aucune réponse satisfaisante." (Voir document cité plus haut.)

Ces faits relatés par M. Masson, ne démontrent-ils pas que le gou-

à la Chambre, et dans cette som- vernement était décidé à préférer

Où étiez-vous Letellier, ministre de l'agriculture et de l'immigration; où étiez-vous MM. Geoffrion et Fournier, pendant que M. MacKenzie accordait des townships à la colonie Rolestan, à la colonie Emerson, à M. Shaw et refusait toute concession, à la société de colonisation de Manitoba! Où étiez-vous? Mais vous etiez présents; vous donniez la main à M. MacKenzie et c'est M. Letellier qui signait tout comme ministre de l'immigration. Est-il possible de voir autre chose dans ce ministère de contrebande qu'un instrument entre les mains de M. MacKenzie? S'il y avait du cœur, de l'énergie, du sentiment national dans cet homme, est ce qu'il se serait prêté à un pareil rôle? C'est à n'y plus rien comprendre; plus nous étudions ces hommes, plus nous sommes persuadé qu'ils sont des traftres ou de vulgaires ganaches

Nous ne voulons rien dire contre ces Mennonites; nous los croyons un peuple industrieux, mais il nous est impossible de partager l'enthousiasme du gouver-

nement à leur endroit.

Tout membre de la société a. des devoirs et des obligations envers ses sembiables; envers le pays dans lequel il vit, et le gouvernement qui le protego. Or parmi ces devoirs et ces obligations, un des plus sacrés, c'est l'ob igation de défendre son pays lorsqu'il est at aqué. Il doit payer l'impôt du sang comme l'impôt du fisc. Se soustraire à cette obligation, c'est manguer à ce qu'on doit à l'état; c'est faillir à un devoir envers la société, c'est faillir envers ses semblables qui contribuent à la définse de tous.

Nous ne voulons, encore une

fois, rien dire contre les Mennoni-| du premier instrument y fasse tes, qui professent une grande horreur pour la guerre et auxquels leur religion défend de porter les armes. Mais si quelqu'un nous taxait d'exagération, de fanatisme, nous citerions le fait que les Mennouites quittent l'Europe parce que les gouvernements ne veulent pas leur permettre de se sonstraire à l'obligation générale. Il nous semble que cette exception qu'ils reclament aurait du les faire met tre, au moins, sur un pied d'égalité avec les Canadiens prêts à remplir leurs devoirs de citoyens.

Chose singulière, pas un seul s'est levé pour répondre a M. Mas-

er

ri-

m--

М.

nt

es

, à

et

30-

to-

us

la

M.

me

t-il

ans

un

M.

ur, io-

ı'il

le?

re;

es,

'ils

res

on-

LOS

ux,

ar-

er-

a.

an-

lys

ne-

mi

un

on

est

TU

Se

est

it;

la

ses

la

ne-

Cependant, ils étaient tenus en honneur de le faire. Ils devaient. ou prouver à M. Masson qu'il avait tort et justifier, le gouvernement de refuser aux Canadiens ce qu'il accordait aux Mennonites, ou prê-

ter main-forte à M. Masson. La presse rouge a imité ces députes; c'est bien la presse la pius vénale, la plus avilie que nous ayons vue ; ses écrivains sont bien les types de valets de plume les plus reussis que nous connaissions. Ce sout des écrivains du Bas Empire. Eux qui, du temps des conservateurs, dénonçaient le gouvernement parce qu'il encourageait l'immigration, en mettant tous les immigrés sur un pied d'égalité, n'ont rien à dire aujourd'hui contre M. MacKenzie. Cependant, M. Pope avait pris des mesures pour rapatrier nos compatriotes, il avait envoyé M. l'abbé Gendreau aux Etals-Unis. Ils sont là, ces grands journalistes, à genoux devant le triumvirat, l'encensoir d'une main et le chapeau tendu dans l'autre, pour que chaque coup tels.

tomber quelques dollars. ont rengainé leurs diatribes sur ce sujet, comme leurs discours sur la protection. qu'il y a dans ce camp des individus qui, avant le 5 Nov. 1873, écrivaient, en moyenne, un article par semaine, pour demander la protection, et qui n'écrivent même plus

ce mot aujourd'hui.

A côté de la conduite de MM. Letellier, Geoffrion et Fournier, voyez celle des conservateurs de Quénec. Voyez les secours qu'ils offrent aux Canadiens? Dites-nous s'il est possible d'être plus li ministre du Bas-Canada, pas un beral, plus éclairé, plus généseul député, moins M. Tremblay, reuz. Ils leurs offrent des ter--qui a débité des insanités, - ne res superbes aux conditions les plus aberates; ils y construisent des maisons pour ces émigrés, et ils leur donnent l'avantage de les construire eux-mêmes, afin qu'ils puissent gagnir de l'argent en remettant les pieds sur le sol de la patrie. Lisez ces résolutions, et voyez si le patriotisme ne les a pas inspirées:

> Rétolu —10. Qu'à même les revenus de cette province il son créé un fonds spécial de cinquante mille piastres appelé "Fonds de Colonisation," et que ce fonds soit employé, en la manière ci après mentionnée, à encourager les canadiens émigrés aux Etats Unis, à venir se fixer sur nos terres publiques, et à attirer en cetté province une plus forte proportion d'immigra la agriculteurs européens disposés à se faire colons.

> hésolu -2). Qu'à même cette somme le Cimuissaire de l'Agriculture et des Travaux Publice, soit autorisé à faire ébaucher dans les localités qui pourront être choisies par le Lieutenant Gouverneur en Conseil, un certain nombre de lots de cent acres destinés à être off-risaux canadieus des Etats-Unis et aux immigrants européeus qui de irerout se faire colons, et qui lui parafiront en état de reussir comme

lois consistera en un défrichement de quatre acres prêtes à être ensemencées et en une maison d'habitation de pas moins de seize pieds sur vingt. Le coût de ces travaux joint au prix du fonds ne devra en aucun cas excéder la somme de deux cents plastres et le Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics autorisera sur ordre du Lieutenant-Gouverneur er Conseil le paiement des dits travaux à même le "Fonds de Colonisation," créé par les présentes.

Risolu. -47. Que le prix des lots ainsi ébauchés sera payable en la manière ordinaire, à l'agent des Terres de la Couronn, dans la juridiction desquels ils se trouveront compris, et la balance en quatre versements annuels consécutifs avec intérés du jour de l'émission du permis d'occupation, et le

Résolu.—30. Que cette ébauche de coût des améliorations sera payable en cinq autres versements annuels consécutifs, qui deviendront exigibles auccessivement après que le prix du fonds sera dû sans intérêt jusqu'à l'échéance de chaque paiement.

> Dans ce que vous venez de voir, à Ottawa et à Québec, se trouve en résumé, la conduitedes conservateurs et des rouges en toutes chases. Tels vous les avez vus les uns et les autres, traitant la question de l'immigration, tels vous les verrez aux prises avec les autres questions d'intérêt public. Si c'est aux œuvres qu'on reconnait l'ouvrier, nous demandons au peuple ce qu'il faut penser des conservateurs et des prétendus libéraux?

## La vertu libérale.

leurs principes anti nationaux, honni à raison de leurs cupidités et de leurs projets funestes à la na tionnalité, les rouges décidèrent, en 1872, de masquer leurs doctrines, leur ambition et de poser devant le pays, comme des modèles de toutes les vertus.

Dès lors, on vit, tel qu'il est aujourd'hui, le parti de l'hypocrisie organisée. Ses chefs, ses journalistes se déchaînèrent contre les chets conservateurs, fouillant leur vie privée, leur vie publique pour y trouver quelques fautes et prétexte à accusations. Nous ne toucherons pas à ces questions, mais nous montrerons que ces paragons de vertu étaient plus corrompus, plus âpres au gain que tous les chefs conservateurs.

Sir John, Sir Georges, ont passé et Cie.

Repoussés par le pays à cause de | de vingt à trente ans dans la vie publique et jamais ils n'out seulement donné l'ombre d'un prétexte à des accusations aussi graves et aussi fondées que celles qui pesent sur M. Huntington, Jetté, Laflamme, Provost et autres compères. Cependant ces purs sont à leurs débuts dans la vie publique; ils n'ont pas vingt ans d'olat de service. Mais Sir John est encore pauvre, Cartier est mort pauvre et leurs ennemis jurés, encore à leur aurore ont fait fortune.

Nous allons donc faire passer sous vos yeux les scandales de ce parti " de l'hypocrisie organisée, ' si jeune et déjà si corrompu. Nous allons voir les vertus des saints qui vont prendre place sur le martyrologe rouge. Entrez en scène, MM. Huntington, Laflamme, Jesté

# Le scandale Huntington.

Pour faire connaître toute l'étendue de la pureté de M. Huntington il nous suffira d'attirer l'attention du public sur le document que l'on trouvera à la suite de ces lignes. Pour le rendre plus intelligible à nos lecteurs, nous devrons le frire précèder de quelques remarq .es.

En 1872, M. Huntington passait en Ecosse pour vendre dix-sept mines appartenant à différentes personnes en Canada. Avant son départ, il s'était fait donner des

promesses de vente.

sė. 1Cds

Ce

ré-

rs els

tu-

ni-

ux

ns

вu-

er,

ı'il

et

vie

ıle-

xte

et

ent

ım.

pè-

t à

bli-

lat

en-

auore

ser

ce

ê, "

0113

gui

ty-

ne,

**at**é

Arrivé à Glasgow, M. Huntington s'associait un M. McEwen, et réussissait, avec l'aide de cet individu, à mettre dans la tête de quelques capitalistes de former une compagnie qui acbèteraient ces mines.

Alléchés par les promesses du prospectus et des rapports d'ingénieurs dont nous dirons un mot plus loin, les actionnaires accoururent, suivant le principe: semez de la graine d'imbéciles il poussera des actionnaires. M. Huntington vendit les terrains miniers et recut comme commission £50,000 sterling, soit près de \$250,000 comme commission, pour payer du mal que lui et son associe s'étaient donné pour former la Comme cette somme compagnie. n'était qu'une goutte d'eau dans l'immensité des appétits de M. Huntington, les propriétaires de mines canadiennes, lui donnérent à leur tour une commission. Si nons étions malin, nous dirions que M. Huntington est une lame à deux tranchants, il rase des deux côtés. Mais il s'agit d'une cause pendante. Sovons prudent.

La Compagnie qui s'appelle The

en possession de ses fameuses mines, a voulu en tirer parti. C'est alors que le chapitre des déceptions a commencé; c'est alors que les actionnaires ont découvert, à leur dépens, que les prospectus et les rapports d'ingénieurs, ne sont pas toujours des photographies exactes des matières qu'ils traitent. Pour couper au plus court, et comme il s'agit d'une cause pendante, disons qu'ils trouvèrent que les mines payées \$839,000, ne valaient pas la vertu de M. Huntington ou de M. Laflamme.

De suite, ils instituèrent en Ecosse, une action pour faire rendre gorge au Président du Conseil. Une autre action a été instituée devant la Cour Supérieure contre M. Huntington et M. Laflamme, que nous sommes surpris de rencontrer en cette affaire, le saint homme à l'indignation facile.

Ajoutous, en passant, que les défendeurs font tout en leur possible pour retarder la cause devant les tribunaux. Dernièrement, l'un d'eux a plaidé une exception à la forme, parce que l'action ne déclarait pas où se trouvait le domicile de la Compagnie. Cependant d'aucuns sont d'avis que M. Huntington, à moins d'être profondément ingrat, ne doit pas avoir oublié le chemin de la maison où il a trouvé une mine d'or.

Avant ces heureuse spéculations, Μ. Huntington plaidait prescription pour une dette de viugt dollars. Nous pouvous parler de cette affaire à notre aise. Il est question ici d'une res judicata. Ajoutous egalement que depuis, M. Huntington paye royalement ses dettes. Comblé d'honneur, Con-Canadian Copper Pyrite to., une fois seil de la Reine, Membre du Con-

ak aktarkakakakakakakakakakakakakakakaka

seil Privé de Sa Majesté, Prési sident du Conseil des Ministres, bienfaiteur de son parti, avec le concours de MM. Norris et Mc-Mullen, il coule des jours heureux, troublés seulement par les plaintes et les lamentations des actionnaires qui, il lui semble, crient au... mais il s'agit ici d'une cause pendante.

Nos lecteurs peuvent maintenant comprendre le document suivant extrait du North British Mail de Glasgow. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'il ne s'agit pas d'une affaire politique ici, mais simplement d'une affaire

commerciale :

Une assemblée privée des actionnaires de la "Canadian Copper Pyrites and Cheminical Company," [limitée] a eu lieu hier, dans les "Religious Iustitution Rioms;" M. Morion, de Greenock, présidait. Etaient aussi présents les deux directeurs dans ce pays. - M. Wm. Henderson et M. Wilson, - et M. Mc-Ewen, de Londres. Le rapport annuel soumis à l'assemblée du 29 janvier fut de nouveau soumis aux actionnaires et adopté.

L. Rapport suivant du Comité d'Enquête fut soumis aux actionnaires :

RAPPORT du Comité nommé à l'assemblee générale des Actionnaires de la "Cinadian Copper Pyrites and Chemical Company" [limitée], tenue le 29 janvier 1875, pour s'en-quérir des affaires de la Compagn e depuis sa fondation et pour s'entendre avec les Directeurs sur la position de la Compagnie et en particulier, pour aviser avec eux sur les moyens à prendre pour obtenir non-seulement l'administration efficace des mines et des travaux, mais la repré-entation convenable des intérêts de la Compagnie en Canada; 20 pour faire rapport du résultat des opérations de la Compagnie jusqu'à la fin de février ; 30 pour s'entendre avec les Directeurs et faire rapport sur la future constitution de la Compa-

tenu plusieurs séances au sujet de la tache qui lui avait été confiée, qu il s'est aussi abouché avec les directeurs de la compagnie sur ce sujet; et que, dans la poursuite des investigations, il a jugé à propos de demander et s'est conformement assuré les services profession. nels de M. Alexander Moore, comptable. Les directeurs et M. Cunningham le secrétaire, ont libéralement place devant le comité tous les livres et les documents de la compaguie, et les onl fournis avec le plus grand empressement avec toutes les explications et l'assistance requises. M. Breen, l'un des directeurs qui a visité les travaux en Canada, en Compagnie de M. Henderson, l'été dernier, comme les actionnaires le savent, y est retourné de nouveau en novembre, et séjourne encore en Canada pour surveiller les intérêts de la compagnie. Le comité a aus-i eu accès aux communications de M. Breen à ses co-directeurs. Il a trouvé le devoir dont il a été chargé par les actionnaires à la fois difficile et pénible, et il a hérité grandement en décidant à faire plus à présent que de recommander la continuation de l'enquête pendant au moins trois mois, temps nécessaire pour arriver à une détermination sur ce qui sera jugé convenable aux intérêts de la compagnie relativement à ses vues futures et a son administration.

Croyant cependant que les actionnaires attendent quelques explications des raisons qui portent le comité à en agir ainsi, il soumet le rapport suivant sur les aff ires de la compagnie, et les moyens qu'ont en mains les directeurs dans ce pays pour assurer le contrôle des opérations en Canada. L'administration générale en Canada se trouve entre les mains de M. Taos. MacFarlane qui a un salaire de £600 par aonée, sur engagement qui finira à 6 mois d'avis, les travaux d'extraction, sous la direction de M. Wm. Chadwck, avec un sa. laire de £100, terminable à 3 moi? d'avis; et les opérations minières, sous la direction du capitaine Richard Bray qui a un salaire de £240 par année, sans engagement. Les situres dans ce pays sout conduites par M. J. R. Cunningham, jun, comme secrétaire, avec une allocation de £510 par année, y compris le loyer du bureau, les salaires des em-Le comité doit faire rapport qu'il a ploy set les dépenses du bureau.

pour but de surveiller les affires en général, aldant les directeurs dans les poursuiter dans lesquelles la compagnie est 'ntéressée, poursuites actuellement pendantes en Canada, et aussi pour am'-liorer le système de rapports hebdomedaires et mensuels des opérations exécutées dans les mines et les autres travaux.

le la

8'est

e la

dans

jugé

nfor-

sion ·

ppta-

ham

ė de-

s do-

s onl

esse. as et

l'un

VAUL

Hen-

stion.

nou-

acore

téréts

-i eu

Breen

e de-

ction-

et il

faire

er la

it au

pour

e qui

ts de

VU98

nnai-

13 des

agir

t sur

et les

teurs

trôle

ainis-

10:476

rlane

BUL

'avis,

lirec-

1 - 88.

d'a.

18 la

y,qui

en-

pays

aing.

une apria

em-

Lo rémunération de M. Breen pour ses pervices est de £150 par mois, la compagnie lui payant ses depenses. Le comité n'a pas jugé à propos de suggé. rer sux directeurs sucup changement actuellement dans ces arrangements.

Il regrette de dire que jusqu'à présent les rapports périodiques faits aux directeurs des mines et des travaux,out été incorrects quant à leura résultats; les rapports les plus récents montrent quelques améliorations, mais sfin de se rendre compte de la valeur de cette amélioration apparente et aussi pour "as urer, i c'est possible, si les travaux sont, comme le présend M. Breen, dans une position qui puisse donner des profit, le comité a demandé aux directeurs d'établit une balance des affires de la compagnie qui devra être exposée le 31 mi.s. Les directeurs y ont tous consenti.

Relativement à l'enquête des affaires de la compagnie depuis sa fondation, le résultat des investigations a été sérieu ement non sati-faisant. L'assemblée des parties intéressées dans la formation de la compagnie date de cette

époque. Le prospectus et les conditions de l'association furent soumis à cette assemblée et il est fait aliusion dans les minutes à une clause de ces articles en vertu de laquelle M. J. mas Taylor, F. C. S., devait étre gerant de la Cie., avec un salaire de £3,000 par année, ses frais de logement et dépenses personneiles devant être payées par la compagnie. La durée de cet engagement de vait être de cinq ane, avec la perspective d'une extension à dix ans dans le cas où la Cie. aurait fait 10 pour cent

de profits. A l'assemblée suivante, tenue à cette date, on approuva l'er g gement fait avec M. Alexander, McEw n, auquel il est fait llusion dans to prospectus, et la clause relative à la nomination de M

La mission de M. Breen en Canada a | des directeurs et au solliciteur de la Cie., pour être revisée par eux.

A la réucion qui suivit, le 31 juillet, on décida de lancer le prospectus.

A cella du 2 août, ou annonça l'enrégistrement des conditions de l'a semblée et les directeurs furent formelle. ment désignée.

Le prospectus contient les noms des directeurs sin-i nommé, ainsi que le nombre d'actions attribués à chacun, et des tétails sur leurs parts dans le fonds

de la compaguie.

M. W. Henderson à lui seul est inscrit pour mille actions. Dens la suite, il acquit 1,020 actions noutelles par transport, plus 1,000 entièrement payes de M. McEwan, que celui-ci lui vend tà titre de bonus pour le transfert des propriérés canadiennes à la compagnie. M. Henderson se trouve sinsi propuiétaire actuellement de 2,020 actions, avec £7 payés, par action comme premier versement, et de 1,000 actions de £10 entiè ement payée-. M. James Bain avait 900 actions. Sur ce nembre, comme les actionnaires le sevent déjà, on disposa de 800 avant le vertement, mais on en racheta ensuite un nombre égal, et la part de M. Bain continua à être de 900 actions, avec un versement, de £7. M. Jumes Morton a eu 500 actions, dont 400 ont été transférées le 12 juin 150 le 9 septembre, et les autres 50 parts le 3 mars. M. John I wanston Wilson a eu 100 actions et il les possède encore, avec un versement de £7.

M. L S. Huntington, l'un des vendeurs, a eu 100 actions qui sont encore à son nom, avec un premier versement d- £6; et il reste endetté envers la Cie, pour a réraces de £1 par action. M. James T ylor, l'ex-gérant, a eu 500 actions, dont 490 furent transférées en mai et en juin 1873.

Le prespectus se termine en disant que la Vie., a été formée dans le but d'acqué ir certum a propriétés minérales en Umada. de les explo ter et de manufactuver du cuiv e, de l'acide sulfurique, de l'hypephosphite de chaux et autres pro-

Le prospectus était en outre accompagne d'un sommaire de rapports sur ces proprietés, fais, est il die per M. Charl . Ribb, ingenieur de mines, de Montt . al, +1 conten nt en outre des allusions à Taylor comme gerant fut soumise à un des rapports plus célaillés qui devaient se treuver en la possession du sec staire des vendeurs. Ils affirment de plu

de la Compagni.

Le Comite à déconvert ensuite que ces rapports détaillés - qui formaient plus a'un volume, partie imprimée et partie manuscrite, - étaient en partie des rapports faits plusieurs années auparavant à des compannes qui exploitsient alors les mines, mais qui avaient cessé d'exister. Ces rapports, pas plus que les autres qui les accompagnaient, ne constituaient des decuments distincts et convenab'ement authentiques, tels qu'il aurait ete i é estaire d'en uveir pour guider l'achat des propriétés, pour lerquelles on devait payer £170,000 outre des bonus additionnels pour £50,000. Le comité regrette d'avoir a ajouter que l'arrangement d'achat ne contenait aucune stipulation en vue d'obtenir une vérification convenuble de ces rapports avant là livraison d'une somme d'argent aussi considé. ruble, et que les divect urs n'ont de leur côt: pris aucune mesure, après leur nomination, pour que l'exactitude des dits rapports fût vérifiée.

Les directeurs disent, en réponse, qu'ils avaient donné instruction à M. 'Laylor d'inspecter les propriétés lorsqu'il irsit en Caral, et de requerir pour cela l'as istance du gérant de mines qui devait agir sous sa direction; maia ils avaient dejà eux-memes disposé de £160,000 sur le prix d'achat des proprietes, avant même que la nouvelle de Parri: ée de M. Taylor en Canada l:ur 1ût

par venue.

En outre, au lieu de rapports, sa correspondance montra dès l'abord, que ce monsieur se considérait, a titre de gérant, comme dispensé de suivre les instructions de ses co-directeurs de ce pays; qu'il ne fit rapport que sur les sujets et de la manière qui lui convenaient; et enfin, qu'il se conduisit comme s'il avait défendu des a tionnaires seuls. La formation de la Compagnie a été évidemment basée sur la confiance qu'inspiraient les vendeurs, et l'on decouviit bienioi que cette confiance était mal placée, avec un grand désappointement,

L'argent des actionnaires était à peine paye que les directeurs déclarèrent qu'ils s'étrient aporçus que le ch'ffre du prix payé aux premiers propriétaires, tel qu'indique dans le prospectue, était faux, et qu'une partie des sommes qu'il est prouvé que sur les prix man qués dans le prospectue, c'est à dire \$659,000 ou £132,000 sterling, les vende urs ont retenu à la Compagnie ou se sont fait payer par les premiers propriétaires \$234 500 ou environ £47 000 sterling. M. Handerson et M. Beech, dans le rapport de leur vidie de l'an dernier, ont déclaré que les propriétés achetées et payies étalent, dans bien des cas, sans valeur comme propriété minérale, et ne répondait pas du tout aux estimations sur lesquelles les direc-

teurs s'étaient basé.

Des sciions ont élé intentées, ici et er Canada, contro M. Huntington et M. McEwen, comme vendeuis, pour pertes encourues à la suite de leurs représentations, et contre les premiers propriétaires des terrains en Canada, pour avoir agi de concert avec M. Huntington pour arracher un prix exigéré. L'errangement avec M. Taylor, qui a été consièré comme étaut d'assez d'importance pour être consigné dans le prospectus, a été encore une source de désappointement. Ce monsieur n'était que depu s quelque temps en Canadaet non depuis six mois - lorsque les directeurs anglais acquirent la conviction qu'ils avaient eu tort de se coi fier à lui, car ce n'était pas un administrateur habile, et pour cause d'incompétence et de mauvaise a iministration ils eureat à prendre des mesures pour son remplacement, et c'est ce qui donna lieu aux négociations mentionnées dans le dernier rapport.

M. Taylor reclamait une somme ronde de £15,100 pour salaire, frais de route et dommiges causés par la rupture de son engagement, et de plus, une somme dont it n'indiquait pas le montant pour le compenser des picfits qu'il aurait pu faire dans l'avenir, si son engagement avait été renouvelé. De son cô:é, la compagnie réclamait £32,829 pour pertes et dommages causes par l'incompétence de M. Taylor et la négligence qu'it a apportée dans la conduite des affaires de la compaguie au Canada.

Crs actions sont si importantes et le dostier est si volumineux que le comité n'est en mesure de faire aucune suggestion à leur égard ; mais comme il etait entenda que M. Breen, à son passage au Canad-, serait appelé à conpayees étaient entrées dans la poche idérer des propositions de compromis, le comité pense qu'il est à propos que chent de plus près à la personne des les directeurs limitent les pouvoirs de M. Breen, sfin que toute proposition de compromis soit soumise aux directeurs

angiais et approuvée par eux.

of a

asc

lira

en-

1 80

bro.

000

en,

'an

tés

ien

étě

but

rec-

i et

our

re-

ers

da,

un.

ré.

ni a

im.

le

de

lait

2-

les

vic-

fier

tra-

pė.

ils

son

na

101

de

ef

OD.

me

u

pu

ní

L

er.

ݎ۰

CE

61

le

21-

90

10

p

n.

e,

Quant aux espérances de la compagnie, comme société industrielle, la .éclaration que le comité a déjà faite, au sujet de l'inexactitude des rapports reçus périodiquement du Canada, prouvera aux actionnaires qu'il faut plus de temps pour arriver à une conclusion convenable. Le comité pense qu'il est désirable, à cause des déceptions passées, qu'on lai-se aux directeurs le temps de faire l'enquête qu'ils poursuivent actuellement, avant de se forme: une opinion définie pour l'avenir.

Le comité croirait toute fois manquer à ses devoirs s'il ne déclarait pas que, dans son opinion, les représentations faites par les directeurs dans le prospectue, au sujet des perspectives d'avenir de la compagnie, ne repossient sur

rien de sérieux.

L'exportation en Angleterre des plus riches qualités de cuivre qui se seront faites jusqu'à ce que la consommation du Canada sit sugmenté, a été, comme les directeurs le savent, tout à fait im-

productive.

Le point essentiel du projet, comme le disait le prospectus, c'est-à-lire " d'utiliser le soufire pour la fabrication de l'acide sulphurique qui serait employè pour la manufacture du superphosphate de chaux, n'a encore été d'aucune valeur pour la compagnie. Le réaultat des démarches de M. Taylor sux Etats-Unis a montré que le superphosphate serait frappé d'un droit qui

enlèverait les bénéfices. Le prospectus contient des calculs et des details sur les profits anticipés, qui ont poussé les directeurs à faire des recherches'; pour cela encore le comité a le regret de déclarer que les directeurs ont été victimes de la trop grande confiar.ce qu'ils ont accordée aux personnes qui ont participé la formation de la compagnie. L'épreuve du prospectus portait l'estimation des profits nets à £666,400, mais on a trouvé cette comme si extravagante, qu'on a fait disparaitre le chiffre dans le prospectus pour lui substituer le mot plus vague "bénéfi-ces considérables."

directeurs qu'aucune autre affaire. Comme on l'a déjà dit, la première assemblée des per onnes intéressées à la formation de la compagnie a eu lieu le 24 juillet 1872. Quelques jours aupavant, M. Huntington et M. Taylor avaient tenu des assemblées ou avaient eu des entrevues avec quelques-unes des parties; M Robb, était aussi avec eux. Ce fut le 31e jour de ce mois qu'il a été résolu de lancer le prospectus. Dens le cours de l'entrevue qui a eu lieu devant le Dr. Kirkwood, il a été connu qu'il existait un arrangement entre M. Taylor et M. McEwen, par lequel, sur la déclarat on que M. T ylor avait été prié par M. McEwen de devenir directeur-gérant de la compagnie en voi e de formation, M. McEwen étant dés gné comme le fondateur et le promoteur de cette compagnie, la (M. Taylor) avait consenti, à devenir directeur-gérant. - M. McEwen voulant que 1 000 actions payées de la compagnie fussent transportées à M. McEwep, savoir: £10,000 de valeur nominale; et cet arrangement a été produit comme syant été tenu secret au préjudice de la Compagnie. M. Taylor, dans sa réponse, nie cet allégué et sffirme que l'existence de cet arrangement était connue, à la formation de la Compagnie, d'an moins quatre directeurs, savoir : MM. Morton, Henderson, Baine et Jamieson, et que des arrangements existaient aussi entre ces messieurs pour leur benefice personnel.

En ce qui concerne la première de ces déciarations, une lettre de M. Henderson a M. Taylor, en date de février 1873, indique qu'il connaissait au moins l'existence de l'arrangement entre MM. Taylor et McEwen, vers l'époque de la formation de la Compagnie. Les trois autres messieurs nient en avoir eu con-

n issance à cette époque.

Quant à la deuxième déclaration, M. Henderson admet que M. McEwen lui a iransporté 1,000 aciions payées en considération du bénéfice qu'il donnait par l'uss ge de son procédé d'extraire le cuivre, bénéfice dont la compagnie devait jouir, eo considération, aussi, du temps et de l'attention qu'il devait nécessairement donner aux affairas de la compagnie M. Morion admet avec regret Le comité regrette, avant de termi- qu'il avait consenti à accepter £1,000 ner, d'avoir à parler d'affaires qui tou. pour aider à la formation de la compa-

gnie, et que cette somme lui a été payée en actions de la compagnie. M. Baine admet qu'on lui a promi-£1 000 pour lesquela il a reçu dana la suite un billet de M McEwen, mais ce billet n'a pas été payé; et M. Jamieson admet qu'on lui a promis de lui donner les parts nécessaires à sa qualification de directeur, savoir £500 payés; mais il dit ne les avoir jamais reçus. Le comuté sait que le prospectus dit formellement qu'un certain bonus, en actions payées de la compagnie, devrait être payé aux vendeurs, et que la compagnie ne pouvait déterminer la manière dont les vendeurs pourrsien demander ce bonus.

Ainei, comme on le verra, le comité n'a pas cru désirable de suggérer d'intervenir au sojet des arrangements existants ; et s'il est décidé de faire une nouvelle enquête le résultat de la mission de M. Breen au Canada permettra aux actionnaires de mieux juger jusqu'à quel point et de quelle manière, on devra faire des changements.

M. Jamieson est disqualifié par la manière dont sont disposes ses actions, et les autres directeurs ont averti le comité qu'ils ont l'intention de mettre leur démission entre les mains des action. naires, à cette assemblée. Mais dans les circonstances, le comité est heureux de voir que les intérêts des actionnaires exigent que ceux qui forment maintenant partie du Bureau continuent, parti culièrement en vus des enquêtes qu'ils ont instituées, et des arrangements qu'ils sont à prendre pour que M Breen dans sa visite au Canada, améliore l'ad. I d'enquête et au président.

ministration des affires de la compagnio ; et le comité cet également heureux de voir que les directeurs actuels, à l'exception de M. Breen, font partie de la compagnie et qu'ils ne seraient pas ju tifisbles d'aban tonner la conduite des iffires dans les circonstances présentes. Le comité est satisfait de voir qu'il existe déjà des rapports exacts aur la nature, l'etat et la valeur des propriétes en Canada, sur lesquelles on a plucé deux à trois mille louis des fon is de la compagnie, et-le tout sujet à l'approbation des actionnai es -le comité auggère que des personnes qualiffies seront envoyées en Cinada avec instruccion de faire une enquête minutieuse sur l'état des propriétés de la compagnie et des affaires en ganéral, et de faire rapport le plus tôt possible.

(Signé pour le comité.)

GEORGE WILSON.

Glasgow, 2 avril 1875.

Le rapport qui précè le a été adopté. et l'on a pris un vote pour savoir s'il serait imprimé et si on l'enverrait aux sectionnaires It fat convenu, sur une division de 23 contre 11, de faire circuler des copies de ce rapport parmi les actionnaires. Une discussion quelque peu orageuse eût lieu ensuite au sujet de l'état financier actuel de la compa-Oa a désapprouvé hautement gnie les directeurs d'avoir consenti à être payés par les vendeurs quand ils sont devenus directeurs de la Compagnie. Qu a voté des remerciements au comité

# Encore le scandale Huntington.

précédent connus, élant lecteurs conviendront avec nous " affaire " gue n'est pas devrions écrire en que nous tête de ces lignes, mais bien un mot devenu familier depuis quelque temps. Nos adversaires sont nous les pinçons dans quelque affaire scabreuse, ils nous arrétent toujours avec cette espèce au public les réflexions que nous

Les faits contenus dans l'article | de veto: ne dites rien; il s'agit nos d'une cause pendante.

C'est une espèce de baillon pour nous et force nous est de traiter avec des gants des gens que nous devrions poursuivre à coups de bâton.

Il nous faudra donc parler de des gens fort heureux; lorsque l'affaire Huntington avec toute la modération dont nous sommes capables, et laisser les faits inspirer pourrions faire nous-même. Pour tout commentaire, nous nous contenterons de citer les parties les

frappantes, les plus significati-... du rapport de la compagnie écossaise qui poursuit M. Huntingto i etM. Laflamme. On comprendra comme nous la gravité de cette accusation. Si les actionnaires qui ont traduit M. Huntington devant les tribunaux, étaient du pays, on pourrait dire peut-être : l'accusation est surfaite; la politique s'en mêle: on veut faire d'une pierre deux coups. Mais la positique n'a rien à voir dans cette cause. actionnaires accusent M. tington de fraude simplement par cequ'après leur avoir fait paye: \$839,000 pour des terrains miniers, ils trouvent après avoir essayé d'en tirer parti, que ces propriétés qui, selon les promesses du prospectus, devaient leur rapporter 10 par 100 d'intérêt, ne valent rien.

Comme nous le disions hier, M. Huntington est passé en Angleterre, il y a quelques années pour vendre des terrains miniers, appartenant à différentes personnes dans

. le pays.

pa-

Peu-

iels.

riie

ient

uite

prė-

de

ex.

eur

alles

des

AU.

– le

qua-

AVec

iqu.

e la l, et

N.

pté,

· s'il

aux

une

ircu.

i les

ique

ujet

npa-

nent

êire

cont

znie. mité

agit

our

iter

GUS

de

r de

le la

ca-

irer

lous

ll s'associa d'abord M. McEwen, et secrètement aussi un M. Taylor et deux autres personnes qu'il engagea à former une compagnie destinée à acheter ces raines. plan reussit et M. Huntington recut près de \$250,000 de commis sion. Dans le même temps, M. Taylor gagnait la confiance de la Compagnie qui l'envoyait en Canada pour surveiller ses intérêts moyennant £3,000 par année. Mais quel homme habile que ce M. Taylor, non content de ce salaire, il se faisait également payer par M. Huntington, pourquoi? Nous voulons l'ignorer. Lisons le rapport:

D ns le cours de l'entrevue, dit le rapport, qui a eu lieu devant le Dr. K'kwood, il a été connu qu'il existait un rapports s'êt véresé.

arrangement entre M. Taylor et M. Mc. Ewen, par lequel, sur la declaration que M. Taylor avait été prié par M. McEwan de devenir directeur-gérant de la compagais en voie de formation, M Ew z étant désigné comme le fondateur et le promoteur de cotte compagnie, il (M. Taylor) avait consenti, à devenir duecteur gerant .- M. McEwen voulant que 1,000 actions payées de la compagnie fussent transportées à M. T.ylor, savoi: . £10,000 de valeur nominale ; et cet arrangement a été produit comme syant été tenu secret au préjudice de la compagnie. M. Taylor, dans sa réponse, nie cetallégué et sffi me que l'existence de cet arrangement était connu, à la formation de la compagnie, d'au moins quatre directeurs, savoir: MM. Morton, Henderson, Buine et Jamieson, et que des arrangements existaient aussi entre ces messieurs pour leur bénéfice personnel.

On se demande comment c-s Ecossa's, si fins en affaires, et qui n'y vont qu'avec la plus extrême prudence, se sont laissés prendre. Pourquoi ne demandaient-ils pas de rapport d'ingénieurs. Vous allez voir comment le comité d'enquête explique ces rapports; il y en a eu, mais quels rapports!

Le comité a decouvert ensuite que ces rapports détaillés - qui formaient plus d'un volume, partié imprimés et partie manuscries, - étaient en partie des rapports faits plusieurs ann es auparavant à des compagnies qui exploitaient alors les mines, mais qui avaient cessé d'exister, Ces rapports, pas plus que les autres qui les accompagnaient, ne constituaient des documents distincts et convenablement authentiques, tels qu'il aurait été nécessaire d'en avoir pour guider l'achat des propriétés, pour lesquelles on devait payer £170,000 outre des bonus a lditionnels de £50,000 Le comite regrette d'avoir à sjouter que l'arrangement d'achat ne contenait aucune stipulation en vue d'obtenir une verification convenable de ces rapports avant la liviai. son a'une somme d'argent aussi considérable, et que les directeurs n'ont de leur côté pris aucune mesure api è i leur no ni. nation, pour que l'exactitude des dets mines, dont on trouvera la liste plus loin, avaient déja été exploitées, sur la foi des rapports de M. Robb, et qu'on les avait abandonnées parce que les dépenses d'ex ploitation étaient plus fortes que les recettes du rendement. Cependant ce sont ces mêmes rapports auxquels l'exploitation des mines avait donné un démenti formel, qu'on présentait aux actionnaires écossais.

Inutile de dire que ce fait est grave, très-grave. Mais ce n'est pas sui ces rapports seuls qu'on s'était appuyé. L'homme qui offrait les terres en vente, était un membre du Parlement canadien; on ne savait pas qu'il avait plaidé prescription pour une dette de vingt dollars. Il avait des airs de vertu qui lui allaient à ravir. Bref, on eut confiance en lui et l'affaire fut ba-C'est ce que dit le comité; laissez-le parler: "La formation de la Compagnie a été év demment basée sur la config...ce qu'inspiraient les vendeurs, et l'on découvrit bien. tot que cette confiance était mal placée, avec un grand désappointement."

Ce n'est pas tout. Nous avons vu plus haut, que M. Huntington agissait comme une espèce d'agent pour les propriétaires canadiens. Le comité tout ce que M. Huntington leur a parvenue. conté sur ce point était faux et que tandisque les actionnaires, lui donnaient \$250,000 comme commission, il en recevait presqu'autant des propriétaires Canadiens.

Laissons-le encore parler. est très intéressant:

L'argent des actionnaires ste' à peine pry que les directeurs déclarerant qu'ils s'étaient aperçus que le chiffre du prix payé aux premiers propriétaires, tel qu'indiqué dans le prospectus, était payées étaient entrées dans la poche comme suit :

On sait que la plupart de ces des vendeurs. I's affirmant de plus qu'il est prouvé que sur les prix marqués dans le prospectus, c'est à-dire \$659,000 ou £132,000 sterling, les vendeurs ont retenu à a c mpagnie ou sc sont fait payer par les premi re propriétaires \$234,5')0 cu environ £47,000 sterling. M. Henderson et M. Breen, dans le rapport de leur visite de l'an dernier, ont déclaré que les propriétés achetées et payées étaient, dans bien des cas, sans valeur comme propriété minière, et ne répondaient pas du tout aux estimations sur lesquelles les directeurs s'étaient basé.

> Le rapport est aussi très sévère à l'égard de quelques Directeurs qu'on accuse d'avoir reçu de l'argent de M. Huntington. Ils s'en désendent. Leur conduite est très louche. On avait envoyé M. Taylor en Canada pour examiner la valeur des propriétés ce qu'il s'est bien gardé de faire —il avait reçu £10,000 pour ne rien dire—mais avant son arrivée en Canada ces directeurs avaient payé aux vendeurs £160,000.

Lisons le rapport sur ce point:

Les directeurs disent, en réponse, qu'ils avaient donné instruction à M Taylor d'inspector les propriétés lorsqu'il irait en Canada, et de requérir pour cela l'assistance du gérant des mines qui devait agir sous sa direction; mais ils avaient dejà eux mê nes disposé de £160,000 sur le prix a'achat des pro-prietés, avant même que la nouvelle de prétend que l'arrivée de M. Tay'or en Can ida leur fut

Eh bien, que dites vous de cette histoire? Vous n'en revenez pas. Nous non plus. Vous ne serez pas surpris d'apprendre que les actionnaires ont poursuivi les vendeurs MM. Huntington et McEwan en Canada et en Ecosse. Nous ne connaissons pas ce que comporte l'action instituée en Angleterre, mais celle qui a été instituée dans la Cour Supérieure de Montréal et faux, et qu'une partie des sommes qu'on 5 pourra voir, se résume LA "CANADIAN COPPER PYRITES AND CHR. MICAL COMPANY', vs. L. S. HUNTINGTON.

lus

ar.

ire

en.

36

ril.

000

en,

an

tés

ien

ėtė

out

di.

ère

urs

ar-

'en

rès

ay.

r la

'est

eçu

nais

ces

ren-

t:

nse.

M

lors.

uérir

mi.

ion ;

sposé

pro.

le de

ır fut

cette

pas.

pas

tion-

eurs

1 en

con.

l'ac.

mais

is la

al et

sume

Abrégé de la déclaration entrée à la Cour Supérieure, par la compaguie de ce nom, contre M. Hunting-

La "Canadian Copper Py ites and Chemical Company", limitée, corps et formé en corporation, du ment incorporée, conformément aux actes passés par le Parlement de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en 1862 et 1867, sous le titre de: "Acte des Compagnies," Demanderesse, - se plaint de Lucius Seth Huntington, Defendeur.

Les Demandeurs expoient qu'ils se sont formés en compagnie, conformément à la loi, le 29 juin 1872, à Glasgow, en Ecosse, dans le but d'adopter et d'exécuter un contrat daté du même jour, et dijk consenti entre Alexander McEwen, de Londres, marchand, agissant tant en son nom qu'en celui de Lucius Sath Huntington, de Montréal, Cinada, avocat et C. R., d'un côté, et John Ralston Cunningham, jr., de Glasgew, Ecosse, au nom de la future compagnia, de l'autre côté; et d'acheter des dits A. McEwen et L. S. Huntington plusieurs terrains miniers, situés dans les provinces de Québec et d'Oatario, et désignés dans les cédules annexées audit contrat.

Ce contrat avait été conclu entre A. McEwan, agissaut en son nom et en celui de L. S. Hantington, et J R Cunningham, au nom de la future compagnie. Il sipulait:

lo. Que la Compagnie, une fois formée, achèterait des vendeurs plusieurs terrains miniers, situés en Canada, et désignés pi les loin, avec les construc-tions et les machines qui s'y trouvaient, pour les differents prix stipulés dans le contrat, formant une somme totale de \$439,800, pour laqueile les vendeurs devaient eux-nêmes a quérir les dits terrains des propriétaires ac-

20 Que l'achat par la Cie des dites d'fferentes propriétés aurait lieu lorsque les vendeurs auraient prouvé, à la satisfaction des Directeurs ou de leur agent, leurs titres valables et incontestables à ces propriétés suivant les lois du Canada, libres de toutes charges ou deties.

3) Qu'un tiers du prix d'achat serait

clause précé lente, le Ier août 1872, sur transport régulier de chacune des dites propriétés à la Compagnie; un au re tiers le 2 septembre 1-72, et le dernier tiers le 1-r octobre 1872; et qu'aussitôt après le paiement de ce dernier tiers, la compagnie ou son représentant serait mise en possession des propriétés.

40 Que si les titres des vendeurs à ces proprietés ne cont pas établis d une manière sati-faisante pour les Directeurs, ou pour leur agent, ou si les descriptions des terrsins ne sont pas trouvées exactes, les deux parties, dans ce ca, pourront rompre la clause du contrat relative à la propriété ainsi contestée, ou s'entendre pour une compensation à la compagnie,

50 Qu'en outre de la somme plus haut mentionnée, la compagnie paiera les sommes suivantes aux vendeurs, savoir: 10 £15,000 sterling, pour les frais encourus par les vendeurs, en Canada, en négociant l'achat des propriétés; et 20, £35,000 sterling comme premium aux vendeurs sur les prix des dites proprié-

6) Qa'en considération de ces deux primiums, les vendeurs, A. Mckwan et L. S. Huntington s'eng igersient à payer pour la compagnie les trais légaux d'impression et de commission aux courtiers et autres dépenses antérieures à l'octroi des actions de la compaguie.

70 Que ce contrat ne lierait les parties qu'après avoir été accepté par la Compagnie."

Ce document était accompagné de 17 Cédules, dans lerquelles les différents terrains miniers étaient désignés, avec la valeur de chacun. Les seize premiéres cédules se rapportent à autant de mines situées dans la province de Qué. ber, et la dix-septième è une mine située dans la province d'Ontario. montant total de la valeur de ces mines tel que donné par les vendeurs, était de \$339,800, dont \$789,200 dans la province de Québec.

La déclaration fait ensuite allusion à un prospectus publié avant la formation de la compagnie, et dans lequel le but de cette formation est exposé.

"La compagnie, est il dit dans ce of prospectus, etc. formée dens le but d'ac-" querir un groupe de propriétés de va-"les towa-hips de l'Est du Bus Canada, payé, aux conditions posées dans la le et nour exploiter des dénôts considé

"rables de pyrité de cuivre et de phos-" phate de chaux, ainsi que pour ma-"nufacturer le cuivre, l'acide sulphuri-" que, l'hypophosphite de chaux, et au-"tres produits. Parmi ces propriétés, qui ont été soigneusement choisies, se "trouvent des lots s'etendant le long de la mine Huntington, dans le towaship de Bilton, les célèbres mi-"nes d'Acton, et plusieurs autres mi-"nes dans le districts d'Alcot. Quel-" ques unes de ces mines sont très déve-"loppées, et d'autres fourn ssent des " preuves de grandes ressources. Le rap-" port ci-inclus sur ces propriétés, four-'i ni par la compagnie, a été fait par M. "Charles Robb, ingénieur de mines, de " Montré il, qui a visité toutes les pro-"priétés et fait rapport sur le plus grand nombre.

"La plus grande partie de ces pro-" priétés a été acquise à la foveur de la " dépression qui s'est fait sentir depuis " queiques années dans le commerce du " cuiore, et avant que l'animation qui " existe actuellement dans cette bran-"che eut commencé à se faire sentir en

" Canada."

Les demandeurs exposent que le rap port de M. Robb, auquel il est ainsi fait allusion dans le prospectus et qui accompagne la présente déclaration, a été fait à la suggestion et par les ordres de L. S. Huntington et Alexander Mc-Ewen; que le même Charles Robb a de plus publié dans le même temps, par ordre des vendeurs, une brochure imprimée contenant une prétendue description des propriétés

Que tous les av inces ainsi faits dans le dit prospectus, concernant la nature, le caractère et la vileur des dites propriétés, ont été réellem nt faits par les dits . L. S. Hu tington et A. Mc Ewen, le dit prospectus syant été préparé en substance, sinon en entier, par eux ;

Que les autres directeurs, se confiant entièrement dans la position et le caia:tère du dit Lucius Set's Huntington, ont accepte ces avancés com ne véridiques, eracts et faits de bonne foi, le dit L S. Hunt...geon leur ayant donné l'assurance qu'ils étaient tel., et s'étant à plusieurs reprises porté responsable pour ce- avancés;

Que les terrains en question ont été

somme a été livre; par eux aux dits L. S. Huntington et A. Mc Ewen ou à leur ordre, et PLUS SPECIALEMENT AU DIT L. S. HUNTINGTON, qui, comme réstdant en Canada, a été surtout et plus activement concerné dans le transport des dites proprietes aux demandeurs, TRAN 5-PORT QUE LES DEMANDEURS, bien loin d'en reconnaitre la régularité, DE-CLARENT AU CONTRAIRE AVOIR KIE IRKEGULIER et non conforme au but et et aux stipulations du contrat, ainei qu'à la lettre et à l'esprit du dit contrat;

Que les demandeurs ont récemment découvert que l'avancé fait dans ce contrat concernant les prix désignés dans les cédules comme étant ceux devant être payès par le dit L. S. Huntington pour ces propriétés, ETAIT ET EST FAUX ET FAIT FRAUDULEUSE MENT;

Q 10. de fait, les vendeurs ont acquis ces propriétés pour une somme de biau-

eoup inférieurs.

Les demandeurs ont aussi découvert récemment que, dans des cas concernant d'autres propriétés, où les vendeurs devaient réellement payer les sommas stipulées, ils ont donné un prix de beaucoup inférieur, RETENANT LA DIFFÉ-RENJE POUR EUX à titre de bonus ou de commission; ou qu'ils ont reçu des premiers propriétaires de telles sommes à titre de bonus ou de commission, et cela d'une manière frauduleuse pour les demandeurs, et en violation des stipulations du contrat.

Les demandeurs, ont de plus découvert récemment que les renseignements donnés par le défendeur, concernant la nature, le caractère et la valeur des dites propriétés, et plus particulièrement ceux concernant leurs ressources productives ou les signes de richesses, étaient soit COMPLETEMENT FAUX soit grossièrement exagérés, 6. cela à la connaissance du dit Lucius Seth Huntington; -et que ces reuseignements ont ète donnés délib rement et à dessein. dans le but de tiomper et de frauder les dem indeurs, qui affirment que, à la date du contrat, le 29 juin 1872, toutes les propriétés, à l'exception de celles d'Hartford et de Capel, n'avaient aucune valeur quelconque comme terrains miniers, et que leur valeur, quand à d'autransportés aux demandeurs pour la tres fins, était, purement nominale, penson ne de \$839,000, stipulée dans le dant que les propriétés de Hartford et contrat du 29 juin 1872, et que cette de Capel, qui faisaient seules exceptions. ne valaient pas plus qu'un cinquième et | dol, dissimulations et rétic nees frauduun dixième, respectivement, du prix qu'on leur a tribuait dans le contrat.

. S.

or-

DIL

rési-

s ac-

t des

N 5

bien

DE-

OIR

emu

trat,

u dit

itdé-

atrat

s les

être

pour

 $\Delta \mathbf{U} \mathbf{X}$ 

cquis

beau.

ivert rnant s de-

nmas x de IFFÉou de

s pre-

nes à n, et

ur les

ipula-

lécou-

nents

ant la

es di:

ment

s pro-

08808,

AUX,

a la

Hun-

nents essein,

tcr les

. date

es les

celles

aucu.

na mi-

d'au. , pen-

ord et

tions.

Les Demandeurs ont encore découvert récemment qu'à l'époque du contrat, le 29 juin 1872, le dit Huntington était propr'étaire de la plus grande par tie, sinen de toutes les propriètés Bolton, et qu'il avait des intérêts dans plusieurs autres propriétés, qui lui appartenaient, à lui ou à ses parents ou associés ou amis, en tout ou en parcie. Ce fait que le dit Huntington était tenu de faire connaitre à la compagnie, il l'a au contraire caché malicieusement.

Qu'en conséquence de tout ce qui précède, le dit Lucius Seth Huntington et son a socié ont causé des d mmages aux Demandeurs pour CINQ ENT MILLE LOUIS STERLING (£500,000.)

C'est pourquoi les Demandeurs demandent que le dit acte de vente soit déclaré nul et n'engageant pas les Deleuses de la part du D'fendeur, et com. me syant été consenti par les D mandeurs par erreur, les propriétés vendues n'étant pas celles qu'ils entendaient acheter; qu'en conséquence le Défen. deur soit condamné à rendre aux Demandeurs la dite somme, avec les intéiêts depuis la date du paiement par les Demandeurs, et que le Défendeur soit aussi condamné à payer une autre somme pour dommag-s causés par lui aux Demandeurs.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que depuis cette fameuse affaire, le crédit des Canadiens a baissé sur le marché anglais. Il parait qu'il suffit de parler des mines du Canada pour mettre les capitalistes en fuite. Nous pouvons bien dire que ce que nous appelons l'affaire Huntington est connue sous un mandeurs, comme ayant été obtenu par | tout autre nom en Angle. erre.

### L'affaire des Limites.

homme qui souscrit pour toutes les bonnes causes rouges : la fondation au Bien Public et l'appel en Angleterre de la cause Guibord, M. Thibeaudeau, a voulu se prévaloir d'une ressemblance entre son nom et celui d'un de ses homonymes, pour acquérir une immense étendue de terres de la Couronne. Un individu nommé R. (Régis) Thibeaudeau avait demandé des coupes de bois. M. J. R. (Joseph Rosaire) l'hibeaudeau, ayant appris ce feis, par l'entremise d'un employé du département, vint réclamer ces coupes de bois et faire des offres réelles au gouvernement. Il offrit à M. Fortin, alors Commissaire des terres de la Couronne, l'argent demandé par le département. Le ministre refusa de lui accorder les coupes de bois baudeau. Il provoquait le gouve qu'un autre lui avait demandé. | nement à une lutte qui tou et

En 1874, un pur des purs, un | Furieux d'ayoir échoué dans son petit projet, M. Thibeaudeau eut l'audace de répandre le bruit que le gouvernement se servait de son nom pour favoriser des spéculateurs. L'affaire vint en chambre et l'avocat de M. Thibaudeau, s'en revint tout penaud de la bataille, et portant les marques des coups que lui avait port M. Chapleau. Quelques mois après, M. Thibeaudean vo It Topinion publique lui donner to voit se defendre par la plume de M ssaules, c'est cette question que nous nous proposons d'examiner.

A la session de 1874, M. Lange lier voulant se distinguer à soli entrée en chambre, deman la les documents concernant la oncession d'une coupe de bois de 575 milles carrés, à un nommé R. Thià la confusion de l'opposition et à celle de M. Thibeaudeau. De ces documents il ressortait les faits suivants:

10. Que le 8 juin 1872, un nommé R. Thibeaudeau demandait au commissaire des Terres de la Couronne, une coupe de bois.

20. Qu'un ordre en conseil daté du 12 juillet 1872, faisait droit à

cette demande.

30. Que le 6 Juin 1873, M. Rosaire Thibaudeau, vint réclamer, comme ayant été demandées en son nom; pour et au nom du comparant, suivant l'expression de son protêt, cette même coupe de bois, offrant de payer sur place, \$6,900 et sommer le commissaire d'octroyer ces terres.

40. Que le 13 juin 1873, Régis Thibeaudeau, de St. Paulin, dans le comté de Maskinongé vint aussi

demander ces terres.

50. Que M. Régis Thibeaudeau existe bien et dûment, que c'est un homme moins riche que M. Ro saire, mais un homme en chair et os comme lui, moins rageur à coup sûr. Que M. Roache, un des premiers négociants de Québec et homme fort honorable, et G. Taylor ont juré solennellement que R. Thibeaudeau, de St Paulin, a fait écrire à M. Taylor la demande d'une coupe de bois dont il est ici question.

S'appuyant sur tous ces faits, ne sommes-nous pas fondé à dire avec M. Chapleau, que M. Thibaudeau avait réclamé des terres qu'il n'avait pas demandées? Ne sommes nous pas en droit de voir là tout autre chose qu'un amour immodéré de l'intérêt public, surtout lorsque des amis de M. Thibaudeau se vantaient à Montréal qu'il ferait une heureuse spéculation, dont il consacrerait une partie des bénéfices aux dépenses d'élections.

Thibeaudeau a essayé de se tirer d'affaire dans une lettre adressée en 1874 du National.

Voyant, dit-il, l'injustice des attaques dont j'étais l'objet de la part de gens que j'ai empêché de réaliser une énorme sp?culation, mes amis ont publié, pendant mon absence, une attestation des motifs qui m'ont fait agir. Je les en remercie. Je n'ai jamais eu d'autre but que de parvenir au fond de ce que je voyais clairement être une fraude que l'on a tenté de faire sous mon nom. On a sans doute nni par déterrer un autre R Thibeaudeau, mais je vais montrer que quand j'ai fait les premières démarches pour découvrir l'intrigue qui se tramait, personne dans le bureau des terres n'avait entendu parler du R. Thibeaudeau que les spéculateurs seuls avaient fait surgir comme un champignon en un pré et que le gouvernement ne savait absolument pas où trouver.

Il nous sera facile d'établir : 10. l'intention véritable de M. Thibeaudeau; 20. l'existence de son quasi homonyme qu'il semble mettre en doute.

Sur le premier point, nous allons appeler M. Thibeaudeau luimême à notre secours. Laissonsle donc parler. Voici comment il se réfute dans son protêt en date du 12 Juin 1873 et nous renseigne sur son intention.

Est comparu Rosaire Thibaudeau, Ecr., ci-devant de la cité de Québec et actuellement résidant en la cité de Montréal, lequel, nous a dit et déclaré que le, ou vers le huitième jour de juin de l'année mil huit cent soixante-et-douze, une demande aurait été faite au Bureau des Torres de la Courronne, à Québec, par une personne du nom de G. Taylor, pour et au nom du comparant, pour l'octroi d'une licence, pour couper du bois (timber limits) sur une étendue de terre appartenant à la Couronne dans le district d'Ottawa, dans la province de Québec. Que cette demande aurait été octroyée le ou vers le douze juillet mil huit cent soixante-et-douze par le gouvernement de la province de Québec, agissant par le commissaire des Terres de la Couronne, pour la quantité de cinq cent soixante-eiquinze milles en surperficie, à raison de Voyons maintenant comment M. I dix dollars par mille, égale à cinq mille sept cent cinquante dolla: s pour le tout, et de plus une rente foncière de onze cent cinquante dollars par année. Que le comparant a accepté comme il accepte par les présentes, le dit octroi de coupe de bois (timber limits) aux termes et conditions auxquels ils lui ont été octroyées. Qu'il a, à différentes reprises donné avis au Commissaire des Terres de la Couronne et au gouvernement, de SON INTENTION de se prévaloir dudit octroi, et requis le dit Commisssaire des Terres et le gouvernement de lui octroyer à cet effet les licences ordinaires aux conditions usitées, le dit comparant offrant en même temps de payer les dites deux sommes de cinq mille sept cent cinquante dollars, et de onze cent cinquante dollars, faisant en tout celle de six mille neuf cents dollars

rer

sée

ques

que

sp?-

dant

otifs

rcie.

par-

aire-

lé de

oute

eau-

l j'ai

cou-

onne

endu

écu-

mme

gou-

s où

: 10.

Thi-

SOL.

nble

al-

lui-

ons-

nt il

date

igne

Ecr.

uelle-

tréal,

le, ou

ınnée

ie de-

ı des

, par

pour

octroi

(tim-

re ap-

strict

iebec.

yée le

cent

ement

par le

onne,

le-ei-

on de

mille

Que le dit Commissaire des Terrse de la Couronne et le gouvernement de la province de Québec, aurail jusqu'à présent négligé de lui octroyer les dites licences, aux termes et conditions convenus, au GRAND DETRIMENT ET DOM-M GE DU DIT COMPARANT qui nous a requis d'effrir au gouvernement de la province de Québec et au Commissaire des Terres de la dite Province, bourse déliée et deniers à découvert, la dite som me de six mille neuf cent dollars, pour le prix de la dite coupe de bois (timber limits) et de la rente foncière pour l'année mil huit cent soixante et douze et mil huit cent soixante et treize, et de requérir le gouvernement et le dit Commissaire des Terres de lui octroyer les licences 'd'usage et aux conditions ordinaires pour la dite coupe de bois (timber limits).

En conséquence, à la réquisition du dit comparant, nous le dit notaire soussigné, nous nous sommes exprès transporte au Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne en la cité de Québec, où étant et parlant à

Nous aurions notifié le gouvernement de la province et le dit Commissaire des Terres des faits ci-dessus énoncés, et parlant comme su dit, nous aurions requis le dit gouvernement et le dit Commissaire des Terres d'octroyer au dit Rosaire Thibeaudeau, le comparant, des licences de coupe de bois.

S. GLACKMAYER N. P.

Ainsi, M. Thibaudeau, qui prétend n'avoir voulu anjourd'hui que dénicher une fraude, déclarait, il y a un au, accepter les terres demandées par lui, et paraît fâché le s sur la Gatineau a 1: faite de a part,

qu'on ait refusé de lui accorde<sup>r</sup> ce qu'il avait réclamé à " différentes reprises", et bien qu'il eut manifesté son intention (peu pure alors) de "se prévaloir" de la demande faite au nom d'un autre. Ce qu'il y a de plus triste en tout ceci et ce qui témoigne bien de la pureté des intentions du dit comparant, c'est le grand détriment et dommage qu'il souffrait, et pour lequel il aurait dû se faire indemniser par le gouvernement!

En prenant l'argumentation de M. Thibaudeau telle qu'il veut la donner, un homme qui se respecte est-il justifiable de venir dire: "C'est vrai, j'ai déclaré dans un document solennel qui vaut en cour une déposition assermentée, que les retards du gouvernement étaient pour moi la cause de grands détriments et dommages; mais je mentais. Cela ne me faisait aucun dommage, parce que je n'avais jamais demandé la limite?"

M. Thibeaudeau a-t-il assez confondu M. Thibaudeau? Que vous en semble-t-il, spectateur désintéressé? Est-ce qu'il vous produit, dans ce protêt, l'effet d'un dénicheur de fraudes et d'un homme blindé d'intentions pures?

Il faut s'entendre sur ce terrible personnage qui s'est permis d'avoir un nom qui ressemble à celui de M. Thibeaudeau. Après avoir nié son existence, le dénicheur de fraude insinue qu'on l'a déterré après coup. Cependant, les documents font foi jusqu'ici à l'évidence, qu'il existait bien à l'époque en question.

Affidavit de M. Régis Thibaudeau. Province de Québec, ) District de Québec.

Rigis Thibaudeau, de la parrisse de Saint-Paulin, dans le comté de Maskinongé, faisant le commerce de bois, étant dûment assermenté, j re et dit que le huitième jour de juin 1872, demande de limiet que cette demande a été écrite et signée pour lui par Gilbert Taylor, commis de la paroisse de Saint-Colomb.

Le déposant dit en outre qu'il est la personne représentée dans la dite demande et qu'une copie d'icelle est annexée aux présentes, et a signé.

> Sa (Signé), R. ⋈ Тніваидеаи. Marque.

Témoin: Peter J. Brady, Comme témoin de la signature, de R. Thibaudeau.

Assermenté en la cité de Québec, ce troisième jour de septembre 1873. Devant moi,

(Signé), J. PORTER, J. P.

(Vraie copie)
E. E. TACHE,

Assistant-Commissaire.

Affidavit de G. Taylor.

Province ce Québec, District de Québec.

Gilbert Taylor, commis de la paroisse de Saint-Colomb, étant dûment assermenté, jure et dit que le huitième jour de juln 1872, lui, le dit déposant, écrivit une demande, au nom de R. Thibaudeau, pour des limites à bois sur la Gatineau, de laquelle demande copie est annexée aux pr sentes.

Le déposant d'clare en outre que la dite demande a été faite en faveur de Régis Thibaudeau, de Saint-Paulin, dans le comté de Maskinongé, et il a signé.

Signé, G. TAYLOR. Assermenté devant moi, en la cité de Québec, ce troisième jour de septembre 1873.

Signé, J. PORTER, J. P.

(Vraie copie).

E. E. TACHÉ,

Assistant-commissaire.

Affidavit de John Roche.

Province de Québec, District de Québec.

John Roche, commerçant de la cité de Québec, étant dûment assermenté, jure et dit qu'une demande de limites sur la Gatuneau en feveur de R. Thibaudeau a été écrite le huitième jour de join 1873, par G. Taylor, commis de la paroisse de Saint Colomb. Le déposant déclare en outre simulé, d'aussi peu franc, d'aussi

que la dite demande a été faite de la part de Régis Thibaudeau, de Saint-Paulin, dans le comté de Maskinongé et qu'une copie do cette demande est annexée aux présentes, et a signé.

S gné, John Roche.
Assermenté devant moi, ce troisième jour de septembre 1873.

Signé, J. Ponter, J. P. (Vraie copie)

E. E. TACHÉ,

Assistant-commissaire.

M. le dénicheur de fraudes, qui a refusé jadis de ne voir dans le monde un autre R. Thibeaudeau que lui, daigne aujourd'hui reconnaître l'existence de son quasihomonyme.

Est-ce qu'on vend ainsi, dit-il dans sa correspondance, des limites valant un demi-million à des hommes complètement inconnus? Qui va croire que personne ne se cachait derrière cet homme de paille, revenu assez récemment des Etats-Unis, qu'on qualifie de grand foreman, quoiqu'il ne sache absolument ni lire ni écrire : n'ayant aucune fortune, et qui n'a pas plus songé à obtenir cette limile pour luimême que je ne songe à me faire proclamer Empereur de Chine? De plus, ce Régis Thibeaudeau nous est revenu protestant des E'ats-Unis. Cela ne me regarde en rien, mais est-ce là ce qui l'a tant recommandé aux sympathies des piliers d'Eglise, comme les Beaubien, les Fortin et les Chapleau? Si c'était moi qui l'eût employé à quelque chose, qu'aurait dit to s ces immaculés défenseurs de la r ligion? Que n'aurait pas dit la pieuse Minervo, surtoui, si peu confite en hypocri-

M. Régis Thibeaudeau doit être infiniment reconnaissant au pétulant casseur d'assiettes, si franc d'allures, si pur d'intention. Il peut maintenant lever la tête et s'appeler du nom qui lui appartient sans gêner le saint homme de chat, que l'hypocrisie des conservateurs effarouche. Ah ça, ditesdonc, vous, homme à visage découvert, êtes-vous capable de découvrir dans toute cette hypocrite engeance quelque chose d'aussi dissimulé, d'aussi peu franc, d'aussi

peu honnête que votre facon hypocrite d'agir vis-à-vis du gouvernement de Québec? Il vous sied bien de parler hypocrisie, lorsque, pour vous défendre de l'accusation qui pèse sur vous, vous venez plaider, dans une correspondance de quatre colonnes, que vous n'êtes coupable que d'hypocrisie. Nous vous tenons, maître dénicheur de fraudes, et nons vous défions de sortir de la position où vous vous êtes placé pour le restant de vos jours.

Si vous étiez plus calme, nous vous demanderions un mot d'explication sur un point insignifiant en apparence, mais important en

réalité.

part

llin,

une

aux

Ε.

ème

qui

s le

eau

on-

asi-

s sa

ı denent

e ne

tille,

Jnis,

quoi-

rire:

pas r·lui-

ocla-

Ré-

otes-

arde

re-

d'E-

in et

l'eût

dit

r li-Mi-

ocri-

être

étu-

anc

e et

par-

ıme

ser-

ites-

dé.

dé-

rite

dis-

ussi

 $\Pi$ 

Comment signez yous votre lettre au National? J. R. THIBEAUDEAU, quelle est votre signature habituelle? J. R. Thibeaudeau. Dites nous maintenant pourquoi, avec cette signature, vous allez réclamer ce qui a été demandé par R. THIBEAUDEAU, et pourquoi votre protêt ne porte que l'initiale R?

Voilà une petite chose qui n'est pas hypocrite, voilà un trait de franchise. Et cependant l'homme qui en agit ainsi traite MM. Chaplean et Fortin de menteurs au moins trente fois dans sa défense -qui est un autre acte d'accusa-

tion contre lui-même.

Nous trouvons que l'hon. M. Fortin a été bien bon de se prêter à toutes les investigations des frères Liibeaudeau, à propos d'une demande de limites qui ne les concernait pas, puisqu'elle ne répondait pas même à leur nom. Il reçoit aujourd'hui de grossières injures, pour prix de ses complaisances parce que ne connaissant pas personnellement certains individus qui avaient transigé avec le département avant l'arrivée du commissaire actuel, il a pris la peine de d'avoir découverte, c'était de vedonner aux messieurs Thibeau- nir hautement dire au gouvernedeau, les quelques indications ment : "Je n'ai jamais demandé

qu'il possédait alors au meilleur de sa connaissance.

M. Thibaudeau parait avoir un souverain mépris pour M. Régis Thibaudeau parce que c'est un homme pauvre. Nous aimerions à savoir sur quel principe il se base. Depuis quand est-il défendu à un homme pauvre d'être mis par le gouvernement sur le même pied que les hommes riches? Du moment que M. Régis Thibaudeau se conformait aux conditions exigées pour les autres acquérenrs de limites, quelle objection le gouvernement pouvait-il · lui faire? M. Fortin ou M. Taché pouvait parfaitement ignorer ce qu'il était et d'où il était, puisque c'était M. Beaubien qui avait accordé la limite. Rien ne prouve qu'il n'avait pas été bien recommandé à M. Beaubien et n'empêchait du res. te, que M. Régis Thibeaudeau tou. pauvre qu'il fut, put profiter de l'avantage d'une limite pour s'adjoindre des associés. C'est une pratique que la loi ne condamne aullement.

Ceci posé, M. J. R. Thibeaudeau n'avait aucune raison de croire que la limite de M. R. Thibaudeau était la sienne. Avant d'en venir à une telle conclusion, il devait se con vaincre qu'il n'y avait pas d'autre R. Thibaudeau. Or il ne l'a pas fait. Il s'est borné à aller aux adresses très incertaines que, par bonté, le département des Terres, lui avait données; mais il n'est pas allé au delà et il est venu effrontément dire ensuite au gouvernement: "Il n'y a pas de R. Thibaudeau à telle place, donc il n'y a de R. Thibaudeau que moi."

Il n'y avait qu'une manière pour M. Thibaudeau de découvrir la fraude qu'il se vante aujourd'hui

tre liste." Après cela, M. Rosaire n'aurait plus eu qu'à attendre. Le jour où l'on aurait accordé cette limite à quelque faux acquéreur, ce jour-là M. Thibaudeau aurait rendu un service immense au pays en dévoilant l'intrigue.

Loin de là, M. Rosaire s'aventure dans une voie tortueuse qui le mène à déclarer solennellement que le refus du gouvernement va lui faire dommage, mettant ainsi le gouvernement dans la position ou de lui donner réellement la limite, ou de ne pas croire à sa parole. Heureusement que l'hon. M. Fortin adopta cette dernière alternative.

Nous allons donner un exemple de sa manière de faire mentir ses adversaires, hommes vingt fois plus véridiques que lui.

### Ecoutons-le:

J'allais oublier de dire que l'en m'informa, - au bureau de Québec qu'une lettre avait été écrite à R. Thibeaudean, par le ministre M. Beaubien, et qu'elle avait dù être mise à la poste. Elle était adressée à R. Thibeaudeau, Québec. Je remarquai que si cette lettre avait été mise à la poste, j'aurais du la recevoir, vu qu'elle aurait été nécessairement remise dans la boite de la maison. On ne peut rien me dire là dessus, mais subséquemment un des employés du bureau dit à mon frère, M. Is. Thibeaudeau, que cette lettre avait bien été écrite, mais qu'il ne savait pas si elle avait été mise à la poste, le ministre (l'honnête M. Beaubien) l'ayant mise dans sa poehe.

Voilà comme ces honnêtes gens conduisaient les affaires du bureau. Le ministre fait écrire la lettre, ce qui constate offi-ciellement sa bonne intention et le met en règle; mais au lieu de l'envoyer à la poste avec les autres, il la met dans su poche, et elle y est restée!! Mais elle n'en est pas moins de record dans le bureau, on peut assurer qu'on l'a écrite. Et voilà les fourbes qui me calomnient!! Ce n'é-

telle limite, ôtez mon nom de vo | c'étaient ceux auquels n a prêté son nom!!

> Cette lettre perdue, la voulezvous? La voici : Elle n'est pas restée dans la poche de M. Beaubien, mais elle est allée à son adresse ; à M. Régis Thibeaudeau et non à M. Rosaire du même nom :

> > Québec, 12 juilliet 1872.

Monsieur.

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Commissaire a acquiescé à votre demande de limites à bois sur le bras nord-est de la rivière Gatineau, commençant à l'angle est de la limite No. 3, sur le bras nord-ouest de la rivière du Lièvre, se prolengeant de là trente mille francs nord ouest, de là environ vingt-cinq milles franc sud-ouest, jusqu'au bras nord-ouest de la rivière Gatineau, de là le long de la dite rivière jusqu'à sa bifurcation, de là franc sud-est environ quinzem les au point de départ, contenant environ cinq cent soixante-quinze m lle car-

Sur paiement à ce département du bonus et de la rente foncière tels que ci-dessous, instruction sera donnée à l'agent local d'émettre les licences requises, savoir : 575 milles carrés à bonus de \$10

par mille carré......\$5,750 00 Rente foncière 1872-73..... 1,350 00

\$6,900 00

(Signé) E. E. TACHÉ,

Assist.-Com.

R. THIBAUDEAU, ECR',

Québec,

Vraie copie.

E. E. TACHE. (Signé),

Asiis'ant.-Com.

Et il faut croire que M. Régis Thibaudeau l'a reçue puis que ce monsieur le déclare positivement dans son protèt du 30 juin 1873. dans les termes suivants :

Et attenda que dans sa réponse à la dite demande le dit J. O. Beaubien a fait adresser une lettre au dit Régis Thibeaudeau, en date du douzième jour de juillet tait pas Regis Thibeaudeau qui devait snivant, la dite demande, signée par E. recevoir l'avis contenu dans cette lettre, E. Taché, écr., assistant-commissaire, informant le dit Régis Thibaudeau que sa dite demande avait été acceptée.

or

z.

S.

n,

ue

le

m-

3, dn

lle nq

as

le

ca-

ze-

en. ar-

00-

es-

lo-

ir :

00

00

00

m.

e

læ

.it

u-

et

Où se trouve maintenant la fourberie et les menteurs.

Si M. Thibaudeau avait été sincère en out ceci, s'il n'avait pas voulu faire une spéculation son devoir aurait été bien simple. serait allé prévenir le ministre de de qui se passait et rien autre chose. Il n'avait aucune raison de s'imisser dans une affaire qui ne le regardait pas.

Du reste si M. Thibaudeau avait flairé une fraude, il l'aurait laissé faire, pour ne la dénoncer qu'après coup et écraser le gouvernement avec ses révélations. Il a préfére faire une spéculation, comme le prouve d'un bout à l'autre les documents mis devant la chambre et comme l'a si bien démontré M. Chapleau, ce qui lui a valu un joli sceau d'eau sale de M. Thibeaudean.

Si ce fin dénicheur de fraudes apprenait qu'un billet forgé portant son nom, passait d'une main à l'autre, est-ce qu'il ne se hâterait pas de signaler la fraude au plus tôt? Si ses intentions avaient été pures, il aurait pris le même moyen de signaler la fraude au gouvernement.

Pour argument suprême, M. J. Rosaire Thibeaudeau, répète, sans cesse, que ses intentions ont été pures et des amis complaisants lui décernent des brevêts de bonnes intentions, mais ces excellents certificats ne valent rien contre les déclarations antérieures et les faits et gestes de M. Thihaudeau. Comment ! il s'irrite, il fait rage parce que nous ne voulons pas croire à ses vertueuses intentions, cependant il n'a pas voulu croire aux déclarations solennelles de Sir John A. MacDonald, de Sir Fran-

affirmant devant Dieu que dans l'affaire du Pacifique il n'y a eu aucune vente de contrat, et il voudrait nous voir nous incliner devant une explication boiteuse et qui cloche partout? En vérité, c'est trop fort et c'est trop présumer de la bêtise humaine si l'on croit que ce moyen vaudra quelque part.

C'est fâcheux que ce système des intentions pures ne soit pas à la mode. Ce sont les criminels qui s'en trouveraient bien. Un homme aurait-il tué son père, que ce serait avec des intentions pures, dans le but de le faire jouir plus tôt des félicités célestes ; un voleur aurait-il vole son prochain, que ce serait dans l'intention pure de le forcer de faire la charité!

A qui fera-t-on croire que si quelques personnes avaient voulu frauder le gouvernement, elles auraient choisi M. Thibaudeau com me prête-nom? Est-ce simplement probable? Franchement, M. Thibaudeau ne persuadera personne qu'il croit à cette niaiserie. Lorsqu'on monte une affaire sérieuse, on prend ses précautions pour empêcher qu'elle ne soit découverte. Or, en mettant le nom de M. Thibaudeau sur le paravent, ne prenait-on pas les moyens de tout mettre au jour?

En prenant congé de M. Thibaudeau, nous lui ferons remarquer que si le gouvernement lui a causé un grand détriment et dommage en lui refusant ses limites, il s'en est causé un plus grand encore en se faisant imprimer tous écumant de rage. M. Thibaudeau s'est trouvé dans sa correspondance un air formidable; tandis qu'il n'était dangereux que pour luimême. Dire que des gens comme lui ont des amis, et qu'ils ne leur sis Hincks, de Sir Hugh Allan, etc., enlèvent pas la plume des mains, forsque les prend, la rage d'écrire! soulever la montagne de Montréal. Mais à quoi bon alors la richesse ceux qui verront en M. Thibauet les amis?

deau un homme aux intentions pu-Eh bien, après tout ce que l'on res, à moins que ce ne soit comme vient de lire, il sera bien permis M. Provost, le consciencieux; M. de dire qu'ils auront une fo à Tremblay, le pauvre et nécessiteux

# Le silence de M. Thibeaudeau.

Sommé à plusieurs reprises, de nous dire pourquoi, il n'a pas demandé une enquête à la dernière session, M. Thibeaudeau, garde le silence. Muet comme un poisson, il ne veut débrider la langue au Ben Public et fait dire au National, que le silence est d'or.

Quelle différence, avec le M. Thibeaudeau, le National et le Bien Public de l'an dernier. Quelle jactance alors et quelle humilité

aujourd'hui!

Alors il leur fallait une enquête à tout prix. La session arrivée, personne ne demande cette fameuse enquête, ni M. Langelier, ni M. Laframboise. Que signifie cette réserve, cette prudence?

Pour peindre tous ces flers vengeurs de la vertu outragée, il faut vous donner quelques extraits de leurs cris des mois de mai et juin 1874. Vous allez voir comme ils réclamaient alors une enquête.

Citons d'abord M. Thibeaudeau: à tout seigneur, tout honneur. Voici ce qu'il disait dans les fameuses lettres que M. Dessaulles

écrivait pour lui :

Si on ne s'était pas senti coupable, on n'aurait pas r fusé une enquête, mais on l'aurait sollicitée. Voilà ce que les gens d'honneur font Je suie prêt à rencontrer mes calomniateurs ministres devant un ccmité ou une cour de justice.

Qu'ils m'y mettent, et nous échangerons un plein pouvoir de tout prouver, eux contre moi et moi contre eux. Je ferai parter dans une enquête des témoins qui ne veulent pas parler aujourd'hul. Et je ne le

parler sans qu'une autorité régulière les y

Puis plus loin:

Ou'on accorde une enquête, et je montrerai chez cet homme (M. Beaubier) ou une imbécilité sans exemple ou une profondeur de corruption incompréhensible. Dans une enquête je ferais parier des gens qui sont muets aujourd'hui, parce qu'ils savent ce qui les attendrait s'ils disaient la vérité sur ces hommes. Ces jours derniers même on m'a dit: "Je ne parlerai que devant un tribunal régulier." Que l'on donne un comité a'enquête et je montrerai comment M. Chapleau, qui défen i ses coilègues par de honteux mensonges, parle d'eux quand il n'est pas avec eux ! Com-ment d'ailleurs ces hommes, se connaissant comme ils se connaissent, parleraientils en bien les uns des autres? Ils ne peuvent plus s'entreregarder sans rire ! Mais le gouvernement sait trop bien ce qui résulterait d'une enquête, pour l'accorder; pour ne pas s'y opposer de toutes ses forces et par tous les subterfuges et les scphismes possibles.

Enfin, la dernière ligne de sa correspondance demandait une en guête.

Que les calomniateurs m'accordent une enquête et ils rentreront sous terre. Je le leur promets. Mais ils n'oseront pas.

Au tour maintenant du National du 22 mai :

Faites une enquête et il n'en sortira pas autre chose contre la maison Thibaudeau. Mais accordez-en une et nous vous prcmettons qu'il en sortira encore bien autre chose contre vous que le peu que nous avons dit. Ma's vous n'oserez pas, vous vous savez trop coupables Donnez une enquête et nous vous prouverons que pluleur reproche pas, car ils ne peuvent pas sieurs de vos employés ont garde des

sommes importantes reques pour ventes de limites.

al,

111-

111

ne

M.

IX.

sy

TA.

ne

ur

ine

ont

CO

ur

me

nt

ne

œ-

lè-

rle

m-

is-

at-

u-

tis

ė.

r ; )r-

G-

sa

10

8.

пl

ts

ı.

c-

18

Pourquoi la Mineive n'ose-t-elle absolument pas parler d'une enquête? Pourquoi n'explique-t-elle pas raisonnablement le refus d'une enquête? M. Chapleau disait que pour faire une enquête, il fallait une accusation portant un fait précis. C'est là une excuse de malhonnêtes geus. C'est ici que le mot de la Minerve trouve sa place: Les filous les plus vulgaires ont de ces excuses. Nous vous avons invites à montrer que que ce sont les honnétes gens qui refusent les enquêtes, et les coquins qui les accordent. Pourquoi donc ne faites-vous pas cela? Ce ne serait pas du tout plus cynique que ce que vous avez dejà dit et fatt.

Voici encore le National du 9 juin :

Il ne reste qu'un seul moyen au gouvernement local d'arguer dorénavant de bonne ir lenlion. c'est d'accorder l'enquête demandée. Les apparences sont trop fortes contre lui pour ne pas porter partout la conviction morale complète de sa culpabilité. S'il reste sous le coup d'une pareille accusation, si clairement établie en faisant encore refuser une enquête, chacun de ses membres doit être dénonce comme un malhonnête homme et marqué du sceau de la réprobation publique.

Après avoir conspiré contre la fortune publique, ces gens ont conspiré pour tenir le caractère d'un homme honorable qui a eu le courage de les dévoller; ils sont donc doublement conspirateurs et crimminels, et rien ne saurait les sauver du déshonneur que leur consentement sans réserve à une enquête complète. Il n'y a que les coupables qui refusent de soumettre leurs actes à l'examen. Les honnêtes gens provoquent les enquêtes au lieu de les repousser.

Eh bien! vous voyez s'ils étaien t ardents, s'ils désiraient cette diable d'enquête! Nous pensions que si tôt la session venue, MM. Laframboise, Langelier, Joly et Marchand bondiraient tous ensemble sur leur siège, pour crier à la fois : une enquête, une enquête! La session est arrivée, elle s'est pas-

sée, et personne n'en a soussée mot.
Pourquoi? Est ce parce qu'on sentait l'innocence de M. Thib audeau et la culpabilité de MM. Fortin et Chapleau? Alors pourquoi n'avoir pas demandé cette fameuse enquête pour canoniser saint Rosaire et confondre MM. Fortin et Chapleau? Il nous semble que cela aurait été une œuvre très-méritoire aux yeux des divinités de la démocratie.

Mais voyez jusqu'où va l'hypocrisie phénoménale de ces rouges? Pendant quatre sessions de suite, ils ont fait un tapage infernal dans leurs journaux et en chambre, pour demander une enquête sur l'administration des terres de la Couronne.

Les conservateurs leur répondirent: "Vous voulez une enquête, vous l'aurez; mais formulez une accusation; livrez-nous un fait de malhonnêteté; donnez-nous quelque chose de tangible." Ils refusaient; ils n'avaient rien à reprocher.

Enfin, l'affaire Thibaudeau éclate; ils ont un fait sous la main. Que font ils? Ils ne parlent plus d'enquête. Pourquoi? Est-ce parce qu'ils étaient trop certains de prouver la culpabilité du gouvernement? Ceux qui ne sont pas des naïfs voient le fond de l'affaire.

Ils ont voulu sauver un ami bien précieux. L'enquête l'aurait tué, le silence l'a sauvé, pensent-ils. Nous n'allons pas jusque-là, et nous concluons des contradictions des rouges, que les accusations portées contre M. Thibaudeau sub sistent en entier, et qu'ils n'ont pas voulu d'enquête, parce qu'ils se sentaient incapables de le défendre.

## Les chemins de fer et les conservateurs.

Si quelqu'un s'avisait de juger les libéraux par leur nom, il serait porté à croire que ce mot implique chez ceux qui le portent, un ensemble d'idées larges en ce qui regarde le progrès matériel du pays et les moyens d'y arriver. Rien n'est plus mensonger que ce nom et plus propre à tromper. Au contraire, le parti libéral a fait obstacle au progrès matériel du pays, et son nom est devenu synonyme d'encroûtement systémati-Lorsque le parti conservateur a voulu prendre les moyens de développer le pays, en construisant des chemins de fer, il a trouvé une barrière sur son chemin. C'étaient les rouges qui criaient : " Pas de taxes pour les chemins de fer." Pendant qu'ils posaient ainsi en éteignoirs, leurs journaux nous montraient la prospérité des Américains, prospérité qu'ils doivent aux voies ferrées, et ils voulaient nous priver de la cause des succès de nos voisins.

Nous le disons hautement, si notre province possède aujourd'hui quelques chemins de fer, si elle est à la veille de compléter son réseau de communications rapides, elle le doit entièrement aux conservateurs; elle le doit à Cartier qui, pendant vingt ans, a été le président du comité des chemins de fer et sous l'Union et sous la Confédération; elle le doit aux hommes du parti conservateur en général. Au lieu de regarder les progrès des Américains pour constater notre infériorité sous ce rapport, comme le faisaient les rouges pour dénigrer leur pays, les conservateurs, guidés par un es-

visaient à en réaliser de semblables dans notre pays. Chez nous, se trouvaient les hommes pratiques, les hommes pleins de confiance dans notre vitalité; chez les rouges, s'agitaient les idéologues, les pessimistes qui voulaient demander aux Américains une prospérité qu'ils se sentaient incapables de nous donner.

Le nouveau régime imprima un nouvel essor à la politique des chemins de fer dans notre province. Débarrassé du Haut-Canada, libre de nos mouvements, nous pouvious tourner tous nos efforts de ce côté. Aussi, de toutes parts, l'on vit surgir des projets de chemins de fer. Les conservateurs résolurent d'encourager toutes ces entreprises nouvelles et la législa. tion de chaque année depuis 1867, perte la trace de ces bonnes dispositions. 'On accorda d'abord des concessions de terres aux différentes compagnies et un faible subside en argent à quelques-unes d'entre elles. Le gouvernement ne pouvait aller au delà, ses ressources ne le lui permettant pas. Il fallait agir avec prudence, car le partage de la dette des Canadas-Unis, allait grever considérablement notre budget. Mais grâce à nos amis à Ottawa, on réussit à persuader au gouvernement fédéral d'accepter la dette de l'ancienne province du Canada, ce qui nous débarrassait d'une dette d'au moins quatre millions et d'un intérêt à payer de 250,000 piastres.

port, comme le faisaient les rouges pour dénigrer leur pays, les conservateurs, guidés par un esprit élevé, regardaient ces progrès, et saisis d'une noble ambition, ils curer des fonds en Angeleterre ; de St. François et du Lac Méganle marché anglais se défiait des terres canadiennes, depuis certaines spéculations opérées dans la Grande-Bretagne par des Canadiens. Débarrassé de sa dette, le gouvernement de Québec aider, pécuniairement, les différentes compagnies et les mettre en état de réaliser leurs projets.

e

3,

e

1-

S

1-

i-

e

n S

1,

IS

ts s,

S

1.

S

1-

)-

S

e

r-3,

S

e ļ.,

e

e

e

e

Les conservateurs adoptèrent alors la politique la plus sage, la plus libérale qu'il fût possible de souhaiter, vu les ressources du pays. Après avoir calculé leurs ressources, étudié les besoins de chaque partie du pays, ils distribuèrent les secours selon les besoins de chaque section. Le gouvernement arriva à diviser les lignes en trois catégories de chemins auxquels il distribua des subsides.

En premier lieu, il décida d'accorder des faveurs spéciales aux Compagnies de la Rive Nord et de la Colonisation, vu l'importance de ces chemins qui sont des entreprises nationales plutôt que loca-

Puis, dans une autre catégorie, où il plaça les chemins qui recevront \$4,000 par mille et dans une troisième ceux qui ont droit à \$2,500 par mille. Voici la liste de ces chemins et le subside auquel chacun à droit :

Chemin de Montréal à Aylmer, \$751,311, plus 10,000 acres de terre par mille.

Chemin de la Rive Nord, Québec et Montréal et des Piles, \$1,-248,634, plus 10,000 acres par mille.

### 2E. CLASSE.

Chemins recevant \$4,000 par mille.

Le chemin de fer de Québec et du Lac St., Jean, 150 milles, \$600,-

Le chemin de fer intercolonial ont combattu la proposition du

tic, 80 milles, \$320,000.

Le chemin de la Baie des Chaleurs, 180 milles, \$720,000.

Le chemin de Lévis et Kennébec, 90 milles, \$360,000.

Lechemin de fer de Sherbrooke, des Cantons de l'Est et de Kennébec, 100 milles, \$400,000.

Le chemin de fer de Phillipsburg, Farnham et Yamaska, 100 milles, \$400,000.

Le chemin de Ste. Adèle, (embranchement de St. Jérôme continuė).

### 3E CLASSE.

Chemin recevant \$2,500 par mille:

Le South-Eastern, pour la partie appartenant ci-devant au chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska.

Le Missisquoi and North River Railway.

Le chemin de la frontière de Québec, (embranchement de St. Jérôme.)

Le chemin de la rivière du Loup et de Woodstock.

Le chemin de Waterloo et de

Pont sur l'Ottawa, pour la jonction du chemin de Colonisation avec le Pacifique, \$30,000.

Qui a mis les conservateurs de Québec en état d'aider si puissam ment les chemins de fer? Les conservateurs d'Ottawa qui ont accepté notre dette de plus de quatre millions. Si les libéraux étaient arrivés plus tôt au pouvoir, aurions-nous obtenu l'avantage dont nous jouissons? Assurément non, nous dirait M. MacKenzie, car lui et ses amis se sont opposés de toutes leurs forces au réglement de la dette, et voulaient nous laisser cette charge du quatre millions et demi. MM. MacKenzie, Wood, D. A. MacDanald et autres l'béraux,

genvernement conservateur qui nous a rendu un si grand service.

Ce seul fait en dit plus que des volumes. Il met en relief l'esprit de chaque' parti et il montre, avec la dernière évidence, de quel côté se trouvent les vrais amis de notre

province.

Fort du secours que venait de iui accorder le gouvernement conservateur d'Ottawa, libre de dépenser son surplus sans craindre des embacras financiers, connaissant parfaitement ses ressources, le parti conservateur se mit à l'œuvre et commença à aider, généreusement comme nous venons de le montier, les différentes compagnies de chemin de fer. Il leur distribua des subsides sans se préoccuper si les compagnies qu'il encourageait ne se serviraient pas des ressources qu'il leur fournissait pour le combattre. Il ne regarda pas à la couleur du bureau de lirection et l'on vit des compagnies présidées ou dirigées par des roupublics.

Onel contraste avec ce qui s'est passé à Ottawa ? N'avous-nous pas vn deux ministres canadiens-francais, appuvés par la députation rouge, se ruer contre une compagnie pour la renverser, parce qu'elle était entre les mains des conservateurs? Et pour comble d'abaissement national, il fatlut qu'un député d'Ontario vint à notre secours pour nous défendre contre des hommes qui prétendent être des nôtres! Quelle ironie! Mieux vaut cent fois un ennemi loval que des Canadiens de cette trempe, des Canadiens sans cœur, sans esprit de nationalité, prêts, à tout sacrifier à leur fanatisme politique.

Nous sommes donc fordé à dire que si, avant la Confédération, le pays a eu des chemins de fei, il le doit aux conservateurs, que si, depuis cette époque, notre province a pu aider généreusement les nouveltes entreprises, elle le doit encore aux conservateurs comme ges, obtenir leur part des deniers tout ce qu'il y a de grand et de noble dans notre province!

# La Cour Suprême.

Nous allions raiter cette délicate question mais il nous semble que nous ferons mieux de publier ici, en place de notre étude, les résolutions présentées par M. Baby à la chambre des communes, résolutions qui contiennent les raisens pour lesquelles, on raurait pas dû adopter le bill de la cour suprême :

Vorsi ces résolutions : Que les résolutions adoptées à la conférence tenue, à Québec, le 10 octobre 1864, et qui ont servi de base à " l'Acte de l'Amérique Britanni- | " Edouard ; l'èsquels seraient char-

" dération pour les provinces de 6....." il y aura pour toutes les

" l'Amérique Britannique du Nord. " le plus propre, dans les circons-"tances, a protèger les intérêts des " diverses provinces, et à produire " l'efficacité, l'harmonie et la stabi-" lité dans le fonctionnement de " l'union, serait un gouvernement " chargé du contrôle des choses " communes à tout le pays, et des gouvernements locaux pour cha-" cun des deux Canadas, et pour la "Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, et 1 Ile du Princeque du Nord, 1867, "comportent : "gés du contrôle des affaires locales 2. "Le meilleur système de sé "dans leurs sections respectives. " ges du contrôle des affaires locales, " provinces fédérées une législature, " on parlement général."

29. 4 Le parlement général aura " le pouvoir de faire des lois pour " la paix, le bien-être et le bon " gouvernement des provinces fédé-" rees, et, en particulier, sur les su-" iets suivants:

34. " L'établissement d'une cour " générale, d'appel pour les provin-

" ces fédérées ;

est

as

ın-

011

a-

lle

a-

se-

lé-

rs

es

es

IX

al

n.

ns

11t

ti-

re

le

i,

1-

28

it

ie

le

e

e

S

a

37. " Et généralement, toutes les " matières d'un caractère général, " qui ne seront pas spécialement et " exclusivement réservées au con-" trôle des législatures et des gou-

" vernement locaux.

33. "Toute mesure tendant à "rendre uniforme les lois relatives " à la propriété et aux droits civils "dans le" Hant-Canada" la "Nou-" velle-Ecosse " le " Nouveau-"Brunswick, "l'Ile du "Prince-"Edouard," et l'Île de "Terre neuve," ainsi que la procédure " dans toutes les cours de justice " de ces provinces : mais nul sta-"tut à cet effer, n'aura force, ou " autorité dans aucune de ces pro-"vinces, avant d'avoir reçu la " sanction de la législature locale. "

31. " Le Parlement fédéral pour-" ra aussi, quand il le jugera con-" venable, créer de nouveaux tribu-" naux judiciaires, et le gouverne-"ment nommer en conséquence, " de nouveaux juges et de nouveaux " officiers, si la chose parait avan-"tageuse à la mise en force des

" Lois du Parlement."

32. " Toutes les cours, les juges " et officiers des diverses provinces "devront aider le gouvernement " a néral et lui obéir dans l'exer-"cise de ses droits et de ses " pouvoirs ;-pour ces objets, ils se-" ront considérés comme cours, "juges et officiers du gouverne-

" ment général."

" Nouveaux- Brunswick, " de la " Nouvelle-Ecosse, " de "Terre-" neuve, " et de l'Île du " Prince-" Edouard, " les Juges de ces Pro-"vinces, qui seront nommés par " le gouvernement général, seront " pris dans leurs barreaux respec-16 12f8 "

35. Les Juges du "Bas Canada" serout choisis parmi les membres du barreau du " Bas Canada. "

43. "Les Législature tocales au-" ront le pouvoir de faire des lois

" sur les sujets sujvants :

17. "L'ADMINISTRATION DE LA "JUSTICE, y compris la constitu-"tion, le soutien et l'organisation " des cours de juridiction civile et " criminelle, ainsi que la procedure, " en matière civile."

Que les diverses résolutions suscitées se retrouvent, en substance, dans le dit acte de fédération;

Que le Bill de la Cour Suprême propose, notamment, de décréter l'appel, à "La Cour Suprême," de tout jugement final, ainsi que de tout jugement préliminaire, ou interloculoire, dans les cas et en la manière y mentionnés, des cours de juridiction supérieure soit cour d'appel, ou de dernière instance] dans chaque Province du Canada ;—et d'instituer des procédures en erreur, devant la dite Cour Suprême ;—et que, par la, le dit Bill aurait pour effet :

10. D'enlever, rtuellement, à chaque Province, dans une proportion très considérable, l'administration de la justice, dont le contrôle est exclusivement réservé, par la constitution, aux législatures et aux gouvernements lovaux, au moins en ce qui concerne les lois relatives à la propriété et aux droits civils, et à la procedure civile, dans

chaque Province;

20. De transporter cette admi-34. "Jusqu'à ce qu'on ait refondu | nistration de la Justice, à des Ju-" les lois du " Haut Canada, " du ges indistinctement choisis et pris le pacte fédéral, les Juges, pour chaque Province (moins la Province de Quebec) doivent être pris dans le Parreau respectif de ces Provinces, aussi longtemps qu'on n'aura pas refondu leurs Lois; Et que quant à la "Province de Québec," en particulier, ses Juges doivent être, toujours choisis, parmi les membres du Barreau de cette même Province ; .

3c. De soumettre les lois relatives à la propriété, aux droits civits et à la procédure civile, dans la "Province de Québec," les causes et le sort des citoyens de cette Province, à des Juges étrangers, pour La plus part, à leurs langue, mœurs, usages et coutumes, aux origines et aux nombreux commentateurs de leurs codes, et à la pratique de leur tribunaux:

40. De soumettre et donner à la dite "Cour Suprême," l'administration et le contrôle de choses non communes à vout le pays.

Que l'appel actuellement permis, en la Province de Québec, en certains cas, à Sa Majesté en son "Conseil Privé," a été ainsi autorisé, originairement, par une loi de cette Province (la 54me George 3, cap. 6).

Que (sauf le privilége inhérent au Souverain, ou à la Couronne, d'évoquer, tout cause) de droit naturel, il n'appartient qu'aux justiciables, et conséquemmint à chaque Province, de décréter, par combien de degrés et de jurisdictions, doit passer l'administration de la justice, pour les satisfaire;

Que Sa Majesté en son Conseil Privé, composé comme il l'est, d'homme versés, généralement, dans la connaissancé des langues anglaise et française aussi bien que dans les lois et les institutions d'Angleterre et de France, offre bien plus de garantie que la En cette affaire, comme en toutes

dans tout le Canada, lorsque, par Cour projetée, pour la sauvegarde des droits civils et constitutionnels des diverses nationalités de ce pays;

Que les tribunaux et les Juges de diverses Provinces sont actuellement, en ce qui concerne l'exarcice et mise eu ferce de tous droits et pouvoirs du parlement et du gouvernement général du Canada, pour les choses communes à tout le pays, considérés comme ses tribunaux et ses Juges:

Qu'en conséquence l'établissement projeté de la dite "Cour Suprême "et " Cour d'Echiquier " n'est pas, maintenant, désirable et ne justifierait pas les dépenses considérables qui devront en résulter pour le pays, et les frais souvent ruineux, que les justiciables auront à encourir.

Malgré l'opposition si fondée que firent à cette mesure les députés conservateurs du Bas-Canada, elle fut approuvée par la Chambre. Bien plus, au dernier moment, M. Laflamme proposa de supprimer l'appel en Angleterre. C'était un coup d'annexioniste. M. Laflamme et ses amis, voulaient par là, briser un des liens qui nous unit à la mère-patrie.

Lorsqu'il s'est agit, de fixer les salaires des juges de cette cour, les libéraux ont affiché le mépris qu'ils professent pour leurs principes d'économie d'autrefois. Ils décrétèrent que le juge en chef de la cour recevrait un traitement de HUIT milles piastres par année et chacun des juges puisnés de SEPT milles piastres. On leur donnait les salaires des ministres, bien qu'ils ne soient pas tenus de faire les dépenses des ministres que leur position oblige à dépenser des sommes considérables soit pour les élections, soit pour les frais de représentations.

garde nnels de ce

Juges tuelleexarcidroits et du mada. à tout es tri-

blisseur Suuier " ible et penses en réfrais sticia-

ée que éputés a, elle mbre. nt, M. orimer ait un aflamar là, s unit

xer les cour, népris prins. Ils chef ement année iés de r dons, bien faire

pour frais toutes

que

er des

nullement de conserver nos lois, cipes d'économie.

autres, les libéraux ont voulu nos traditions, et ensuite qu'ils se prouver qu'ils ne se souciaient moquaient de leurs anciens prin-

## La critique et la pratique.

d'attaquer est facile, et celle de défendre difficile, conviendra avec nous, qu'un imbécile peut, sur la plupart des questions, soulever plus d'objections en un quart d'heure, qu'un homme habile n'en réfutera en vingt-quatre. Les libéraux sont une preuve vivante de cette vérité. Lorsqu'ils n'avaient qu'à critiquer la conduite de leurs adversaires, ils étaient intarissables, mais maintenant que nous les mettons sur la défensive, non-seulement ils ne réfutent pas nos objections, mais ils gardent sur elles un silence complet.

A la vivacité et à la sévérité de leurs critiques, on aurait en lieu de croire que, si jamais ils arrivaient au pouvoir, les plus grands prodiges d'administration et de réforme signaleraient leurs pas.

Toutes ces critiques, toute cette sévérité se tournent aujourd'hui contre eux, et en toutes choses on les trouve au-dessous des règles et des principes qu'ils avaient posés. Comparés à leurs actes, ceux des conservateurs paraissent sages; notre extravagance prend près de leur conduite des airs d'extrême prudence, et notre incapacité, grâce à eux, ressemble à de l'habileté.

Ainsi, ces mauvais administrateurs du torysme ont diminué un jour les taxes de \$2,000,000, et les grands financiers du rougisme les ont augmenté de trois millions de piastres.

Les négociateurs sans habileté du parti conservateur, empruntaient des fonds à Londres à 105 et permis d'exploitation!

·Quiconque sait combien la tâche | 104, et M. Cartwright emprunte à 883. l'homme habile par excellence!

> M. Crookes, du gouvernement d'Ontario, un libéral, par conséquent un habile, vend les débentures des municipalités à 82 à Lon. dres, et le gouvernement de Québec place les siennes à 98.

Personne n'a oublié tous les reproches que les rouges ont adressé à l'administration des terres de la Couronne de Québec. Combien de fois ne l'a-t-on' pas accusé de ven dre à tout hasard le domaine public, de le laisser exploiter par le commerce sans connaître la valeur des terres louées aux marchands de bois? Combien de fois n'a-t-on pas tonné contre l'extravagance du département des terres?

Hélas! que devient cette extravagance, ce mépris de la chose publique, cet oubli des devoirs des gouvernants en présence de la sagesse du gouvernement grit-libéral d'Ontario.

Un fait trop peu connu, parmi nous, fera bien saisir la différence. Un jour, le gouvernement suivant le cœur des rouges, le gouvernement libéral d'Ontario, offrait en vente, aux enchères publiques, 7,500 MILLES de terres publiques. Pensez-vous que ces terres avaient été arpentées, que le département en connaissait la richesse? Nullement, il ne la connaissait pas plus que le centre de l'Afrique. Et lorsque M. Scott mettait ces terres aux enchères, il y avait déjà dans Ontario, 12,000,000 d'acres sous

lever le peuple d'Ontario et la veille de la vente, M. Scott retira des enchères, 2,500 milles, " parceque disait-il, à la session survante, un sentiment de défiance existait à ce sujet dans le pays. Il vendit néanmoins le bois qui se trouvait sur le cellente, comme l'augmentation de reste de ces terres, c'est-à-dire sur 3 millions de taxes, et les em-5,500 milles pour la somme de prunts de MM. Crooks et Cart-\$600.000. Qu'aurait-on dit, si pareil- | wright.

Cette monstruosité finit par sou- le chose s'était faite dans notre province? On aurait essayé de nous y faire voir toutes espèces de scandales, de spéculations, et le public aurait fini par le croire.

> Mais la chose s'est passée à Ontario; elle était par cela même ex-

## La comédie du parti national.

parti libéral, si cette associa-tion hybride qui pourrait s'appeler le parti libéral, national, grit, réformiste, était le continuapar l'Avenir et le Pays, et dans le Parlement par MM. Dorion, Geoffrion, Paquet etc? Pour nous, il n'y a pas le moindre doute et il nous semble qu'il suffit de poser cette question, pour la résoudre dans l'affirmative. Depuis la création du parti national, le cours des événements politiques est venu démontrer au pays qu'il n'y avait rien de changé, qu'on avait modi fié un nom pour les besoins de la circonstance. L'étiquette que l'oncolle sur un flocon de mauvaise li queur ne la change pas; de mê me la pancarte poitant le moi " nationards" n'a pas change l'association libérale de notre pays. Tout au plus a t-elle fait des prélexte pour passer d'un camp à l'autre, asin d'attendre le soleil levant.

L'organisation de ce parti national a bien été pour le plus grand nombre des organisateurs, la plus

On a discuté, quelque part, | politique. Dire qu'il s'est renconquestion le savoir si le tré quelques centaines d'hommes pour se concerter afin de tromper toute une population; que ces sinistres farceurs se sont engagés à rester ce qu'ils étaient, des rationateur et l'héritier du parti libéral listes des anneamonnistes, des pereprésenté autrefois dans la presse lits fils de Papineau, et à feindre un degout pour le libéralisme, c'est quelque cho e d'inouï et d'incroyable! Dissimuler pour régner.

> Tel'e était la maxime de Louis XI. Celle des rouges n'en était qu'une imitation. Dissimuler pour arriver, se sont-ils dit.

Le parti démocrate, londé en 1848 avait arboré franchement ses couleurs. MM. Dorion, Papin, Laflamme, avaient plus de courage que les Dorion, les Lafimme, les Jetté, les J. Perrault de nos jours. Ils avaient des principes, et le courage de ces principes. Pleins d'ardeur et de zèle, ils prétendaient nous mitier aux beautés du libéralisme, et un beau jour la province de Québec écoutait tout étonnée dupes et fourni à quelques-uns un les premiers chants du libéralis-

"D'mocrates par conscience et Cana-"dien -Français d'origine-disait le ma-" nifeste du Clut National D mocratique, " en 1849-il nous 'm mott de sobger que " les courants électriques de la democra-" tie qui sittonnent aujourd'hui le monde ignoble farce qu'ait vue le monde ' civilisé, passeratent inutilement ici faute

notre yé d $\epsilon$ es de et le à Onne exion de €m-Cart-

nconnmes mper es siiges à tionas peindre e,c'est croy-

r.

Louis

était pour e en nt ses n, Laurage e, les jours. et le Pleins laient libé-

éralis-Canae meatique, ter ue mocremonde cı faulo

revin-

onnée

" de pouvoir trouver un fil conducteur | " sur les terres du nouveau monde...... "Sans le suil age univers I, quelle sera " la consécration léglime et rationnelle, " des droits du pouvoir ? Sera-ce la goutte " d'huile de la Ste. Ampoule, g'issent sur " le front d'un homme, qui le fera souve " rain et legislateur de toute une nation? " Nous avons le malheur de ne pas com-" pren tre ainsi le puissant droit de souve-" raineié; nous prendrons donc la liberté " de préferer très uniment à la huileuse " consécration de Rheims, celle qui, en "f vrier 1848, s'echappait forte et pure de " de la poltrine d'un noble peuple. Les na-"tions one jadis eu le christlanisme, les "sciences, les arts et l'imprimerle qui les 'firent civilisées: elles auront maintenant l'aducation populaire, le commerce 4 et le suffrage universel qui les feront ". libres."

Par une singulière coïncidence, ce club libéral s'appelait le Club NATIONAL démocratique MM. Jetté et Joson Perrault, les pères putatifs du nouveau parti n'auraient rien innové; ils n'auraient tout au plus que repeinturer un nom qui s'effaçait sur l'en seigne.

Pendant vingt ans le parti libéral, ayant à la bouche les grands mots de liberté, d'affranchissement des peuples, de tyrannie du clergé, essaya de battre en brêche l'édifice de nos institutions natio nales. La lutte fut longue; les défaites ne le rebutaient point. Toujours battu, il se relevait après chaque echec, jusqu'au jour où il resta sur le champ de bataille de 1867

Les libéraux étaient tellement ancrés dans leurs principes que pour les défendre et les répandre, ils ne reculèrent pas devant un crime de lèse-nation; ils ne reculèrent point devant la responsabilité de diviser les Canadiens unis jusqu'alors. On aurait cru que dix ans de lutte leur auraient fait sentir l'énormité de leur faute, le mal qu'ils nous faisaient. Point du tout. Périsse la patrie, plutôt alors circuler le bruit qu'il se for-

qu'un principe disaient-ils eux aussi, lorsque les conservateurs leur demandaient de cesser leur lutte fraticide. C'est la réponse que faisait M. Dorion à Cartier, lorsque ce grand patriote venait lui tendre la main en 1357 et lui offrir un portefeuille de ministre. C'était une noble démarche de la part de Cartier: offrir la paix à so adversaire, une paix honora ble pour l'un et l'autre, puisque le vainqueur offrait au vaincu de partager les bénéfices de la victoi

"Je ne conseptirai pas, disait M. Dorion dans son adresse aux électeurs de Montréal, en 1857, pour l'honneur d'avoir un si ge dan une administration quelconque a sacrifier les opinions et les principes qui m'o it guide jusqu'à present, ni où l'humiliante pécessité de contredire mes votes, de reconnal re que tout ce que j'ai précédem. ment blame était bien, que tout ce que j' il approuvé était mauvais. Si je le falais, je serait ind gue de votre confiance. Je me présente devant vous alasi que je e frisals en 1854, comm : appertenant au parti libéral le plus avance, ceiui qui a oujours proclams les principes les plus conciliants en falt d'union entre les cioyens des dillerentes origines, les plus larges en fait de liberté civile, poillique et religieuse. (Voir Turcitie, le Canada sous Union, pag- 324, vol II )

Après 1867, M. Dorion, vaincu, mais non dompté, professait ouvertement le libéralisme au Parle ment. Il réclamait le suffrage universel, demandait le vote au scrutin secret pour soustraire le peuple à l'influence du clergé et se montrait le libéral de 1857. Mais les chances du parti allaient de mal en pis,et il fallait aviser aux moyens de parvenir quand même. C'est alors que fut trouvée la formule dissimuler pour régner et que fot conçu le parti de l'hypocrisie organisée, c'est-à-dire le parti libéral. Le mal s'aggravait de jour en jour et l'organe louge, le Pays, disparut le 26 décembre 1871. On fit mait un nouveau parti. On cherche partout de nouvelles recrues. en les alléchant avec un programme trompeur et renié depuis par ses auteurs. On faisait circuler partout la nouvelle que MM. Dorion. Doutre, Dessaulles seraient mis à l'arrière-plan comme dangereux. et que les nouveaux chefs seraient des hommes modérés, religieux, enfin des conservateurs moins le nom. Ces ruses firent des victimes dont plusieurs se sont noblement rachetés depuis et qui nous ont aidé à démasquer nos adversaires. Enfin, le parti était formé; la Minerve en parlait alors et MM. Perrault et Jetté profitèrent d'une de nos erreurs pour annoncer euxmêmes dans nos colonnes, la formation du nouveau parti. Il est bon aujourd'hui de remettre la lettre qu'ils nous écrivaient alors sous les yeux du public et sous ceux de ses signataires.

Voici cette lettre que nous trouvons dans la Minerve du 29 décem-

bro 1871 :

#### UN NOUVEAU PARTI.

#### M. le Rédacteur de la Minerve:

Sous le titre cl-dessus, vous nous informer. M. le Rédacteur, que nous sommas à la tête d'un mouvement politique qui se fait en ce moment à Mintiéal, dans le bui de créer un parti national. La nouvelle n'est mas exacte, et bien que jusqu'ici nous n'ayons qu'à nous feliciter des nombreuses adhesions que rencontre, non-seulement à Montréal, mais dans toute la Province, le programme dont vous parlez, cependant nous croyons devoir vous informer que le choix des chefs ne se fera que lorsque l'association sera au complet et comptera au moins 2,000 membres.

Le nouveau parti dont vous parlez, devant avoir blen hen organe, nous croyons devoir ajourner jusque là la discussion des meaures qui forment son programme.

> Nous avons l'honneur d'être, Vos, etc., etc.

> > L. A. JETTÉ, J FERBAULT.

Montréa!, 28 déc. mbre 1871.

MM. Jetté et Perrault niaient qu'ils étaient les chefs du nouveau parti, mais en admettaient l'existence

En 1872, le parti national se montra au grand jour, avec son organe le National qui dans ce iemps là ne parlait que des nationaux, mais jamais des libéraux. M. Doutre devint muet, M. Dessaulles rongeait son baillon dans la crèche du gouvernement et M. Dorion partait pour l'Europe. Les élections se firent sous le drapeau du parti national. Une fois les élections terminées, on vit M. Dorion revenir d'Europe, on lui remit un mandat de député, et en Chambre, il s'en vint sans facon prendre la place qu'il avait laissée libre, disait-on, pour M. Jetté. A. mesure que le temps avancait, le National parlait de moins en moins des nationaux et de plus en plus Il cessait d'écrire des libéraux. des articles sur le mois de Marie pour reproduire des articles des révolutionnaires iournaux France et admettait M. Dessaulles à sa collaboration. Plus tard, M. Aubin, un libre-penseur, devenait son rédacteur ordinaire et les nationaux passaient dans le journal à l'état de mythes. Après la chute des conservateurs à Ottawa, M. Dorion, un vieux de la vieille. comme disait Alex. Dufresne, M. Fournier et Letellier, deux autres vétérans du rougisme, puis M. Geoffrion, l'ami du clergé de St. Hyacinthe, entraient dans le cabinet fédéral. Où ét ient les nationaux qui avaient fait la lutte en 1872 ?

L'an dernier, comme le National nageait trop bravement dans les eaux rouges, on fonda un journal qui devait être l'organe d'une fraction du parti de la réforme, libéral-national, le Bien Public. C'était l'organe religieux, disait-on.

de la démocratie, des rouges que prouve surabondamment qu'il n'y le National effravait. Cette année. le Bien Public a cru qu'il était inutile de dissimuler davantage. Du reste, il était à l'agonie et, l'heure suprême, c'est l'heure des aveux et des confessions générales. Comme M. Beausoleil allait mourir et qu'il voulait ressusciter au National, il avouait qu'il n'y avait plus qu'un parti.

ent

au

kis-

se

son

io-

M.

les

rè-

Do-

Les

ean

les

Do-

re-

en con

sée A le ins

lus

ire

rie

des

de

lles

M.

lait

na-

ılà

ute.

M.

lle,

M.

res

M.

St.

bi-

10-

en

nat

les

nal

ne

li-

é-

on,

" Aujourd'hui, il n'y a pas deux, mais un seul parti, disait-il, qui tra reille à assurer un gouvernement sage et honnête. " -Bien Public du 23 Avril.

Du reste, le fait que M. Beausoleil acceptait d'entrer au National du vieux parti rouge.

a aucune nuance d'opinion : la forme seule diffère.

La preuve est complète : nous n'irons pas plus loin. Il ne reste de toute cette comédie, qu'un sentiment de dégoût pour ceux qui l'ont montée dans le but de tromper le pays et faire croire à la conversion de la démocratie, et l'on sort de cette étude de l'histoire contemporaine, en constatant ce fait pénible que MM. Jetté, Perrault et autres, après s'être annoncés comme la tête d'une association nouvelle, ont consenti à être la queue

## Le parti libéral et son but.

mort dans la Province de Québec, qu'es!-ce donc que notre parti rouge? C'est un parti qui vise à acclimater parmi nous, les idées révolutionnaires de la radicaille françaises, idées qui ont provoqué quatre révolutions en France, et des bouleversements sans fin dans le reste de l'Europe. C'est un parti que son essence rend l'ennemi naturel de tout ce qui a fait notre force comme nationalité distincte en Canada, nos institutions religieuses et nos institutions politiques; c'est une réunion d'hommes sans foi dans notre avenir, sans attachement pour tout ce qui nous est cher, et qui rêve notre absorption dans la démocratie américaine.

Le parti rouge fondé sous les auspices de M. Papineau, ne voulait-il pas le suffrage universel, une magistrature élective, la sécularisation des biens du clergé, l'abolition des dimes, les écoles communes? Le club national démocra tique ne se réclamait-il pas des révolutionnaires de France ; l'Ave-

Puisque le rougisme n'est pas | nir et le Pays n'étaient ils point les échos de la presse révolutionnaire? Quand notre parti libéral a-t-ildéchiré ce programme, quand l'at-il renié? Est ce en 1857, lorsque M. Dorion refusait d'entrer dans le cabinet conservateur pour rester un "libéral avancé?" Est-ce en 1867, lorsque le chef de ce parti réclamait le scrutin secret, pour soustraire le peuple à l'influence du clergé et remplacer cette influence par celle des hableurs de la démocratie? Est-ce lorsque MM. Doutre, Dessaulles et Laslamme se déchainaient pendant ces dernières années, contre les autorités religieuses de notre province? Non, le parti libéral nourri aujourd'hui les mêmes aspirations qu'en 1848, en 1854 et en 1857. Il n'y a que quelques jours, un anglais protestant nous disait: "Sovez certain d'une chose, c'ost que vos rouges cherchent, en ce moment, à se recruter des alliés parmi nous et que le jour où ils se sentirent assez forts, ils arborcront à Québec le drapeau de 1854." Bien aveugles

pas cette opinion.

Il y a encore des bonnes gens çoi aiment à croire que les révolutionnaires de 57, se sont converlis et qu'ils n'aspirent plus qu'à nous diriger vers nos destinées, comme s'ils avaient les mêmes aspirations que nous. Cela ne nous surprend

point.

Les âmes naïves sont de tout temps et de tous les pays : elles croient au danger que lorsqu'il n'y a plus moyen de l'éloigner. Pour leur ouvrir les yeux, pour les faire marcher sur le chemin de Damas, il faut donc leur remettre en mémoire les derniers discours de nos convertis. Commençons par grand prêtre. Voyons encore une sois comment il traitait le Pape, il y a quelques années. Bien entendu, c'est M. Dessaulles qui parle:

En Europe et en Europe seulement j' vois trois hommes soutenus par quelques centaines de privilégiés, tendre leurs bras en avant pour faire rétrogra-der les générations. Trois hommes y luttent encore au moyen des PROS-CRIPTIONS, des cachots, de l'exil, de l'échafa ad, des MEURTRÉS juridiques, des trahisons achetées, de la séquestration intellectuelle, de l'ignorance imposée aux masses, des EXCOMMUNICA-TIONS et der anathemes contre le prinsipe fondamental, nécessaire, indéniable de toute organisation sociale régulière. Ces trois hommes: vous les connaissez comme moi. C'est Sa Majesté l'empereur d'Autriche, l'infâme bourreau de la Hongrie et de l'Italie I c'est S. M.j. sté, le czar de toutes les Russies, l'infâme bourreau de la Hongrie, de la Pologne et de la Circassie! c'est enfin leur AMI et ALLIE le KOJ de ROME, le CHEF vi ible du catholicis-

. Mais, nous répondra t-on, c'est de l'histoire ancienne; cela date de dix ans. Il a pu s'amender depuis! Faisons parler M. Dessaulles de 1873 pour voir. Ecoutons le

raient ceux qui ne partageraient | ecclésiastique, il reproche au clergé de donner son opinion en matière politique, puis il ajoute :

> Voilà les abominations dont certains prêtres se rendent coupables! Voilà comme ils abusent IMPUDEMMENT des choses saintes! Voilà comme ils trompent les ignorants au nom de Dieu! Or de deux choses l'une : ou ces prètres n'ont pas la foi qu'ils prêchent et se moquent des choses les plus sacrées, ou ils sont dans la plus épouvantable ignorance de leurs devoirs! La dernière élection du comté de Québec nous a montré, une fois de plus, le clergé sous le jour le plus odieux possible! Car à l'arrogance de son opposition envers le canaidat libéral, à la honte des insultes brutales et personnelles qui lui ont été adressées en chaire, les curés du comté, à une ou deux exceptions près, ont joint l'HYPOCRISIB et la fausse représentation préméditée des faits!

> On nous a souvent reproché de comparer nos adversaires aux communards de France. Rienne mo tivait pareille comparaison. demment, ces gens, si sévères, n'avaient jamais lu la plaidoirie de M. Doutre, dans l'affaire Guibord; ils ne l'avaient jamais entendu faire l'apothéose des sauvages qui ont massacré les jésuites, martyrs de leur zèle et de leur foi en Cana · da. Eh bien qu'ils l'écoutent aujourd'hui; qu'ils lisent la belle crose de l'auteur des Fiances de

"Il y a dans le monde un cercle d'hommes en conspiration permanente contre tout ce qui fait le bonheur matériel et moral de l'humanité — un cercle d'hommes qui se disent catholiques et qui trente-sept fois ont été proscrits par le pape et les princes de tous les pays catholiques. - Dans ces permutations le génie du mal est passé du serpent dans ce cercle d'hommes. Vous le procrivez, vous le morcelez, vous le tranch z en cent morceaux pour le livrer aux vents destructeurset lentement, sourdement, silencieusement ces merceaux se cherchent dans l'ombre, de l'Afrique à l'Europe, de converti. Dans sa grande guerre l'Asie à l'Amérique-et le serpent se recompose avec une recrudescence de venin et de haine contre la société chrétienne, et lorsque vous le croyez disparu pour toujours, enfoncé sous les couches séculaires de l'exécration des hommes vous voyez reparaître sa têle HIDEUSE, vous le voy z étendre autour du tronc et des membres de la société ses replis tortueux et VIS QUEUX, pour étouffer le corps et l'âme de sa victime qui est le monde civilisé.

"Les clients de nos adversaires, ce sont les JESUITES; ce sont eux qui avec leur art INFERNAL, plaident icl sous le nom des curéa et marguilliers de Montréal et qui en ce moment rient sous cape du bon tour qu'ils jouent à toute la population de la mettre ainsi en émoi, sans que le bout de leurs doigts

y paraise.

er-

na-

ains

oilà

CNT

ile

eu!

tres

t se

no.

ière

11 a

BUO

r à

's le

ltes

été

nté.

ont

pré-

de

m-

no

lvi-

1'a-

de

rd;

ıdu

qui

yrs

na·

au-

elle

de

rcle

ien-

eur

· un

10li-

ros-

de

Ces

assé

ner.

elez,

aux

rs-

use-

lans

de

88

"Déjà notre société étreinte dans les replis du SERPENT allait expirer sans juter le cri d'alarme. C'est la main d'un mort qui la rappellera à la vio, c'est Guibord encore gi-ant sur le sol qui arrachera le masque de la défense. Honneur soit rendu aux sanvages de ce continent qui avaient comment é à supprisser du soi Cana ten le première semence de la sainte société de Jésus!!"

Ne dirait-on pas un massacreur d'ôtages? Que M. Doutre a dû regretter de ne s'être pas trouvé à Paris au temps de la Commune. Il aurait pu crier: Honneur soit aux sauvages de la civilisation qui fusillent les prêtres et les évêquest On a vu Jules Vallès, Rozona et les autres scélérats de la révolution imprimer de pareilles atrocités pendant l'effervescence de la révolution, pendant que les fureurs de la guerre civile, les grisaient, les affolaient, mais jamais en temps de calme. Il était réservé à M. Doutre de formuler ces blasphêmes dans le silence de son étude d'avocat pour venir les déclamer devant la justice.

Son collègue dans la cause Guibord, M. Laflamme, lui prêtait

main forte.

Dans sa plaidoirie, M. Laflamme s'exprimait en ces termes:

"Acceptez vous ce système qui teit de l'Eglise catholique un pouvoir absolument indépendant de l'Etat? Il vous mène droit à la théocratie. Car l'Eglise réglant souverainement les choses de la conscience, et la conscience étant mêlée à tout dans les affaires humaines, pour l'honneur de l'humanité, il s'en suit que le souverain des consciences serait souverain absolu. On sur a ainsi la TYRANNIE la plus aft eueque les hommes alent jamais redoutée !"

Après avoir dénoncé les circulaires lancées en 1867 par les Evêques pour aider les fidèles à exercer judicieusement leurs droits d'électeurs, M. Lassumme continue:

"Ces faits sont tellement étranges, exorbitants pour cette époque et ce continent, que l'on aurait peine à y ajouter foi, si nous n'en avions tous été les témoins. Rien ne peut constater d'une manière aussi évidente le prog és de cet EMPLETEMENT ctérical dans le domaine politique, depuis vingt-cinq

"Laissez se développer ce système d'aggression et d'empiètement d'un côté, d'indifference de l'autre, laisser le clergé maître ab olu de contrôler tout, de tout diriger, ajoutez à cela l'immunité des tribunaux civils, et je pense que nous arriverons bien vite à un état de choses où il serait indifferent de conserver aux Catholiques le droit de vote, et qu'il «erait moins embarras ant d'en faire le rencensement et de donner au clergé le droit de choisir un nombre proportionnel de représentants pour surveiller la égislation dans leur intérêt. Les nations où la suprématie du temporel fut le mieux assurée, arrivèrent au plus haut degré de prospérité et de liberté."

M. Laflamme qualifie comme suit le jugement du Pape, condamnant l'Inst tut-Canadien:

"Il est pénible de songer qu'un tribunal, un juge quelconque, qui prétend exercer un minisière aussi augu te que celui de retrancher de la communion des fidèles, de priver des avantages de la religion des membres de l'Eglise, puisse adopter et suivre des règles aussi étrangères et contraires à toutes les maximes d'éternelle justice l'

Le savant avocat, à la sin de son plaidoyer, s'écrie:

"Jamais, depuis la cession du pays, il ne s'est présenté une occasion aussi urgente d'invoquer ces principes; car jamais, on a porté aussi loin l'arbitraire et l'OPPRESSION. Des idées nouvelles, étranges nous ont envahi; le clergé oubliant les lois fondamentales de la constitution qui nous régit, méconnaissant l'autorité établie, affirme partout et en tout sa suprématie l'

Après avoir entendu parler M. Laflamme de la sorte, on comprend l'enthousiasme avec lequel le Witness, ce double ennemi du catholiscisme et des Canadiens, a accueilli la victoire de M. La à Jacques-Cartier 1872. C'était pour lui le triomphe du rationalisme, du librepenseur, sur le catholicisme, c'était la victoire de l'Institut sur Mgr. de Montréal. Lisez le chant de triomphe que le Witness entonnait le 27 août 1872, en apprenant l'élection de M. Laslamme à Jacques Cartier. Il écrivait :

"Pour ceux qui comprennent la portée, la signification de la lutte dans le comté de Jacques-Cartier, l'élection terminée par le triomphe de M. Rodolphe Lestimme est la plus importante de tout le Canada. L'histoire politique de ce p: ya dém ntre que c'était un des comtés les plus conservateurs du Bas-Canada. Pendant plusieurs luttes successiver, les hommes les plus fort que le parti libéral a pu y envoyer ont été invariablement battus par des adversaires de très mince valeur. Il suffit de rap-peler la défaite de M. le Juge Drum mond, alors ministre dans le cabinet libéral de 1.63, par le Dr. Tasse, maintenant inspecteur des Prisons. Depuis cette époque, d'autres causes s'étaient produites pour décourager de la lutte tout homme du parti de M. L flamme. Pendant quinze ans l'évêque catholique, criait haro contre tous les membres de l'Institut-Canadien, cette guerre se terminant par le refus d'en-

terrer Guibord dans le cimetière catholique parce qu'il était membre de cette institution purement littéraire, mais excommuniée. La terreur répandue par ce dernier coup, avait réduit cette phalange à quelques douzaines d'adhérents indomptables de la liberté dans le domaine des recherches scientifiques. Les membres des Communes s'étaient empressés de rompre avec une association co damnée ex-cathedrâ comme étant aussi pestilentielle que l'enfer.

Il est impossible d'exagérer la valeur de ce triomphe. Il vaut plusieurs élections et il fait présager des jours meilleurs pour la belle province de Québec. Nous sommes heureux de voir les boulevards de la liberté politique et du progrès défendus par des hommes tals que M. Laslamme, qui n'ont pas perdu courage dans le peuple pendant les jours sombres de son esclavage moral. Cette élection en eignera à nos hommes publics qu'ils n'ont rien à gagner, en se soumettant aux préjugés du moment et qu'ils ne perdent rien en restant fidèles aux grands principes qui guident l'humanité dans ses luttes contre l'ignorance et la corruption. Palma cui meruit.

M. Lestamme, un des plus fermes de la vieille école rouge, fut un de ceux qui résistèrent à cette tyrannie. N'n seu-lement il resta fi d'Institut, mais il se jeta au fort a la lutte engagée autour de son drapeau, et prit une position éminente dans la lutte légale suscitée par la mort de Guibord. Tout le monde a admiré ces déclarations hardies des droits contenues dans sa plaidoirie, etc."

Le Witness insulte les électeurs du comté de Jacques-Cartier. Pour M. Laflamme, pour les anti-catholiques, l'article que nous venons de citer peut être juste, mais nous devons dire que M. Laflamme n'a été élu que parce que la bonne foi des électeurs a été surprise et que jamais les électeurs ne lui auraient remis leur mandat s'ils avaient su que cet acte leur vaudrait les insultes du Witness.

Naïfs de notre province, vous voilà renseignée sur les idées de nos hommes du jour, sur les petits saints de la démocratie. Mais nous | doctrines démocratiques, c'est la nous attendons de votre part à une nouvelle objection, et à une objection ridicule. Tous ces ronges ne sont pas avancés, nous direz-vous, comme MM. Laflamme, Doutre et Dessaulles, Laframboise, Thibeaudeau, Fournier, Geoffrion et Letellier. C'est vrai, mais soyez certains d'une chose, c'est qu'en temps de crise, ce sont toujours les idées les plus avancées qui dominent la foule. Voyez ce qui s'est passé en France. Sous l'empire Jules Favre, Jules Simon et autres révolutionnaires soi-disant modérés ont semé dans le champ de la démocratie. On disait qu'avec de pareils chefs la république serait digne et loin des excès de 93 et de 48. Qu'est-il arrivé à la chute de l'empire? C'est la république à la Gambetta qui a prévalu. Jules Simon et Jules Favre n'ont fait que suivre. Bientôt Gambetta lui-même est devenu un modéré et la Commune avec les massacres d'ôtages, les pétroleux a pris le haut du pavé. Dans la démocratie, c'est la queue qui conduit la tête. Lorsque vous avez prêché des principes, les proet les conséquences extrêmes des compte de notre démogratie.

20-

tte

ex.

Ce

ın-

in-

ai-

.68

m-

on

ant

ur

ec.

eil.

ec. ou-

du

318

du

les

ral.

m-

er, no-

es.

qui

on.

lma

de

qui eu.

ais

au-

osi.

BUSte

harlai-

urs our ho-

ons

ous.

n'a

foi

que

ent

su

in-

ous

de

etits.

Commune.

Ce qui s'est passé en France se passera en Canada; vous en avez déjà la prenve. Le parti rouge est arrivé au pouvoir. Est-on allé chercher les modérés pour gouverner le parti? Non, on a laissé M. Jetté sur les bords du canal et les rouges, les vieux de la vieille, ont pris la direction des affaires.

Tous les rouges ne sont pas dan. gereux au même degre, mais ils le sont tous et il n'y en a pas un qui ne professe des doctrines antipathiques à la grande masse du peuple. La jeune génération de rouges qu'on élève, ne jure aujourd'hui que par Gambetta, Castelar et Garibaldi ; ce sont les divinités qu'on vénère au nouveau c'ub national et à coup sûr, ce ne sont pas ces illustres démocrates qui leur apprendront à être Canadien dans toute l'acception aujourd'hui reconnue de ce mot.

Soyons bref: les citations que nous venons de faire peuvent se passer de commentaires. Elles en disent plus long que tous les artioles que nous pourrions faire. Maintenant, il n'y aura que des sélytes que vous avez gagnés, en | niais et des aveugles qui auront le tirent les conséquences extrêmes, droit d'avoir des doutes sur le

## Mgr. Taché et l'amnistie.

avons recu la brochure de Mgr. Taché sur le même sujet. Nous en publions ici de nombreux extraits, pour montrer ce que pense des grits-rouges le saint prélat. Nous nous contenterons de faire remarquer que cette brochure lui a valu les insultes de la pres-

Après avoir écrit notre étude John, pas un seul journal consersur la question de l'amnistie, nous vateur n'a fait entendre la moindre plainte.

> OPINION PERSONNELLE DE MGR. TA-CHÉ. LES MENSONGES DES JOUR-NAUX ROUGES L'ONT FORCÉ A PAR-LER ET A l'LÉTRIR LA CONDUITE DU GOUVERNEMENT.

A l'occasion des Résolutions, se libérale; cependant lorsque Mgr. | proposées par M. Mackenzie, dit-il. Taché a cru de voir blamer Sir dans un autre endroit, on a encore

mis mon nom de l'avant, cette fois, comme tant d'autres, pour me faire jouer un rôle qui me répugne et que je répudie. J'ignore si l'on a agi de la sorte pour me forcer à parler, mais ce qui est certain c'est qu'on m'en a imposé l'obligation, et je veux le faire en toute franchise et Inutile de dire que je ne liberte. suis pas homme de parti politique. Il me peine trop d'en voir tant d'autres l'être, au point de tout sacrifier à de pareilles considérations. Placé en dehors de toute influence de ce genre, je puis dire ma pensée sans biais et sans détours. ceux qui trouveraient mauvais que je traite une question qui s'agite dans l'arène politique, je dirai tout simplement : que ne m'a-t-on laissé tranquille, il meût souri bien davantage de m'asbienir. Je me permettrai donc d'examiner les Résolutions, que l'on a dit publiquement que j'approuvais. Puissent ces réflexions avoir aux yeux de ceux qui ont affirmé mon approbation, tout le poids qu'ils ont semble attacher à mon opinion. Si, à cause de ma position, une opinion qu'on m'a supposée, leur a paru mériter quelque considération, j'ose me flatter qu'ils ne répudieront pas entièrement une opinion qui est bien certainement la mienne.

Si je ne songeais qu'à moi, dit Sa Grandeur, je me tairais, ce qui serait et plus facile et plus agréable ; plus agréable pour moi-même d'abord, et aussi, peut-être pour d'autres, car j'ai la certitude qu'à défaut de mon approbation, ON AI-MERAIT MIEUX MON SILENCE. Ce silence a été rendu impossible par LA MAUVAISE FOI INSIGNE. AVEC LAQUELLE ON A FAIT OU SUPPOSÉ UN TELEGRAM-ME, par leguel on affirmait une approbation que je n'ai jamais donnée. Mieux vant peut-être que j'aie été forcé de parler de suite, sans cela extraordinaire de le constater.

je n'aurais probablement pas écrit: et il est indubitable que mon silence aurait été considéré comme un assentiment: Je ne puis pas acquiescer à une demande de BANNIS-SEMENT, lorsque c'est le PAR-DON qui a été promis.

LES ÉXAGÉRATIONE CALCULÉES DE LA FAUTE DE RIEL.

L'Honorable Ministre de la Justice (M. Fournier), dit le 12 février, " que les détails de l'exécu-" tion de Scott qui expliquent le ton " sévère des dépêches, vinrent ravi-" ver les difficultés et en susciter "de nouvelles." Tont le monde sait en effet, que la série de lettres publiées par le Manitoba Gazette sons la signature de John Bruce, a eu l'effet prévu, dans un but de vengeance, par celui qui avait acheté le nom de John Bruce pour l'attacher à des détails qu'il savait n'être pas véridiques, mais de nature à empêcher l'esprit public de se calmer et de considérer les choses à laur juste point de vue. John Bruce mis sous serment, a nié avoir jamais dit les choses, telles qu'elles ont été écrites et a de plus affirmé aussi sous serment n'avoir jamais eu aucune connaissance personnelle de ce qui a été publié en son nom, et pourtant on nous informe que même les dépêches officielles recoivent leurton de ces faits sup-Voilà les tristes résultats des posés. fausses informations publices par les journaux. Ce résultat est si naturel que les hommes les plus intègres et les plus intelligent, en subissent plus ou moins la pénible inflence. Toutes les négations, quelques vraies qu'elles soient; ne neutraliseront jamais tout le mal produit par une assertion méchante. qu'elque fausse qu'elle puisse être

Ces fausses informations ont pro duit leur effet dans un autre endroit, où il semble encore plus mort de Scott me peine et m'afflige; elle m'a causé des regrets plus vifs et plus sincères qu'au plus grand nombre de ceux qui en | ont parlé avec violence. Malgré toute la douleur que j'en éprouve, et au risque de m'attirer de nouvelles injures, je n'hésite pas à aire que je suis convaincu que l'exécution ne s'est faite que parce que eeux qui l'ont ordonnée croyaient avoir droit de le faire pour éviter de plus grands malheurs; et si elle s'est mal faite, ce n'est pas précisément parce que ceux qui en ont été chargés n'avaient ni expérience en ces sortes de choses, ni la cruauté, qui supplée à l'habitude de la plus ignoble des professions. Mais il y a loin de là à la barbarie et à tontes les atrocités, que l'imaginatian et la haine ont inventées. Les métis de la Rivière-Rouge sont très éloignés des sentiments barbares et cruels qu'on leur a supposés. Ils ont beaucoup moins de tout cela que ceux qui dans le culme et la réflexion ont travaille à exciter contre eux les haines et les passions les plus injustes.

LA

é-

u-

m

i-

er

le

es

te

e,

 $^{\mathrm{de}}$ 

tit

ur

ait

a-

de

0-

ın

ìľ

es

né

iis

n-

on

ne

es

p.

les

les

ııı-

tè-

en

ai-

ns,

ne

ıal

te.

re

ro

n-

เนร

DÉFENSE DES CONSERVATEURS DE MA-NITOBA CONTRE LES MENSONGES DES JOURNAUX ROUGES ET REMERCI-MENTS A CEUX DE QUÉBEC.

Une accusation d'un autre genre mais aussi pleine de fausseté et de malice, vient d'être formulée devant le Parlement. On n'a pas craint d'y dire que si M. Riel est déclaré hors la loi, cela est " dû à MM. Royal, Girard et Dubuc." Si cette accusation venalt d'ailleurs, elle pourrait être accompagnée d'un certain degré de bonne foi; mais celui qui l'a proférée en sait trop pour croire lui même à ce! qu'il a affirmé. Au nom de la jusla population, je repousse ce te | bles Messieurs que l'on accuse si

Je n'ai pas besoin de dire que la | basse calomnie. Les procédés pour décréter la mise hors la loi, ont été conduits d'une manière si insolite (pour ne pas dire davantage), que le Greffier de la Cour du Banc de la Reine de Winnipeg a cru devoir dégager sa responsabilité, en écrivant aux journaux qu'il n'avait eu aucune participation à ce qui vient d'être fait. Evidemment il y a manigance. C'est à ceux qui ont commandé et exécuté cette manœuvre à expliquer comment la chose s'est faite. Pourquoi accuser MM. Royal, Girard et Dubuc, qui, loin d'être pour quelque chose dans ces procédés aussi -extraordinaires dans leur nature que dans leur précipitation, les ont combattus de toute leur force. M. Royal, l'avocat aussi zélé que désintéressé de ceux contre lesquels on a intenté des poursuites! M. Dubuc, qui n'a accepté la position de procureur-général, qu'à la condition qu'il ne prendrait aucune part dans l'action contre Riel et ses amis, et qui, depuis, n'a accepté d'être avocat de la Couronne, qu'à la condition encore qu'il pourrait conduire la défense de M. Nault. M. Girard, qui, dans le gouvernement et ailleurs, s'est toujours montré l'ami et le défenseur des Métis et de leurs chefs! On choisit des noms loyalement identifiés à la cause de Manitoba, parce qu'on a besoin de donner violemment le change à l'opinion publique et la distraire des procédés iniques sur lesquels on s'appuie, mais dans lesquels bien certainement les honorables MM. Royal, Girard et Dubuc n'auraient jamais consenti à prendre une part quelconque. Sans vouloir relever toutes les injustices commises, sous le prétexte de nos difficultés, je me crois tenu de dire quelque chose dans le cas tice, du bon sens et de l'intérêt de l'actuel, parce que les trois honora-

faussement sont des premiers canadiens-français qui sont venus se fixer à Manitoba après nos troubles, qu'ils nous y ont rendu des services signalés, et que l'injustice qu'on leur fait est préjudiciable à notre

population.

J'ajouterai un mot en faveur! d'un autre ami de Manitoba, accusé lui aussi bien à tort, et précisément parce qu'il nous sert avec plus de générosité. Je demande à M. D. R. Masson la permission d'affirmer ici le sentiment de reconnaisance que nous inspire à moi et à notre population, le zele désintéressé avec lequel il revendiqué les droits de ses compatriotes de Manitoba. Je sais que M. Massen s'occupait du Nord-Ouest, avant de s'occuper de politique. Héritier de l'importante correspondance que l'Honoroble Roderick MacKenzie a entreienue, pendant de longues années, avec un grand nombre de membres de l'ancienne Compagnie du Nord Ouest. M. Masson, en étudiant et coordonnant ces précieux documents médits, a acquis sur le Nord-Ouest une foule de connaissances que bien peu de personnes possèdent. Naturellement, de pareilles études et l'intérêt qu'elles inspirent, ont conduit M. Masson à s'occuper d'une manière spéciale de la population de la Rivière-Rouge.

Dans ces dernières années, mes relations personnelles avec sa famille, le respect affectueux et la reconnaissance que je nourris pour sa vénérable mère, m'ont mis en contact avec lui d'une manière toute spéciale, il a, par conséquent, pu apprendre une foule de détails, que bien d'autres ignorent, et qui ent augmenté l'intérêt déjà si vif qu'il nous portait. Dans ces relations qui m'ont été si agréables, j'ai eu tout le loisir de me con-

nombreuses et étendues sur le Nord-Ouest, se joint chez M. Masson le désir sincère de le servir. Je connais les sacrifices nombreux que l'Honorable Membre pour Terbonne s'est imposé en notre faveur. et puisqu'on l'attaque et que même on l'insulte à notre occasion, qu'il nous soit au moins permis de dire qu'il ne travaille point pour des ingrats, et que si jamais l'histoire de Manitoba s'écrit par une main impartiale, son nom y sera consigné en beaux et nobles caractères parmi les amis sincèrement dévoués des Métis français et de toute la population du Nord-Ouest

Merci donc à tous ceux qui nous ont fait du bien ou qui ont voulu nous en faire. Merci à la Législature de Québec d'avoir répondu à l'appel de l'homme de cœur qui, après être venu mettre son talent au service de nos accusés politiques, a invité la Chambre à prendre sur la question du Nord-Ouest, une attitude qui nous a été d'autant plus agréable quelle a été unanime.

L'AMNISTIE COMPLÈTE AURAIT ÉTÉ AC-CORDÉL, SI ON L'AVAIT DEMANDÉE.

On prétend que Lord Carnavon n'aurait jamais consenti à accorder l'amnistie pleine et simple pour tous. Qui le sait ? puisque déjà le télégraphe annonce que le noble Lord a donné son assentiment aux résolutions de l'Honorable M. A. MacKenzie, qui pourtant sont loin d'être en harmonie avec le dernier paragraphe de sa dépêche. Des hommes aussi distingués que Sa Seigneurie ne sont pas obstinés ; la preuve en est évidente dans la réponse faite à la dépêche du Très-Honorable Comte Dufferin. dernier n'a eu qu'à exprimer son opinion pour le faire approuver sur tous les points par le Ministre vaincre qu'à des connaissances des Colonies. Si le gouvernement canadien avait pris la responsabi- | " barbares qui rodent depuis des lité de demander l'amnistie pure! et simple, il l'aurait obtenue comme il a chtenu une amnistie par-Le gouvernement de Sa tielle. Majesté n'aurait pas refusé le gon Lord Carnarvon lui-même dit que "cette question ne peut être par-"faitement comprise, dans toute " sa portée, que par ceux qui rési-" dent sur les lieux et qui en con-" naissent familièrement tous les " détails. "

le

S-

ľ.

1X

r-

r,

ıe

il

re

n-

le

n-

ιé

ni

es

u-

IS

u

S-

u

ii,

nt

i-

n-

it,

1-

té

C-

Ε.

n

er

ıc

le

le

١.

n

er

35

a

a

5-

S-

e'

n

er

e

11

Son. Excellence le Gouverneur-Général, en parlant de l'opinion par moi émise, " que le Gouvernement Impérial et Colonial sont liés par les promesses d'Amnistie que j'ai faites, " dit que " l'Administration Canadienne actuelle, est de ceux qui ont refusi le reconnaitre la valeur d'une pareille obligation." La dépêche semble donc indiguer que le 10 Décembre 1874, le Cahinet Canadien, malgré le Rapport du Comité du Nord-Ouest, n'avait pas encore reconnu ce que les Résolutions du 11 Février 1875. prouvent qu'il a reconnu depuis. Il faut que, pendant ces deux mois, a eu encorc plus d'effet que le Rapport pour influencer l'opinion du Cabinet d'Ottawa. Ce quelque chose por vait bien être indiqué au Très-Honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies, et aurait eu indubitablement sur le Gouverne ment Impérial l'influence qu'il a eu sur le Gouvernement Canadien

#### LA CONDUITE DU JUGE WOOD.

Cette réflexion m'est inspirée par l'impression produite par la manière dont les procès politiques ont été conduits à Manitoba, et par des assertions comme la suivante. qui se lit dans la sentence de mort portée contre M. Lépine : " Cher-

"siècles dans les vastes prairies " du Nord-Ouest, et vous ne trou-" verez rien de comparable à votre "sauvage atrocité!" Cette phrase a dû être préparée longtemps à vernement du Canada, puisque l'avance, car dans les témoignages coutre M. Lépine il n'y avait rien qui pût la justifier. Si celui qui a prononcé ces paroles avait ignoré ce qui s'est dit dans le milieu où il a vécu, avant de venir à Manito ba; si ses idées sur les troubles du Nord-Ouest ne s'étaient formées qu'à la Cour du Banc de la Reine de Winnipeg, il n'aurait pas tenu ce langage. Un excès conduit à un autre, comme on le voit dans la phrase suivante, prononcée dans la même circonstance: "Pas un " seul individu n'a jamais osé dire " ou écrire une seule phrase, je ne " die pas pour justifier, mais mê " me pour pallier, atténuer, excu-"ser ou expliquer son atrocité." S'il était possible, en octobre dernier, d'ignorer qu'il se fût dit ou écrit quelque chose en ce sens, on a pu l'apprendre depuis. Ainsi va le monde! Les départements, les gouvernements et même il soit survenu quelque chose qui les tribunaux subissent des influences, comme celles que font naître les lettres de l'infortuné John Bruce et autres données qui n'ont pas plus de valeur réelle.

#### L'AMNISTIE INCOMPLÈTE OFFERTE PAR M. MACKENZIE, EXCEPTANT RIEL ET LÉPINE.

Je dois avouer, dit Sa Grandeur, qu'une pareille restriction me désappointe autant qu'elle m'étonne. On affirme qu'il faut une amnistie, parce qu'en 1870, des promesses ont été faites à plusieurs personnes distinguées de Manitoba, parce que l'Archevêgue Taché, de bonne foi, fit les mêmes promesses au nom du gouverment Impérial; chez dans les annales des tribus que ces promesses n'ont point été désavouées; et que l'acceptation | de ces promesses a facilité l'acqui sition du territoire du Nord-Ouest; et, chose étrange, on exclut du bénéfice d'une amnistie pure et simple ceux précisément qui en ont reçu l'assi rance d'une manière plus explic te, plus directe et plus personnelle; ceux qui, se reposant sur ces promesse, ont déterminé leur compatriotes à les accenter, et par cela même à cesser toute résistance.

#### RECULADE DES ROUGES SUR LEUR COMPLICITÉ.

On demande une aministie, parce qu'en 1871 Messieurs Riel et Lépine ont personnellement été invités à prendre les armes, qu'ils l'ont fait ; que le Lieutenant Gouverneur a échangé avec eux des poignées de main et inspecté les troupes, sous lour commandement, et ce sont précisément ces deux Messieurs que l'on exclut seuls du bénéfice de l'aministie générale, que leur conduite a, dit-on, méritée.

On demande une amnistie, parce qu'en 1872, MM. Riel et Lépine out été priés, au nom des autorités, de s'expatrier pour un temps: et que l'un d'eux a procuré un siège en Parlement à un des Ministres fédéra x; et ce sont précisément MM Riel et Lépine que l'or bannit des Possessions Britanniques, et cela pour cinq ans, période fixée évidemment pour que celui qui a fait élire Sir George pour le dernier Parlement, ne puisse ni prendre son siège dans le Parlement actuel, ni se faire élire pour le prochain Paylement.

L'intérêt du pays veut que l'on termine la difficulté, et on l'a laissé sans une solution complète: Thonneur du pays veut que les promesses faites mient accomplies, et on déclare qu'on les ... rifie en

suppose un télégramme de Monscigneur Taché, qui approuve tout cela.

Je suis extrêmement peine de me trouver encore une fois en contradiction avec ceux qui sont au pouvoir ; je sais que la liberté que je prends, en exprimant ainsi ma pensée, peut avoir des inconvénients, et que je puis avoir à en souffrir, néanmoins, je ne crois pas devoir me taire. J'ai trop peu d'expérience dans l'art des expédients, pour en accepter un qui me parait ni honorable ni juste.

Cette idée de reculade que m'inspire le vote sur les Résolutions, dit-il, est confirmée par l'attitude des feuilles publiques et des orateurs qui, amis de la veille sont devenus les ennemis du lendemain qu point de commencer immédiatement le vote à insulter les Métis que, jusque là ils avaient prétendu défendre avec courage et sincérité. Quelle humiliation, si, pendant les cinq années qui vont suivre, certains journaux, soi-disant amis, allaient s'efforcer de justifier l'attitude prise, pendant les cinq années passées, par certains autres journaux, trop évidemment hostiles !

LA DEMI-AMNISTIE QUE NOUS AVONS, NOUS LA DEVONS AUX CHEFS CONSER-VATEURS.

Les quatre considérants qui motivent les Résolutions, établissent donc, d'une manière péremptoire, que SI NOUS AVONS UNE AM-NISTIE MËME PARTIELLE, CE-LA N'EST DU QU'A LA CONDUI-TE DE SIR G. E. CARTIER, DE L'HONORABLE ADAMS GEOR-GE ARCHIBALD, DU TRES HO-NORABLE SIR JOHN A. McDO-NALD ET DE SES COLLEGUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC. Il est évident que l'Hon. M. MacKenzie et ceux qui ont voté pour ses répartie. Puis.....jo ne su qui solutions ont affirmé solennellement que les promesses faites en 1870, les | collègnes et à leurs amis en 1873, services militaires deman les et sont les seuls motifs qui les ont déacceptés en 1871, laisser le pays et d'élire Sir George | quelconque en 1875. Ce fait est assez en 1872, ainsi que les assurances patent pour qu'il ne soit pas besoin de Sir John A. MacDonald à ses d'une enquête pour le constater,

. prière de terminés à demander une amnistie

### LA CORRUPTION DES PURS.

libéraux combattent le parti conservateur au nom de la pureté

politique.

ısci-

ela.

de

en

sont

erté insi con-

l en rois peu

ĸpé-

me

que

olu-

atti-

ora-

eve-

gu

nent

jus-

idre

uelle

einq

ains

ient

rise.

ées,

trop

ONS,

SER-

mo-

sent

oire,

AM-

CE-

JUI-

DE OR-

HO-

:DO-

UES

BEC.

Ken-

ré-

ment

On sait ce qu'ils ont fait depuis qu'ils siègent sur les banquettes ministérielles. Leur arrivée même au pouvoir a été un immense acte de corruption. Ils ont acheté leur propres collègues de la députation afin de faire tourner contre le gouvernement de Sir John A. Macdonald la majorité qui devait le supporter. C'est ainsi qu'en accaparant M. Burpee, ils obtenzient du coup le support des deux Burpee, de M. Pickard et M. Killam, tous parents et unis en family compact. On sait ce que les Burpee ont voulu faire payer à la Province. On a offert de l'argent, des places et des honneurs à pas moins de quinze députés pour obtenir leur vote contre l'ancien gouvernement.

Si l'on jette un regard sur leurs élections, l'on trouve trente ou quarante de leurs élections annulees pour corruption. Dans quelques comtés, la corruption a été gigantesque. Il y a eu une course MM. Boyer, Jodoin Huntingdon à qui dépenserait le Tandis que l'un dépensait \$25,000 dans son comté, l'autre y jetait \$30,000, tandis que le troisième y mellaj 1411,000. Les enquêtes judiciaires même out prouvé priétaires y compris celui de M. que le comité central de Montréal MacKenzie; envoyait de l'argent dans les com- | Prenez l'ancien chef de la sec-

Il y a plus de vingt ans que les tés par somme de \$9,000 à la fois pour un seul candidat.

> Qui ne connait aujourd'hui its corruption de ces Messieurs.

> Prenez leur président honoraire, M. Holton, qui en votant pour une mesure du Grand-Tronc que tout son parti combattait, mettait dans sa poche la somme de \$100,000 et se le laissait dire en pleine face par M. George Brown sans rougir; ou bien lorsqu'au moyen des fonds des pauvres amassés dans la Banque d'Epargne, il mettait dans sa poche une autre somme d'au moins \$20,000;

> Prenez leur président actif, M. L. A. Jetté, qui a voulu d'un seul coup, comme nous le verrons plus tard, escamoter \$325,000 du coffre

public;

Prenez le chef du cabinet, M. MacKenzie qui a tout changé le parçours du Pacifique et en a fait un projet ridicule tout simplement pour faire passer le chemin à traver ses terrains miniers du Lac Supérieur. Par l'ancien tracé, le Pacifique passait à 50 milles de ces terrains, qui, quoiqu'on en dise, existent à environ 80 milles du Lac Supérieur. Nous en indiquerons la place sur la carte à tous ceux qui désireront la voir, de même que l'on en trouve la description dans la Gazette Officielle du Haut-Canada de 1874, avec les noms des pro-

tion Bas-Canadienne, qui après avoir signalé pendant vingt ans comme un acte de corruption le fait que le gouvernement nommait pendant l: cours de leur mandat des députés à certaines places salariées, se nommait, lui-même, Juge en chef de la cour d'appe! ;

Prenez un autre des ministres M. D. A. McDonald qui se nomme Lieutenant-Gouverneur d'Ontario;

Prenez M. Huntington, un autre ministre qui au rôle d'espion à uni celui d'entrematteur de spéculations véreuses sur les mines empochant du coup quelque \$200,000;

Prenez M. Laflamme, leur whip per-in, un futur ministre et l'un des principaux membres de leur comité;

Prenez M. Laframboise, un autre membre de leur comité, propriétaire de leur principal journal

Prenez M. F. G. Marchand, l'un des ornements de leur parti à Québec et propriétaire d'un journal;

Prenez M. Wilfred Provost exdéputé détroné par la corruption, mais l'un des chefs, les plus consciencieux du parti rouge;

Prenez M. Honoré Mercier, aussi ancien député, orateur à la mode dans le camp rouge, tous cinq avec M. Jetté englobes dans la tentative de corruption la plus immense qui se soit vue ;

Prenez M. L. O. David, propriétaire de leur second organe à Montréal, convaincu d'avoir voulufaire extorquer, moyennant 20 p. 100, la somme de \$60,000 de la corporation de Montréal;

Prenez leur grand chef d'Ontario, M. George Brown, propriétaire du Globe, nommé depuis sénateur, qui renonça à son opposition au subside de \$300,000 par année à la compagnie Allan, moyennant un emprunt de \$20,000 de Sir Hugh

ministres qui voulut extorquer au public par la vente des terrains de Fredericton, en payant \$6,000 ce qui valait \$100,000 la somme de \$94,000;

Prenez un autre meinbre actif de leur comité d'élection, M. J. R. Thibeaudeau qui voulut profiter du prétexte qu'un nommé R. Thibeaudeau demandait des limites, pour intimider le Commissaire des Terres de la Couronne, et tenta par acte notarié de s'approprier des biens publics qu'il estimait lui même à \$400,000;

Prenez en bloc tout ce parti qui voulut acheter le vote et l'influence du Grand-Tronc pour les élections de 1863, en offrant de lui payer à même le coffre public, la somme de \$100,000;

Prenez ce parti en bloc, lorsqu'en 1862, dans le but de punir des adversaires politiques et de faire du favoritisme en faveur d'autres Banques, il renversa la banque du Haut-Canada et fit perdre à la province la somme de \$1,-200,000;

Prenez M. Mackenzie dans ses tripotages quotidiens, tantôt en enlevant le contrat à un contracteur alors en ouvrage sur la Gatineau, pour le donner à l'un de ses favoris, en faisant payer à la province un extra de \$1,600; tantôt en donnant aux parents et amis de M. Geoffrion des contrats pour creusage dans la rivière Yamaska à des prix plus élevés que ceux fixés par les ingénieurs; tantôt en mentant effrontément à la Chambre, à propos du canal Lachine et des terrains de Fredericton, spéculation qu'il voulait par là même protéger ;

Prenez les rouges du Bas-Canada qui dans l'espoir de conserver leur patronage, comme MM. Geoffrion, Fournier et Letellier, d'avoir des places et des jobs comme Prenez M. Burpee, un autre des MM. Jetté, Laflamme et autres ou

dans le but de remercier les grits de terre près du canal Lachine acde faveurs accordées comme M Fabre que l'on a nommé sénateur, ont vendu la just:ce au fanatisme du Haut-Canada, en excluant Riel et Lépine de l'amnistie ; ont vendu | leurs croyances religieuses au fanatisme du Nouveau Brunswick, en combattant les projets et les motions de ceux qui ont voulu venir à leurs secours

au

de

ce

de

de

hi-

du

au-

Dur

'er

ac-

ens

e à

qui

enlec-

lui

la

ors-

mir

de

eur

la

per-

\$1,-

stri-

nle-

teur

eau.

Dris,

un

nant

rion

is la

plus

nge-

ron-

s du

de

vou-

ana-

rver leof-

d'a-

nme

s ou

Voyez ce parti de l'hypocrisie organisée, qui battait Sir Geo e E. Cartier en 1872, sous le prétexte qu'il ne donnait pas le Pacifique à Montréal, et qui, cette année, a félicité M. MacKenzie de nous avoir enlevé le Pacifique, en mettant le terminus hors de notre portée;

Voyez ce parti de l'hypocrisie organisée qui, feignait de renier M. Dorion en 1872, pour mieux s'imposer à la connance du peuple, et qui, l'année suivante, le proclamait comme son chef;

Voyez ce parti qui compte l'Institut-Canadien dans son sein et qui a débuté par vouloir asservir le clergé et les communautés religieuses; a passé par la cause Guibord, et a fini par déclarer par la bouche de M. Dorion, qu'il fallait le scrutin secret pour soustraire le peuple à l'influence du clergé; Mais avant tout prenez acte de ce:

#### JOB DU CANAL LACHINE

que nous allons maintenant expliquer aussi succintement que possible.

Le 17 avril 1874, M. Béique (amssant comme procureur de MM. Laflamme, M. P. et chef de la somété légale Laffamme, Huntington et Laflamme, de Montréal, Jetté, M. P., Prévost, M. P., pour les Deux-merce. Montagnes, et queiques autres,) "Le département a aussi suggère qu'il ache a de Isaac P. Wilson, de serait de l'interêt du commerce de donner a che canal une largeur de 200 pieds, de-Montréal, les lots 1913 et 3,412, du plan ^adastral de la paroisse de Montréal, contenant 1,172,973 pieds

tuel, et s'étendant à l'ouest du pont de fer

Le prix convenu était de \$140,-000, \$20,000 étant payées comptant et la balance en longs accomptes à 7 par cent. Cet achat a été enrégistré le 16 mai.

Les mêmes achetèrent aussi les lots 34, 131 et 314, contenant 44 arpents, de MM. James S. Evans et G. W. Stephens, de Montréal, au prix de \$100,000 dont \$15,000 comptant et la balance en paiements éloignés avec intérêt de 7 par cent.

I.

#### ETRANGE COINCIDENCE.

Le 18 avril 1874 (le lendemain du jour où M. Beïque avait acheté les terrains ci-haut en premier lieu mentionnés,) l'Hon. M. Alexander MacKenzie soumit à la Chambre son rapport annuel sur les Travaux Publics.

Ce rapport contenait ce qui suit à propos du canal Lachine :

La commisssion spéciale a recommandé, dans son rapport, que le canal actuel soit élarge de 100 pieds; mais lorsque la question de mettre cette suggestion en pratique s'élève, d'autres considérations se présentent.

" La quantité de trafic qui passe à travers ce canal est inmense, et rendrait les travaux, en été, sinon impossibles, du moins d'une difficulté si grande qu'elle devrait faire augmenter de beaucoup les demandes des contracteurs. En considération de cette difficulte très possible, il a été préparé un projet d'élargissement, SOUS FORME D'UN PLAN DE CANAL SÉPARÉ LONGEANT LE CANAL AC-TUEL, ET SÉPARÉ DE CE CANAL PAR UN FAIBLE INTERVALLE.

" On croit que ce projet sera en réalité le plus expédient et qu'il aura l'avantage direct de ne déranger en rien le com-

a ce canal une largeur de 200 pieds, depuis la Côte St Gabriel jusqu'au Havre de Montréal.

I besoin d'un espace plus considérable

sur cette importante section, est très grand, parce qu'elle forme le premier anneuu de la navigation par canaux avec le port de Montréal, et par là avec l'Océan.

"il a été aussi question, à propos de l'autre extrémité du Canal Lachine, au Lac St. Louis, de savoir s'il serait convenable d'augmenter les accommodations du hâvre actuel ou de construire un bassin complètement indépendant avec des ecluses additionnelles en remontant le courant.

Le département n'a pas encore pris au cune détermination sur ces différentes questions qui sont actuellement sous considération.

"On considère, cependant qu'elles sont d'une imporance assez grande pour justifier l'allusion qui leur est faite.

"Pour ce qui regarde les explorations relatives à l'élargsement du canal, le travail est compété et les cartes seront bientôt prétes, de manière à ce qu'on puisse en dresser un plan. dès que les estimations du coût seront faites et que les travaux préliminires seront dans une condition convenaable.

On se demande quels étaient ces plans annoncés par M. MacKen-

zie dans son rapport.

Chose singulière, extraordinaiae, incroyable, MM. Jetté, Laflamme et Cie., achètent exactement du côté et à l'endroit où le gouvernement devait dans ces plans mêmes annoncés par M. MacKenzie, prendre 250 pieds de terrain. Car, M. MacKenzie les avait en sa possession depuis le mois de Janvier. Voici cette partie du témoignage de M. Sippell donné par lui sous serment dans le procès de Jetté vs. McNaughton:

J'ai fait une exploration pour l'élargissement projeté du Canal Lachine. Je n'avais aucune instruction de faire c-plan, mais ce travail faisait partie de ce que j'avais à faire. (Voici un plan de la nouvelle coupe projetée. (Ici, M. Sippell montre un plan sur lequel on voit c tte coupe). La barre rouge indique la nouvelle coupe et la ligne bleue indique le canal tel qu'il est aujourd'hut. J'ai aussi un plan montrant l'étendue de la propriété des demandeurs, que l'on devait demander pour servir à l'élargissement du canal. CETTE ÉTENDUE DE TERRAIN VARIE DE 200 A 250 PIEDS

Je crois que c'est en Janvier 1874 que j'ai soumis les plans de la nouvelle coupe au Département des Travaux-Publics. Ces plans ont éte saits dans mon bureau. On a pu les y v. ir, quand on les saisait. Je ne sais pas si MM. Jetté et Lasamme les ont vus. Depuis le mois de Janvier 1874, ces plans ont été à Ottawa.

J'avais instruction d'examiner les meilleurs moyens qu'il y avait à prendre pour l'élargissement du canal Lachine. Je ne sais pas combien il y a de temps que l'on a décidé de l'élargir. J'ai proposé deux plans : l'un pour l'élargissement du canal actuel, et l'autre, pour la construction d'un nouveau canal. Ces deux plans ont élé proposés au gouvernement au mois de Janvier 1874. Un n'a mis à exécution aucun de ces plans.

Les plans étaient dans notre bureau, et nous ne pouvions empécher le public de les voir, bien que nous n'eussions pas l'i-

dée de les montrer.

On ne saura probablement jamais comment MM. Jetté, Laflamme et Prévost sont arrivés à la connaissances de ces plans. Les fausses déclarations de M. McKenzie en chambre nous font comprendre qu'il lui en coute peu d'altérer la vérité. Mais personne au monde ne pourra détruire les rapprochements écrasants que nous venons de faire.

Continuons:

#### 11.

MOYEN DE DONNER UNE FALEUR FACTICE AUX TERRAINS.

Ces Messieurs ont acheté les terrains en question. Il s'agit de trouver un royen de les revendre au gouvernement aussi cher que

possible.

Ayant acheté 1,172,973 pieds de terrain pour la somme de \$140,000 et 44 arpents, c'est-àdire 1,619,200 pour \$100,000, ils avaient un total de 2,792,173 pied pour \$240,000: soit 8½ du pied pour le tout. La difficulté était de donner une valeur factice à ce lerrain et d'en quadrupler la valeur pour l'expropriation.

can pour le 10 Octobre de la même année. Les anonces et réclames ordinaires sont publiées et les plans faits d'une manière régulière.

pe

es

)n

Je es

74,

il-

ur

ne

on

ux

nal

on

ontde

ion

, et

de

l'i-

ja-

m-

la

Les

en-

m-

al-

au

ap-

ous

ter-

de

dre

jue

eds

de

t-à-

)00.

173

du

ılté

tice

r la

Mais voilà que le jour même de la vente, le 10, éclate la nouvelle que le gouvernement aurait besoin a'une lisière de près d'un arpent et demi de large sur tout le parcour du terrain, savoir, un mille de long. Voici ce qu'on lisait dans le Herald du 10:

#### AVIS SPECIAL.

" PROPRIÉTÉ DE MM. J. L. CASSIY, L. A. " JETTÉ, T. ARPIN, R. LAFLAMME et al. "Les propriétaires ayant été notifiés " qu'une lisière de ce terrain de 225 à 250 pieds de large est requise Pour L'ELAR-" GISSEMENT DU CANAL LACHIEE, la public " est respectueusement informé que les " plans de la propriété ont été changés en " conséquence, et qu'une réserve de la " lisière ci-haut mentionnée sera faite " à la vente sur chacun des lots fai-" sant face au canal. Jusqu'à la date " de l'expropriation, les acheteurs auront " le droit de communication avec le bord " du canal par telle portion réservée, dé-" duction faite de telle réserve, lots restant d'une profondeur variant de 200 à 250 pieds.

C'était jeter un appât considérable à la spéculation pour trois raisons importantes:

" BENNING & BARSALOU.

10. L'annonce que le gouvernement aurait besoin de 250 pieds de terrain donnait à entendre que ce serait pour des bassins. Il devait naturellement en résulter un grand trafic sur cette portion du terrain;

20. Comme des lots de 450 pieds de profondeur ont la moitié moins de prix que des lots de 200 pieds de profondeur, parceque le milieu de ces lots ne peut être utilisé, le fait que ces lots devaient être réduits à 200 pieds leur donnait beaucoup plus d'importance, parce qu'il n'y aurait pas de terrain perdu;

Ils imagineut une vente à l'en-[daient 10 années de délai aux acheteurs, qui n'auraient que 10 p. 100 à payer par année, et que d'un autre côté, l'on sait que lors qu'un gouvernement achète, il paie toujours comptant, la somme que le gouvernement aurait donnée pour ces 250 pieds aurait libéré les acheteurs de tout paiemeut pendant cinq ou six années.

#### III.

#### LES PUFFERS.

Mais dans la crainte que tous ces avantages réunis ne pussent suffire à faire monter les prix proportionellement à leur désir de faire de l'argent, ils s'entendirent avec des amis pour mettre de fauses enchères sur les lots. Lisez l'enquête :

Voici ce que dit M. Barsalou, l'encanteur :

Je n'ai pas enchéri moi-même au di l encan. Je crois qu'il y avait des gens POUR PROTÉGER LA PROPRIÉTÉ ; c'est-à-dire des encherisseurs pour la forme. M. Cre vier, je crois, était de ce x-là, ainsi MM. Chs. E. Parisseau et T. Imosse. C'est M. Beique, un des demandeurs, qui m'a dit que c'étaient des enchérisseurs pour la forme. Ces messieurs ont non-seulement enchéri, mais ils sont devenus derniers enchérisseurs et des lots leur ont été adjugés. La liste des enchérisseurs publiée dans le Herald au mois d'octobre dernier, est exacte quant aux noms, à la quantité de terrain acheté et aux prix payés. M. Beique m'a dit qu'il y avait des lots qui avaient été achetes par ces messieurs pour les propriétaires. De cette manière, les propriétaires retiraient ces lots de l'enchère publique, par l'entremise de leurs amis. Se seul contrat qui a été passé à ma connaissance, est celui de M. V. Hudon, pour \$160,000.

M. Crevier, l'un des compères, vient dire à son tour:

J'ai été demandé par M. Béïque, de mettre snr les lots en question.

Je ne suis pas certain si M. Béïque m'a indiqué quelques lots en particulier. It m'a donné des prix pour les petits l ts en arrière et les grands lots sur le canal Je ne crois pas qu'il m'ait limité la quantité 30. comme les vendeurs accor- de tots sur lesquels je devais enchérir ; je

crois que je ne devais pas surpasser trois ou quatre. On m'a adjugé des lots pour \$14,000 environ. J'ai signé le livre comme les autres adjudicataires. Aux yeux de lous, je passais pour un adjudicalaire DE BONNE FOI, mais je na l'étais pas. Je ne me suis pas occupé s'il y avait d'autres enchériss urs comme moi. M. Béïque ne m'a pas présenté aux autres personnes qui devaient protéger la vente, c'est àdire qui devaient encherir pour la forme

#### M. le Capt. Molson, dit:

J'ai mis l'enchère sar des petits lots qui ne m'ont pas été adjugés. Un lot m'a été adjugé par erreur, ma s sur la représentation que cela ferail beaucoup de tort à la vente si je disais que je n'avais pas mis dessus, je signai dans le livre. On ne M'A JAMAIS DEMANDE DE COMPLETER CET аснат. J'ai entendu dire lors de la vente et après qu'il y avait une personne de nommée pour protéger la vente. M. Crevier m'a dit qu'il était là dans ce but.

#### M. Béique dit:

A l'assembleé des propriétaires, qui a eu lieu la veille de l'encan, j'avais pris note de différents prix que nous considérions être la valeur des propriétés en question. A l'encan, j'ai demandé à MW. C. E Pariseau, J. W. Crevier et pout-être à M Edmond Beauvais de mettre sur les lots qui leur ont été adjugés, tel que le livre de l'encanteur l'indique; mais des prix moindres que ceux qui avaient été fixés par les propriétaires comme étant la valeur de ces lots. Je leur ai dit de ne pas mettre sur les lots indistinctement ; je leur ai dit de racheter pour moi ces lots. Je ne leur ai dit cela qu'au moment de la mise à l'enchère de chacun de ces lots.

Par " moi " je n'entends pas les ven-

deurs en général.

Les lots sur lasquels ces messieurs ont mis, sont mentionnés au livre de l'encanteur. Ce sont les 1 ts Nos. 160, 161, 140, 148, 149, 150, 141, 139, 29, et peut-être 31. J'avais demande à M. Pariseau ae racheter pour moi les Nos. 160 et 161, pour moins de 25 centins le pied, et peut-être même pour 20 centins le pied; car il me sembles que dans un cas, il a dépassé la limite que je lui avais fixée.

## M. Careau, avocat de St. Jean dit:

J'étais à l'encan le 10 octobre dernier. J'ai m's sur les lots qui m'ont èté a ljugés, savoir : nos. 16 et 30. J'ai reçu une circulaire, m'invitant d'aller à l'encan. demandé si j'y allais ; j'ai répondu que je me proposais d'y aller. Peut-être M. Marchand m'a t-il demandé la même chose. J'y ai été.

Le premier lot, je l'ai acheté de bonne foi. M. Paradis m'a demandé de mettre une enchère de 21 cents sur le deuxième lot, me disant qu'il le prendrait s'il m'était adjugé. C'est le lot No. 30. Je ne suis pas adjudicataire, de bone foi, pour ce lot. Devant le public, j'ai passé pour adjudi-cataire du lot no. 30.

Jamais, on ne m'a demandé de signer le contrat pour ce lot no. 30. On m'a demande de signer le coutrat pour le lot uo. 16. C'est M. Paradis qui me l'a demandé.

Voici le témoignage de M. Frigon:

J'étais, le 10 octobre, à l'encan des terrains des démandeurs, le long du Canal. J'ai enchéri sur le lot No. 12. et sur le lot voisin, qui est le lot No. 13. Le No. 12 est le lot acheté par M. McNaughton le défendeur. Je n'ai pas été spécialement demandé par les demandeurs d'assister à cet encan. M. J. L. Cassidy, m'a invité d'y aller. Il ne m'a rien dit de particulier, dans le cas où j'achèterais. Il ne m'a pas dit que si j'achetais, tout s'arrangerait bien; mais il m'a dil: si l'on vous adjuge des lots ne dites rien, signez et n'ayez aucune crointe. J'ai été le dernier enchérisseur du lot No. 13, à 351 cents le pied. Aucun des demandeurs ne m'a dit de signer le livre.

Je ne me rappelle pas que M. Cassidy m'ait demandé de passer le contrat. J'étais acheleur de bonne foi dans un sens et non dans l'autre. M. Cassidy m'avait dit de re ter près de l'encanteur. Il m'avait dit aussi, : " Si l'on vous adjuge des lots. signez sans crainte, tout s'arrangera bien.

M. H. Hogan, de Montréal, agent d'immembles, est assermenté et interrogé:

J'étais à l'encan du 10 octobre dernier. J'ai enchéri sur un seul lot. Je crois que c'est le No. 15 qui m'a été adjugé. J'ai signé le livre d'encan. J'avais un ordre pour acheter le lot, au dessous de 40 cts. le pied. Je l'ai acheté pour M. L flamme, l'un des demandeurs en cette cause. Le lot en question est le No. 15, près des lots du défendeur J'ai signé le contrat en mon nom. On m'a demandé de le faire. Je n'ai pas payé. Il n'a pas été payé Quelques jours avant, M. Paradis m'a d'argent. Je de pourrais pas vons dire s'il a été payé un dixième. On peut voir ¡ Je ne devais pas laisser adjuger les lots dans l'acte passé par M. Brault notaire pour moins. de la Compagnie.

Aujourd'hui, je considère que le lot est encore à M. Loflamme, J'ai sa parole qu'il prendra le titre quand je l'exigerai.

L'enquête s'ajourne ju-qu'à samedi matin, 8 mai prochain.

M. l'Echevin Chs. Desmarteau, commerçant de Montréal et l'un des associés de M. Jetté, est assermenté et interrogé :

J'ai reçu, des amis, des invitations d'assister à l'encan. Je n'ai donné d'instruc-

tion à qui que ce seit.

J'ai été chez M. Victor Hudon et l'ai invité de vonir à l'encan. En même temps je lui al porté un plan des terrains.

M. Hudon m'a dit qu'il pensait venir à l'encan et que, peut-être il achèterait des lots. Il m'a demande si je voulais me mettre en société avec lui, M. Giraud, son gendre, et M. Gtibert Provost, d'Hochelaga, pour acheter des lots. J'ai répondu que je n'avais pas d'objection d'entrer pour un quart dans la société, si le terrain n'était pas trop cher. M., Hudon a acheté plusieurs lots.

Quelques jours après la vente, notre société était formée telle que projetée,

Le 10 octobre, avant l'encan, j'ai vu MM. Giroux et Prévos, en compagnie de M. Hudon. Nous nous sommes rencontrée au bureau de ce dernier. Il a alors été entendu que si nous achetions trois ou quatre lots, ce serait pour la société, que chacun de nous y irait pour un quart, Il n'y a rien eu de déterminé au sujet des lots que nous devions acheter. Il n'a pas été question de savoir qui de nous devait enchérir. C'est M. Hudon qui a enchéri et qui a acheté en son propre nom. C'est lui qui a signé le livre de vente.

M. Joël Leduc dit de son côté: J'étais à l'encan du 10 t)ctobre dernier, j'ai enchéri à cet encan sur plusieurs lots, les grands lots sur le canal J'ai été demandé par M. Jetté, l'un des demandeurs, pour enchérir.

Q.-Qu'est ce que M. Jetté vous a dit à ce sujet?

R.-Il m'a demandé sur les lieux, à l'encan, de mettre sur les premiers lots qui se vendraient sur le canal afin de ne pas les laisser sacrifier.

(Ces terrains coûtaient 81 centins du

Q.-Avez-vous ainsi enchéri par suite de ce que Mr. Jetté vous a dit?

R.—Oui..... j'ai enchéri et je suis devenu adjudicataire pour les demandeurs. 

Je n'ai pas fait rapport à M. Jetté de co que j'avais fait à l'encan, et il ne me l'a jamais demandé. 

Je n'ai enchéri en tout que sur quatre lots sur le canal, les deux qui m'oni été adjugas, celui de M. Carreau et celui de M. Hogan, (Puffers contre Puffers.)

Si je n'eusse pas compris que le canal derait s'élargir de ce côlé là, il aurait pu se faire que je n'aurais pas offert de garder les lots.

IV.

COMMENT CES MESSIEURS ONT OBTENU LES INFORMATIONS OFFICIELLES.

La manière dont ces messieurs s'y sont pris pour obtenir du gouvernement des informations officielles h'est pas moins intéressante que leur mode de vente. Ils commencent par écrire ce qui suit au gouvernement:

Montréal, 17 Sept., 1874

Hon. Alex. MacKenzie,

Ministre des Trav. Pub.,

Ottawa.

Monsieur,

Ci-inclus un plan de la propriété. Nous prenous aussi la liberté de vous informer que c'est notre intention de vendre à l'encan une portion considérable de cette propriété en lots dans quelques jours, et comme nous sommes informe que le gouvernement aura besoin d'une lisière de ce terrain pour l'élargissement du Canal, il POURRAIT SE FAIRE que le gouvernement trouvât Plus convenable d'exproprier un seul propriétaire, au lieu d'un ou deux cents. Comme cette vente va multiplier considérablement les frais et troubles d'expropriation, nous pensons qu'il est juste d'atti er l'attention du gouvernepied.) Il m'avait fixé un prix qui tait de ment sur ce fait, afin de lui fournir l'octrente quatre à trente cinq cents le pied. | casion D'EVITER cette augmentation de

hais et de PRENDRE TELLE ACTION qu'il pourra juger convenable dans les virconstances.

R. LAFLAMME, J. L. CASSIDY, L. A. JETTÉ.

Que fait le gouvernement? Au lieu de retenir le terrain et d'y faire passer immédiatement les arbitres pour en établir la valeur actuelle, comme le gouvernement conservateur avait fait pour le canal Welland, il donne l'ordre à son ingénieur, M. Sippell, de mettre les spéculateurs au courant de tous les plans du gouvernement. C'était les autoriser à demander plus cher au gouvernement en profitant de ces informations pour inspirer au public une plus haute idée de la valeur de ces terrains. Voici cet ordre:

Ottawa, 30 Sept. 1874.

J. G. SIPPEL,

Montréal,

MM. Quinn et Cie. proposent de vendre un terrain situé sur la rive Nord-Ouest Canal, depuis le chemin de la Côte St. Paul jusqu'aux limites de la ville, terrain appartenant autrefois à Stevens, Evans et Wilson. Aura-t-on besoin de quelque partie de ce ter ain, si l'on se décide à elargir le Canal? Si oui, combien nous en faudra-t-il? Indiquez cela sur votre plan et montrez-le à Quinn et Cie.

(Signé,)

T. BRAJN,

Secrt.

La première lettre de MM. Ladamme et autres était en date du 17 septembre.

Comment se fait-il que le département dise à Sippell que c'est Quinn & cie qui vendent un terrain, quand c'est Laflanime et Cie qui l'offrent et que le nom de M. Quinn n'apparaît nulle part dans la lettre du 17 septembre? Le gouvernement était donc dans les secrets de l'organisation. Il avait, voyez-vous, peur de se compromettre an livrant au télégraphe les noms de MM. Lasamme et Jetté, c'est-à-dire, en au sujet de la nouvelle coupe.

donnant ordre à un officier de commettre une judiscrétion au bénéfice de deux membres du Parlement qui voulaient vendre et qui, en connaissant les plans du gouvernement, devaient se trouver dans la position de demander un gros prix.

Cette seule substitution du nom de Quinn à ceux de MM. Laflamme et Jetté est de la part du gouvernement un aveu de culpabilité.

Mais la plus grande preuve de culpabilité repose dans le fait que le gouvernement connai-sait tous les secrets de l'organisation en abritant l'affaire, aux moments difficiles, sons des noms d'hommes étrangers à la politique.

Ici l'intrigue se complique. Nous retrouvons MM. Laflamme et Jetté tantôt dans le bureau de M. Sippell, à Montréal, tantôt dans

le bureau de M. Page, à Ottawa, EN COMPAGNIE DE M. MACKENZIE en quête d'informations indues.

Nous avons dit informations in-DUES.

En voici la preuve. M. Trudeau, le député-Ministre des Travaux Publics, dit dans sa déposition dans la cause Jetté-McNaugh ton:

Le " détail " de la nouvelle coupe est introduit sur des plans qui se trouvent au Bureau des Travaux Publics. Le public n'a pas le droit de voir ces plans Un mmbre du Parlement n'a pas plus qu'un AUTRE CE DROIT.

Ces Messieurs avaient voulu faire commettre d'abord une indiscrétion à M. Sippell.

Voici ce qu'il dit :

Je crois avoir vu quelques-uns des demandeurs à mon bureau au mois de septembre ou d'octobre dernier. Ils prenaient des informations au sujet des plans. Je leur ai dit que l'on n'avait encore pris aucune décision au sujet de ces plans; qu'its étaien! à Ottawa. Je crois que ces demandeurs étaient MM. Jetté, Laflamme et Béique. Ils voul i'nt avoir des détails

d'Ottawa l'ordre cité plus haut de ment va, par ses plans, augmenter montrer à ces Messieurs ce que le public, pas même les membres du Parlement n'ont le droit de voir.

est obligé de s'absenter. Il ne reçoit pas cette dépêche et les spéculateurs sont toujours dans l'incertitude. C'est alors qu'ils décident de faire un pélérinage vers le grand Manitou, la source, de toutes grâces et de tous bienfaits.

Seul, M. Jetté n'aurait rien pu obtenir de M. Page, car M. Trudeau, le député ministre, nous apprend que pas même les membres du Parlement ont le droit de voir ces plans. Mais M. Page nous apprend dans sa déposition comment

il s'y est pris:

IS

S

S

9

e

IS

N

n

u

c

n

Ń

J'ai vu M. Jetté à mon bureau. Je pense que c'est en octobre 1874 que M. MicKenzie est venu chez moi et m'a déclaré que M. Jetté était dans son bureau Il amena M. Jette dans mon bureau et M. Jette présenta un plan semblable au p'an B, et dit qu'il était propriétaire avec d'autres, du terrain indique sur le plan, et que si le gouvernement avait besoin d'une partie de ce terrain, ils ne vendraient pas cette par-

M. Jetté qui veut y aller à coup sur, force M. MacKenzie à lui faire écrire une lettre constatant les vues du gouvernement. Il ne lui suffisait pas d'avoir vu. Le public n'aurait pas pris sa parole et n'aurait pas enchéri sur les lots ou sans un écrit officiel les hauts prix mis par les compères n'auraient pas en l'ombre de la vraisemblan-

C'est M. MacKenzie lui-même qui nous l'apprend dans sa déposition. Il dit:

Après avoir entendu M. Pagé M. Jetté suggéra qu'il mit cela par écril.

Ainsi au lieu de rétenir d'avance en réserve ces terrains, M. Mac-

C'est alors que M. Sippell reçoit re extraordinaire le gouvernela valeur de la propriété. Allez, servez-vous en ; faites de la propa gande ; excitez la spéculation ; Mais, par malheur, M. Sippell créez la fièvre, et afin que votre tentative réussise, voici la parole écrite du gouvernement. n'achèterons pas maintenant, par ce que nous serions forcés de ne vous donner que 8 centins, le prix que vous avez payé. Faites profiter les petites informations que je vous donne, et lorsque vous aurez justifié 30 ou 40 centins, alors je vous exproprierai."

C'est presque incroyable, tant le coup est audacieusement monté; mais les documents sont là : nous continuous à citer. MM. Jetté et Laflamme se sont montrés à Ottawa le 7 octobre. Leur lettre du 17 septembre n'avait pas eu encore de réponse. Or, c'est précisément le octobre, comme résultat de leur entrevue, que le gouvernement

leur répond :

Ottawa, 7 Oct. 1874.

Monsieur,

Relativement à cette partie de votre lettre du 17, signé par vous-même et autres, offrant de vendre au gouvernement une lisie. de terre pour l'usage d'un nouveau canal projeté entre le pont du Grand Tronc et le chemin de la Côte St. Paul, j'ai reçu l'ordre de vous informer que l'Ingénieur-en-chef, auquel l'affaire a été référée, rapporte qu'un espace de 225 à 250 pieds de large sera requis pour cette fin à l'endroit mentionné. Je saisis cette occasion pour vous dire que les autres sujets mentionné dans votre lettre (concession de pouvoir d'eau) sont encore sous considératien.

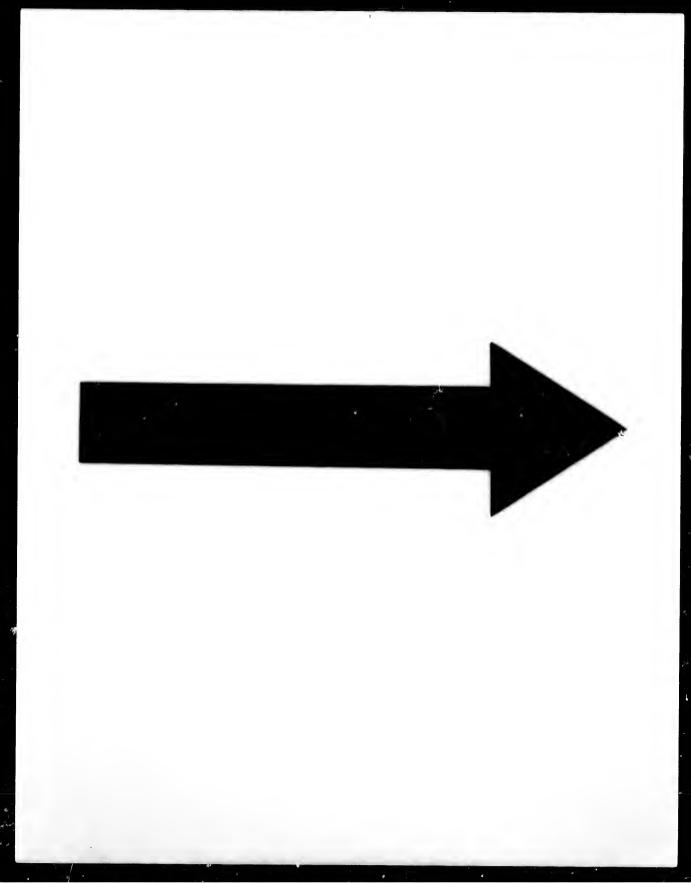
Votre obissant serv.,

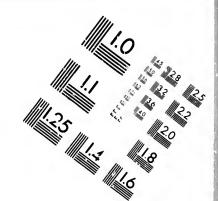
F. BRAUN,

Secrt.

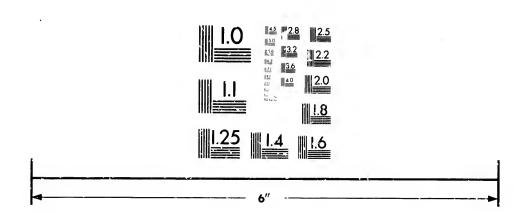
L. A. JETTÉ, ECR., Montréal.

N'y a-t-il pas quelque chose de monstrueux dans le fait que M. Kenzie se contente de dire à M. Jetté était alors à Ottawa; que ce Jetté: "Voici de quelle maniè- n'est pas l'habitude de communi-





# IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OF THE STATE



quer par écrit entre personnes pré- | son de trompe le succès de la vente. sentes et qu'il v avait préméditation et connivence dans la rédaction de cette lettre qui montrée à Montréal, devait 'comme elle l'a fait, faire monter d'avance les prix des terrains.

Mais dira-t-on, cette information de M. Page a peut-être été donnée à l'insu de M. McKenzie. Impossible de recourir à ce subterfuge, car il existe un autre document qui complète la preuve. C'est une autre lettre portant la même date, le 7 Octobre et qui complète le commencement d'informations données dans le témoignage de M. MacKenzie':

Ottawa 7 Octobre, 1874.

Au Secrétaire des Travaux Publics.

Monsieur.

En ce qui concerne une demande faite PAR L'HON. MINISTRE, relativement à l'étendue du terrain dont on aura besoin en bas de la Côte St. Paul pour l'élargissement projeté du Canal Lachine, je puis déclarer que depuis le pont du chemin de fer du Grand-Tronc jusqu'à la côte St. Paul, il nous faudra acheter une langue de terre d'au moins 225 à 250 pieds de largeur, au delà des limites nord actuelles de la propriété publique, pour la nouvelle ligne projetée du Canal, ses rives, etc.

J'ai l'honneur d'être.

Monsieur.

Votre obé ssant serviteur.

JOHN FAGE. I. C. des T. P.

Armés de ces promesses officielles MM. Jetté et Laflamme s'en reviennent à Montréal à temps pour annoncer le matin même de la vente, c'est-à-dire le 10 octobre, la glorieuse nouvelle.

LA FOURBERIE ECLATE.

Mais, hélas! L'intrigue est si puissamment montée que le résultat de la vente commence à effrayer le gouvernement. Ces messieurs s'étaient empressés de publier à

On lisait dans le Herald du 12 octobre:

(Rapport Commercial, 12 Octobre.) " VENTE DE TERRAINS. "

La vente de terrains situés sur le Canal Lachine et appartenant à J. L Cassidy, L. A. Jetté, R. Laflamme, T. Arpin et au-tres, a eu lieu samedi, le 10 courant, comme on l'avait annonce. Le résultat de cette vente a dépassé les prévisions des vendeurs eux-mêmes, et nous sommes heureux de leur offrir, ainsi qu'à M. Barsalou, l'encanteur, nos félicitations sur le magnifique succès qu'ils viennent de remporter. Cette vente est une des plus considérables qui se soit faite dans la Puissance. Les prix obtenus ne sont pas audessus de la valeur des terrains, et comme les hommes les plus expérimentes sont les principaux acheteurs, on peut annoncer une hausse sur les propriétés se trouvant sur les bords du Canal.

Parmi les principaux acheteurs on compte: MM. Hudon, McNaughton et Hogan. Ce succès montre l'expérience des personnes intéressées dans cette vente et il parle hautement en faveur de l'encanteur qui a su si bien gagner la confiance des acheteurs, sans avoir recours aux exagérations dont on abuse parfois en sem-

blables circonstances.

L'an dernier M Barsalou vendit une partie de la ferme Forsyth, pour le compte de MM. Jette, Molson, Desmarteau et autres, et réalisa \$210,000. Cette année, il a fait mieux encore, car il a pu vendre pour \$498,693.35 la moitié d'une propriété payée quelques mois auparavant \$240,000.

Or, M. Béïque déclare dans son

témoignage:

C'est M. Jetté et moi qui avons rédigé les entrefilets qui ont été publiés dans le Herald au sujet de la vente des terrains du

Après avoir organisé eux-mêmes les puffers, ces messieurs venaient déclarer sclennellement qu'il n'y en avait pas eu. Quoiqu'il en soit, M. Page, l'ingénieur en chef, s'émeut du coût'des terrains. Il vient à Montréal et il télégraphie au département:

Montréal, 15 Oct. 1874. A F. BRAUN, Sec. M. T. P. Oltawa. Les propriétaires de terrains ont tellement fait monter le prix de la propriété, | ligne. Il est important que cette affaire que le droit de passage seul épuiserait soit expédice dans le plus court délai. tout le montant affect à l'élargissement. Il faut renoncer au nouveau canal. Je vais tacher de trouver un nouveau plan.

JOHN PAGE.

C'était un rude soufflet pour les spéculateurs : mais en voilà bien d'autres.

Tiraillé d'un côté par l'opinion publique qui avait commencé à jeter les hauts cris sur cette spéculation, et de l'autre par les jobbers qui voulaient vendre, le gouvernement se décide à demander leurs prix. En conséquence, il envoie l'ordre suivant à son ingénieur M Sippell:

(Copis No. 27,616.)

Ottawa, 3 Novembre 1874.

Mons:eur.

nte.

anal

sidy.

a11-

ant.

iltat

des

mes

Bar-

ır le

rem-

con-

buis-

s au.

mme

sont

ncer

vant

s on

Ho-

des

te et

ican-

ance

aux

sem-

une

mote

t au-

e, il

ndre

riété

,000.

son

edigé

ns le

is du

mes

ient

n'v

soit,

s'é-

ient

ı dé-

Lelle-

74.

Comme on se propose de procéder aussitôt que les circonstances le permettront aux travaux relatifs à l'augmentation de la capacité du canal Lachine, il est désirable qu'une information additionnelle soit fouraie de manière à déterminer la question, savoir : s'il serait mieux, dans l'intérêt public, d'élargir entièrement la présente ligne, ou seulement en partie, et de confectionner un canal tout nouveau dans la partie supérieure de la route.

Pour tâcher d'arriver à une décision sur cette matière, le ministre m'a conseillé de vous dire qu'en recevant cette lettre, vous vous aboucherez avec les principaux propriétaires de terrains par où la nouvelle ligne proposée passerait, et de vous assurer par eux personnellement du prix qu'ils seront disposés à demander pour le terrain requis à cette fin.

Il est désirable que vous voyiez les propriétaires des terrains depuis le pont du Grand-Tronc en haut; et dans chaque cas, informez-les de l'objet de votre visita, dites la quantité probable de terrain qui serait requis dans le cas où une nouvelle ligne seralt adoptée, et prenez un mémoire du prix qu'ils s'attendent de recevoir.

Après avoir fait cela, il est désirable que veus fassiez rapport des informations réunies en détail, et faites un plan approximatif de ce qui serait nécessaire pour la

J'ai l'honneur d'être. Monsieur, Voire Obéissant Serviteur. (Signé.) F. BRAUN. Secrétaire.

J. G. Supell, Ech., B treau du Canal Lachine. Montréal.

M. Sippell agit en conséquence. Il répond ce qui suit que ques jours après au gouvernement :

BUREAU DU CANAL, Montréal, Novembre 1874.

Monsieur.

Relativement à votre lettre du 3 novembre, etc., je prends la liberté de vous dire que j'ai vu les différents propriétaires de terrains et leur ai explique le but de ma visita, &c ......

Le terrain requis entre le pont du Grand Tronc et la Côte St. Paul est possédé par MM. Laflamme, Jette et autres, qui paraissent tout-à-fait disposés à vendre le droit de passage pour le nouveau canal aux prix qu'ils ont vendu certaines portions de leur proptiété, savoir :

10.-817,600 pieds carrés du pont du chemin de fer montant 35 cts ..... \$286,160 165,600 pieds carrés jusqu'au chemin de la Côte St. Pau,

\$:39.680 à 30 cts..... 1,183,200 \$425,840 Pour le terrain du pont de la Côte St. Paul à la propriété du gouvernement, distance 6, 300 pieds (sta-

tion 153 à 216) possédé par MM. LAFRAMB 118E C:z, dont une portion a été récemment vendue de 31 cts à 9 cts, ces messieurs demandent maintenant ce qui suit :

1,178,350 pieds carres à 20 c. \$235,670 MM. LAFRAMBOISE ET CIE. ont réceinment acheté de M. McNaughton pour \$350 l'acre

fmoins d'un centin le pied] une étendue de acres en plein champ. Ils de mandent ce qui suit pour la quantité requise pour le canal:

123,000 pieds ....... 10 cts. \$12,300

M. Sippell donne la liste de 30 propriétaires qu'il a vus personnel-

lement puis il ajoute : En examinant les prix ci-dessus, on verra de suite que les propriétaires don-nent des prix de luxe à leurs terrains, prix qui ne sauraient être mai tenus. Une grande portion des terrains pour lesquels MM. Jellé et Cie demandent 30 et 35 cls. le pied, a été vendue, il y a trois ans, cent ving: piastres (\$120) l'arpent, et l'on m'a dit qu'ils avaient vendu récemment la partie la plus précieuse de leur propriété à l'écluse de la Côte St. Paul, pour 10 cts. le pied et M. Stafford ne demande que 20 cts. du pied pour l'autre côté du chemin qui a pour le moins autant de prix et peutêtre plus que le leur.

La propriété représentée par M. Laframboise et Cie, à l'ouest du pont de la Côte St. Paul a été achetée récemment par eux à des prix variant de 31 à 9 cts. le pied.

Il est par consequent évident que si les terrains requis pour le groit de passage étaient expropriés, ils seraient évalués moins haut que ce que demandent les propriétaires actuels, prix qui, dans la majorité des cas, sont FICTIFS ET NE PEU-VENT ÈTRE MAINTENUS.

J'ai en conséquence, préparé l'estimation suivante, dans le cas où le gouverne-

ment exproprierait :

MM. Laflamme et Jetté et Cie. 1,283,200 pds. à 15 cts., \$192,480.

MM. Laframboise et Cie., 1,178,350 pds. à 9 cts. \$106,051.

Et je considère cette estimation encore beaucoup au-dessus de la valeur des terrains, mais l'excitation causée par les ventes récentes de fermes entières au pied ont fait monter les prix dans cette région pour un certain temps beaucoup au-dessus de leur valeur.

. Votre, etc.,

JOHN G. SIPPELL, Ing. du D.

Après avoir reçu ce rapport, M. Page, l'ingénieur en chef du département, n'a pu s'empêcher d'écrire en date du 12 janvier 1875 : ajouter?

Cet état de la valeur du terrain pour l'élargissement du Canal Luchine, dépasse de beaucoup toute estimation RAISONNABLE

qui aurait pu être faite.

On peut dire, néanmoins que l'excitation relative aux ventes de terrains et ce que nous avons appris de l'affaire à Montréal nous porte à croire, que le coût du droit de passage devra plutôt excéder l'estimation de M. Sippell que rester en des sous. Si l'on nomme des évaluateurs, ils seront tenus, jusquà un certain p int, de se guider sur les ventes faites,

J. PAGE.

Revenant sur la question, dans son rapport général, M. Page dit encore aux pages 40 et 41:

L'on a constaté qu'une grande partie des terrains que traversera le nouveau canal est contrôle par des individus qui non seulement attachent une grande importance à leur position, mais qui ont réussi à inculquer dans l'esprit d'autres une notion grandement exagérée de cette valeur.

De tait, des terrains qu'on pouvait avoir pour \$150 l'acre il y a quelques années et qui, même lorsque l'exploration du canal a commencé étaient évalués à \$300 ou \$400 ont été vendus au moyen de longs crédits à des prix variant de \$11,000 à \$18,000 l'arpent......

L'on donne ces prix énormes comme ayant été mis lors des enchères (bid) sur le côté su i du canal, entre le pont du Grand-Tronc et le chemin de la Côte St.

L'évaluation primitive faite de ces mêmes terrains pour les besoins du canal avait été de \$73,905, prix qui, en dehors du règne de la spécul tion, eut été amplement suffisant.

En fin de compte, on a fait monter la propriété d'une maniere inaccoutumée à des prix si excessifs que dans mon opinion les circonstances ne justifieraient personne de conseiller au département de payer à même le coffre public des prix aussi exhorbitants.

Comme on le voit, c'est le département même des Travaux Publics qui stigmatise les odieuses tentatives de MM. Jetté, Laslamme, Marchand, W. Provost et M. Laframboise. Qu'y a-t-il de plus à VΙ

MENSONGES SUR MENSONGES.

Nous touchons à la fin de ce triste épisode; mais il reste encore un point qui jettera un éternel déshonneur sur MM. McKenzie et et Jetté. Entrons maintenant dans la série des mensonges qui sont l'accompagnement inévitable de cette dégoutante affaire.

Le 2 Mars 1875, M. Jetté a fait un discours en Chambre sur cette question. Nous citons ses paroles du Hansard, le rapport officiel de

la Chambre:

J'ai été accusé par quelques journaux de l'opposition d'avoir usé de mon influence auprès du gouvernement afin d'obtenir des informations d'avance. Je crois que c'est le temps convenable pour nier péremploirement une telle accusation .......

Et je désire une enquête pour PROUVER que ces accusations sont FAUSSES comme

je l'ai toujours prétendu.

L'Hon, M. MacKenzie ajoute :

JAMAIS il n'y a eu d'applications auprès du gouvernement pour qu'il ACHETAT les terrains de mon honorable ami.

Aucun terrain n'a été offert et aucune information n'a été DEMANDÉE, si ce n'est ceci. On me présenta une carte des terrains que ces Messieurs devaient vendre et ils me demandèrent si cette vente pourrait entraver les plans du gouvernement dans le cas où il aurait besoin d'acheter des terrains dans ces régions. Je leur répondis que le gouvernement n'A-VAIT PAS ENCORE DECIDE s'il élargirait l'anclen canal ou s'il en ferait un nouveau, et j'ai refusé de leur donner aucun avis s'ils devaient vendre ou non. C'EST TOUT CE QUI A EU LIEU à ma connaissance, e! commerien ne s'est fail All LEURS que dans mon propre bureau, je suis sûr que l'honorable Monsieur est exempt de tout soupçon de mérait dans c tte offen-

C'est dur à dire : mais la correspondance officielle prouve que toutes ces paroles sont autant de MENSONGFS des plus graves. D'abord, il est évident que MM. Laslamme, Jetté et autres ont offert leur terrain au gouvernement. La lettre du 7 Octobre, de M. Braun à

qu'elle dit : " relativement à cette partie de votre lettre du 17...... OFFRANT DE VENDRE au gouvernement une lisière de terre...... j'ai reçu l'ondre de vous informer etc.....''

M. MacKenzie qui avait crdonné de répondre declare donc par cet e lettre savoir que ces terrains lui étaient offerts. Premier men-

songe.

Continuons:

Voyant leur supercherie découverte, M. Jetté change immédiatement de front. Il ajoute une seconde confession à sa première, dans la séance du 11 mars avec cette différence que c'est tout le contraire.

Il avoue alors qu'il s'est mis en communication avec le gouvernement et que le gouvernement lui a fait connaître ses plans.

Voilà maintenant qu'au lieu de cette indécision du gouvernement. il appert que celui-ci a informé, par lettre officielle, MM. Jetté et autres qu'il prendrait de 225 à 250 pieds, qu'il lui faudra cela, ce qui jure avec la déclaration de M. McKenzie Qu'il n'y avait rien de DÉCIDÉ.

Le 2 mars, M. Jette disait: " Je nie avoir use de mon influence pour obtenir du gouvernement des informations avant le temps (rapport du Hansard.

Le 11 Mars, M. Jetté produit la lettre par laquelle il demande des informations.

Voici des extraits de ce second

Je répète de nouveau que je n'ai jamais reçu du gouvernement, soit directement ou indirectement, d'information qui N'AU-RAIT PAS PU ÉTRE ANNONCÉE PUBLIQUEMENT. 

En avril 1874, j'ai acheté, conjointement avec d'autres, une grande étendue de terrain sur le côté nord du canal Lachine, et au mois de septembre, nous avons décidé de vendre aux enchères la M. Jetté prouve le contraire, puis-plus grande partie de cette proprieté.

ter en valuaertain faites.

E.

ı pour

lépasse

NABLE

xcita-

s et ce

Mont-

oùt du

xcéder

dans e dit

partie uveau is qui le imii ont autres cette uvait

38 anation lués à aoyen nt de mme i) sur at du

te St. mêcanal ehors mple-

ter la ÉE à opiaient ment prix

dé-Puuses me, Las à Les plans furent préparés, mais AVANT que la vente n'eût lieu moi et mes associés apprimes que le canal Lachine allatêtre élargi, comme cela avait été annoncé publiquement. Nous adressames alors alors au ministre des travaux publics la lettre suivante:

(Voir la lettre du 17 septembre

et la réponse déjà citée.)

L'on peut voir par là, que les propriétaires de cette propriété ont tenu ce qu'ils avaient promis au gouvernement, de manière à lui éviter les frais d'expropriation de 20 ou 40 acheteurs.

La vente a donc été faite sous ces circonstances, et il est vrai qu'elle a trèsbien réussi, il est vrai qu'un peu plus de la moitié de cette propriété qui six mois auparavant avait été achetée pour \$250,-

000, a été vendue \$500,000.

Plusieurs personnes, à Montréal et ailleurs ont été surprises de ce résultat, mais pour ceux qui savent combien la valeur des terrains a augmenté, à Montréal, depuis quelques années, ce résultat n'a rien d'étonnant.

Je crois que tous ceux qui connaissent la valeur des propriétés à Montréal, admettront que les résultats ne dépassent pas ceux que l'on doit attendre d'une spéculation conduite avec soin et suivant les précautions d'usage. Quelques journaux ont avancé que les prix que lui et ses associés ont demandés au gouvernement pour ces terrains étaient basés sur les tarifs de ceux de cet encan. J'ai déjà dit que je n'avais pas proposé au gouvernement de lui vendre des terrains; conséquemment je n'ai pas établi de prix.

Que de mensonges dans ces li-

gnes.

Le 2 mars, il prétendait n'avoir reçu aucune information. Le 11 mars, il avoue avoir reçu des informations, qu'il prédend permises. Mais MM. Braun, Sippell et Trudeau ont déclaré que personne pas même des léputés n'avaient le droit d'avoir ces informations.

Pourquoi MM. McKenzie et Jetté auraient-ils ainsi trompé la Chambre le 2 mars, s'ils n'avaient pas eu la conscience d'une mauvaise ac-

tion.

Pourquoi cacher cette demande et cette réponse s'ils ne s'étaient pas sentis tous deux coupables ?

Voyant le châtiment arriver avec les documents, ils ont cru amortir le coup en avouant d'avance. Trop tard : le désir de cacher quelque chose indique la culpabilité.

Donc second mensonge.

Pourquoi M. Jetté dit-il que c'est seulement quelque temps avant la vente du 10 octobre, après que leurs plans fussent près, qu'il a appris que le Canal Lachine allait être élargi? Ne le savait-il pas, le 17 avril, le jour qu'il acheta ce terrain par procuration? Ne s'estil pas hâté de compléter la vente ce jour-là, parce que le lendemain, c'est-à-dire le 18 avril, l'énoncé des intentions de M. McKenzie aurait pu monter les prix? Or, le 18 avril 1874, bien avant que les plans de M. Jetté fussent faits sur le papier, M. McKenzie avait annoncé que le Canal Lachine serait élargi de 100 pieds et que peut être, on ferait un nouveau canal à côté de l'ancien. C'est donc de l'innocence mal jouée, que cette ignorance feinte de M. Jetté.

Troisième mensonge.

M. Jetté représente devant la chambre sa vente comme sérieuse et de bonne foi. Il prétend qu'elle a réussi et que les ventes ont réalisé \$500,000.

Mais l'enquête a prouvé que les ventes, au contraire, étaient pour la plupart factices.

Quatrième mensonge.

M. Jetté nous assure que son intention n'était pas de vendre au gouvernement et que, conséquemment, IL N'A JAMAIS FAIT DE PRIX.

Cela est encore un mensonge au pays. Que veut dire la fin de sa lettre, si ce n'est qu'il conseille au gouvernement d'acheter d'eux plutêt que de cent acquéreurs futurs?

L'ingénieur du gouvernement doune les prix que MM. Jetté, Laflamme et autres ont demandes.

Cinquiéme mensongc.

Que dire de 11. McKenzie, qui après avoir déclaré qu'il ne s'était rien passé entr'eux, est trouvé se promenant de bureau en bureau pour les charger d'informations et donnant ordre à ses employés de leur donner des renseignements

officiels.

 $\mathbf{n}$ de

ient

iver

cru

d'a-

Ca-

cul-

'est

t la

que

ap.

lait

, le

ce

est-

nte

in.

des

rait

ril

de

er,

le

100

un

en.

ıal

ate

la

ise

e.a.

isé

les

ur

on

au

m-

IX.

ue

sa

111

U-. s ?

Maintenant, voilà qui est plus grave encore. La chambre ordonne à M. McKenzie de produire toute la correspondance et tous les documents qui se rapportent cette affaire. Or, l'enquête dans le procès Jetté-McNaughton a prouvé qu'il avait recelé cinq télégrammes des plus importants trompant ainsi la chambre de la manière la plus cynique.

Ces cinq dépêches sont :

Montréal, 2 Octobre 1874.

A. F. BRAUN, Quinn & Co. se sont assurés que le télégrame à Sippell (celui du 30 Sept. lui ordonnant de montrer les plans) ne lui est pas parvenu. Sippell est à Chichester, sur le haut de l'Ottawa. Veuillez répéter la dépêche.

R. LAFLANME.

Réponse.

Ottawa, 2 Oct. 1874,

A R. LAFLAMME, Montréal.

Le télégramme à Sippell a été répété tel que désiré.

F. BRAUN.

Montréal, 5 Oct 1874. Est-ce que le rapport de Sippell ou de Page a été recu?

Réponse.

R. LAFLAMME. Ottawa, 5 Oct. 1874.

A R. LAFLAMME, Ecr.

Montréal.

Aucun rapport d'eux.

F. BRAUN

Montréal 15 Oct. 1874.

A F. BRAUN,

Sec. M. T. P. Ottawa.

Mais voilà qui est plus direct que le droit de passage ceul épuiserait tout le montant affecte à l'élargissement. Il faut renoncer au neuveau canal. vais tâcher de trouver un nouveau plan. JOHN PAGE.

#### VII.

RÉSUMÉ DE LA PREUVE JUDICIAIRE.

En résumé il est prouvé :

Que MM. Jetté, Laflamme, J. G. Marchand et autres, se sont empressés d'acheter sur les bords du Canal Lachine, un terrain considérable la veille de la publication du rapport de M. MacKenzie indiquant la politique du gouvernement à ce sujet ;

2. Que le premier ministre Mac-Kenzie et un membre du parle-MENT, M. Jetté, sont allés le 7 octobre obtenir de l'ingénieur en chef M. Page des renseignements, tenus secrets jusqu'à ce temps-là et d'une nature secrète d'après

les règles du Département

3. Que c'est l'HON. M. MacKEN-ZIE qui a conduit toute la transaction. MM. Jetté et Laslamme étaient à Ottawa ce jour-là. M. MacKenzie, dans son discours du 2 mars, a admis les avoir vus. Il appert maintenant que c'est lui qui a demandé à M. Page les informations nécessaires, et que c'est lui qui a donné ordre à M. Braun de les transmettre à M. Jetté, non pas de vive voix, mais par écrit;

4. Que le gouvernement, quoique mis en demeure de se réserver ces terrains, a négligé de le faire et a donné la chance aux spéculateurs, au moyen de ces informations scrètes, de faire monter ces terrains aux prix les plus ex-

horbitants

5. Que MM. MacKenzie et Jetté se sont avoués coupables en voulant cacher à la Chambré le 2 mars ce que la crainte leur a fait avouer

le 11 mars

6. Que MM, Jetté et autres ont Les propriétaires de terrains ont telle-profité de leur position comme ment fait monter le prix de la propriété, députés, pour faire connaître le jour de leur vente les avantages tenus secrets que la politique du gouvernement devait produire;

7. Que les ingénieurs avonent que la connaissance de ces avantages a fait monter les prix de ces terrains d'une manière déraisonna-

ble;

8. Que MM. Jetté, Laflamme et Cie, ont demandé au gouvernement des prix de fantaisie, savoir: \$425,000 pour ce qui leur avait coûté quelques mois soulement

auparavant \$100,000;

9. Que les spéculateurs dans le but de vendre plus cher au gouvernement ont nommé, dans la foule, des compères pour faire monter ces terrains d'une manière indue et établir une échelle de prix excessifs pour l'imposer au gouvernement lors de l'expropriation:

10. Quel le but de MM. Jetté, Laflamme, F. G. Marchand, W. Prévost et autres de faire monter des lots au risque de les garder tous, comme la chose est arrivée, était d'extorquer de l'argent du coffre

public.

Ce terrain leur coûtait 8 centins le pied. Un spéculateur ordinaire eûtété enchanté de vendre à 10, 12 et 15 centins. C'était déjà un beau bénéfice; mais ces messieurs avaient de plus hautes aspirations. Grâce à la divulgation des secrets du gouvernement, ils donnaient une couleur de vraisemblance aux enchères excessives que leurs compères mettaient sur les lots et la preuve que c'était bien là leur cal cul, c'est qu'ils ont demandé au gouvernement 30 et 35 centins, exactement les prix mis par leur compères.

Il ne nous reste plus qu'à ajouter le jugement sévère que les journaux grits rouges ou libéraux ont été obligés de porter contre MM. Laslamme et autres. Le Globe, au mileu d'un grand article s'est oublié jusqu'à dire

S'il est vrai que M. Jetté a reçu du gouvernement d'Ottawa des informations d'une manière corompue, la carriere de ce monsieur est pinie, et le gouvernement, a moins qu'il n'ait été un instruuent aveugle, doit tomber sur un vote de non-conflance.

Le Witess ne peut s'empêcher de dire :

Quant au gouvernement, on peut dire qu'il n'y a pas contre lui l'ombre d'une accusation, si ce n'est l'insinuation quo-M. Jetté et ses amis, qui comptaient au nombre de ses partisans les plus chauds dans la chambre et au-uehors, avaient appris en confidence quels seraient les terrains requis pour l'élargissement du canal Lachine. S'ILS ONT RECU QUELQUES CONFIDENCES, ELLES ÉTAIENT DE NATURE A LES ÉGARER, car la preuve publiée dans le Citizen, montre clairement que le gouvernement n'avait pris aucune décision sur la question, et il semblait y avoir toutes les raisons possibles pour fai e rné-VALOIR QUE LES PROJFTS DES TROIS OU QUA-TRE PERSONNES EN QUESTION,—en tant qu'ils étaient basés sur l'achat, par le gouvernement, de leur proprieté, -- SERAIENT DÉ-Joués. Ainsi les soupçons d'entente,s'ils ne sont pas réfutés, -sont du moins

Nous avons eu une entrevue avec unedes personues qui ont vendu ce terrain à
MM. Jetté et autres et nous avons appris
qu'elle considérait l'avoir vendu à son
juste prix, en vue des améliorations en
perspective. Toutefois étant homme pub'ic, et possedant plus de tact que ceux
auxquels il avait vendu, et qui avaient
acheté par l'entremise d'un courtier, il
profila de l'occasion de vendre avantageucement sa terre, sans avoir directement à
transiger avec le gouvernement."

"LES SPECULATEURS SE SONT NON SEULE-MENT PLACÉS EUX MEMES INTENTIONNELLE-MENT EN POSITION D'AVOIR A TRANSIGER AVEC LE GOUVERNEMENT, mais aussi avaient l'intention d'obtenir du gouvernemen!, pour un terrain, s'il était possible, une somme deux ou trois fois plus élevée que celle que ce dernier aurait eu à payer s'it avait acheté la terre dans le même temps qu'eux. Ce PROJET, POUVAIT ETRE BON, MAIS IL N'IMPLI-QUAIT PAS UN BIEN GRAND PATRIOTISME. SANS DOUTE IL ETAIT TENTANT DE QUAPRUP-PLEN \$240,000."

Suit le jugement.

Jugement de Son Honneur le Juge Tor- | " tels cas, les vendeurs resteront rance.

rand

dire ::

u du

orma-

CAR-

ET LE

TÉ UN

UR UN

er de

dire

d'une

it au

auds

it ap-

ter-

1 ca-

LQUES

RE A

dans

gou-

ision

avoir

PRÉ-

QUA-

ţu'ils

erne-

te,—

oins

une.

n a

pris

son

en en

pu-

EUX

ient

, il

eu-

at à

ILE-

LE-

VEC

'in-

our

me

ne-Ce

LI-

Œ.

DÉ-

quo

La présente action a été instituée à la suite d'une vente par encan faite par les demandeurs, au nombre de quinze, de six lots de terrain vendus au défendeur le 10 octobre dernier. La demande comporte que le défendeur soit sentencé à garder les lots et à payer un à compte de l'argent d'achat, qui était de \$97,057.50.

Le défendeur a répondu à l'action par une variété de plaidoyers.

Les deux premiers étaient la listispendence et la crainte de trouble, plaidoyers dont on a peu parlé dans l'argumentation et que la Cour se contentera de considérer comme non prouvés

Un troisième plaidoyer se plaint que le défendeur a acheté, avec de certaines conditions, qui n'out plus été remplies par les demandeurs.

Le défendeur dit :

"La condition 2e, signée par le "Défendeur se lit comme suit :

" 10. Le terrain vendu sur le ca-" nal, est borné en avant par une "lisière de terre d'environ 225 à " 250 pieds de profondeur, mesure " de la ligne actuelle de la pro-" priété du gouvernement, cette " réserve étant faite pour l'élargis-" sement du Canal Lachine. La " profondeur exacté de cettc ré-"serve sera déterminée par les "vendeurs ou par le gouverne-" ment, avant la passation des con-"trats. Jusqu'à la date de l'ex-"propriation, les acheteurs au-"ront le droit de communication " sur le canal par cette réserve. "Néanmoins, si les acheteurs pré-" féraient bâtir ces lots dans toute "leur popfondeur, ils pourraient " le faire en demandant leur op-

" propriétaires pour les fins d'expropriation, en ce sens que tous " les procédés pour cette fin seront " faits contre eux seuls, mais l'indemnité accordée sera au bénéfice de tels acheteurs. Les lots seront vendus au pied et non au " lot. "

Le défendeur se plaint que la profondeur précise de cette réserve n'a jamais été déterminée par les vendeurs ou par le gouvernement et par conséquent les demandeurs ne peuvent pas exiger du défendeur de passer un contrat de vente.

Les demandeurs disent que la détermination en question n'a aucune importance dans ce cas, vu que le défendeur a acheté les lots dans toute leur étendue; mais les demandeurs restent propriétaires pour les fins d'expropriation, et il est grandement important pour le défendeur qu'il connaisse la profondeur précise ou la quantité de terrain qui doit rester ainsi la propriété des vendeurs.

La cour ne voit pas que les demandeurs aient répondu à l'objec-

tion du défendeur.

Le défendeur plaide en sus qu'il y a eu de faux rapports et de fausses représentations relativement aux communications du terrain acheté avec le Canal Lachine et aussi relativement à l'élargissement du canal de ce côté. Les conditions telles que signées par le défendeur rapportent que " jusqu'à la date de l'expropriation, les acheteurs auront le droit de communication avec le canal par cette réserve. Ce sont les mots de la version anglaise. Les mots de la version française sont quelque peu différents, à savoir : que les acheteurs auront le droit de communi-"tion à l'époque de l'adjudica- cation avec la "barge" du canal. "tion; cependant, même, dans de Le défendeur remarque ici que s'il

y a ambiguité, elle doit être contre mon exécution du contrat à la somle vendeur et en faveur de l'acheteur. Le défendeur a aussi prouvé que les acheteurs ne pourraient! pas communiquer même avec la " barge" du canal, qu'en autant qu'il y aurait un morceau de terre qui sépare, appartenant au gouvernement.

Sur ce chef aussi, l'opinion de la Cour est que les conditions de la vente n'ont pas été remplies. Si le défendeur a été trompé par les rapports et les représentations des demandeurs, il est plus que probable que quelques-uns des demander se sont trompés eux-mêmes, car l'un d'eux, M. Quiun, examiné comme témoin, dit positivement qu'avant le procès, il était sous l'impression qu'ils avaient accès au canal, mais qu'après les rapports du gouvernement, son opinion était changée.

Le défendeur a aussi plaidé que les demandeurs out employé des puffers à la vente afin de faire monter les prix et produire une compétition qui ne pouvait pas être de bonne foi de leur part. Les demandeurs ont répendu qu'il y a une coutume existante pour employer les puffers dans l'intérêt des vendeurs, afin d'empêcher leur propriété d'être sacrifiée.

Les demandeurs alléguant cette coutume, en réponse à la plainte du défendeur, pourraient soulever la présomption qu'ils ne considéraient pas la plainte comme non fondée. Comme matière de fait, la Cour constate que les demandeurs avaient employé à la vente du 10 octobre plus qu'un puffer.

Mais les demandeurs disent, que le défendeur les a poursuivis en dommages pour ne pas lui avoir donné de titre pour la propriété qu'il avait achetée d'eux, le 10 Octobre, et estime son dommage

me de \$20,000.

Comment alors peut-il demander la nullité de la vente pour la raison que les demandeurs ont employés de faux enchérisseurs, ou puffers.

Le défendeur répond en citant l'art. 993 C. C. "La fraude est une cause de nullité quand les manœuvres pratiquées, pour une des parties à sa connaissance sont telles que sans cela l'autre partie n'aurait pas contractée. Le Code n'admet point qu'une perte ou un gain pécunier puisse être une cause de nullité. Il faut aussi remarquer que dans la cause du défendeur ainsi que dans ses opinions, l'emploi des puffers est invogué comme motif de nullité du contrat. Ce que le défendeur procurera aux moyens des dommages dans l'autre cas n'apparait pas maintenant, mais il a préféré des dommages qu'il n'a pas prouvés, et la cour en ce cas ne voit pas que l'allégation intervienne dans le motif de nullité actuellement sous considération.

La Cour ici, passera en revue brièvement les autorités qui traitent de la question des puffers. Les recherches du conseil ont commencé avec Cicéron, qui dans son traité de officiis, dit : Carendum est agitur ex retus contrahendis omne mendacium, non licitatorem, venditor, nec qui contra se liceatur, emptor opponent. Lib. 3, s. 15."

Nous avons ensuite le civillen Haberns dans les Prolectiones, liv. 18, tit. 2, 8, 7, qui dit que lorsque ia subornation ou l'emploi d'enchérisseurs faux ou futifs sont prouvés, le jugement doit être rendu contre la personne qui a fait usage de ces moyens.

Haberns ajoute: "Jus est cer-

om-

an-

la

em-

ou

ant

est

les

ine

ont

rtie

ode

un

me

re-

du

pi-

111-

du

ro-

res

as

les

et

ue

le

us

1e

ıi-

S.

n-

n

st

ıe

1-

ľ,

n

۲.

 $\mathbf{e}$ 

t

e

Dans notre jurisprudence, il n'y a eu qu'une cause de citée dans laquelle le juge a énoncé son opinion au sujet de l'emploi d'enchérisseurs. C'est la cause de Lawlor vs. Fages et vir 15 L. C. R. 25, ou l'opinion du juge, quoiqu'on ait dit, était certainement que l'emploi de tels enchérisseurs était une fraude.

Sans aucun donte la cause la plus célèbre, dans les temps modernes est celle de Boxwell vs. Christie, Cowp, 395, décidée par Lord Mansfield en 1776. On doit se rappeler que Mansfield avait les instincts et l'éducation d'un civilien, et la faveur que toutes ses décisions ont rencontré depuis, est une preuve de son jugement équitable et de là largeur de ses idées, qui en font un digne représentant des prêteurs de l'ancienne Rome. Dans cette cause, Lord Mansfield dit: "La base de toutes les transactions doit être la bonne foi ; et plus particulièrement de c-s transactions où il est donné à entendre au pûblic que les objets mis en vente seront acquis an plus offrant et véritable enchérisseur; ce ne peut jamais être le cas si le propriétaire, secrètement et privément, fait hausser le prix par une personne employée dans ce but; de plus, ces pratiques frauduleuses augmenteut et deviennent si fréquentes, que les hommes intègres se laissent engager dans la mauvaise voie, à leur corps défendant. Mais semblable pratique n'a jamais été ouvertement avouée. Un propriétaire de marchahdises, mises en vente à l'encan, n'enchérit pas endrait enchérir. Cette défense n'est 12 ves, 477." Vint ensuite le cas

tum hac parte, facti probatione pas défavorable au propriétaire, car plerumque laboratur." s'il ne veut pas que ses marchans'il ne veut pas que ses marchandises soient vendues au-dessous de leur vateur, il peut ordonner qu'elles soient mises en vente à leur orix et nou au-dessous. Une semblable ligne de conduite serait parfaitement juste. On bien le vendeur pourait faire comme Lord Ashburnham, lorsqu'il vendit une propriété considérable; il avait fait insérer, dans les conditions qu'il aurait le droit d'enchérir une fois, dans le cours de la vente, et il mit une euchère de 15 ou 20,000 Semblable condition est louis. juste parce que le public sait alors à quoi s'en tenir. "

> telle enchère est-elle juste? Si non, ce n'est pas un argument que de dire que c'est une coutume fréquente : l'agiotage, les jeux de hazard sont fréquents, cependant la loi les prohibe. Supposons qu'il y avait entente pour rabattre de tant, ce qui arrive quand les marchandises sont vendues par une per sonne à une autre avec qui elle est en relations commerciales: on rabat alors quelquefois de 10 à 15 par 100. Une telle entente entre le propriétaire et l'enchérisseur, dans une enchère, serait une fraude grossière. Quelle est la nature d'une vente par encan? C'est que les marchandises échéent à celui qui est véritablement l'enchéris-

" La question est celle-ci : une

pres marchandises. " Tel nous trouvons le cas de Condly vs. Parsons, 3 ves. 625 décidé par Lord Rosstym qui refusa d'appliquer la doctrine de Mansfield core pour lui-même, dans la salle au cas qu'il avait sous considérade la vente. Si semblable pratique tion. Il fut suivi par Sir william était permise, pas un d'eux ne vou- Grant, dans "Smith vs. Clarke,

seur le plus élevé. Ceci serait im-

possible si le propriétaire pouvait

enchérir privément sur ses pro-

de Howard vs. Caitle, C. D. et E. 644, en 1794, dans lequel Lord Kenym, alors juge en chef d'Angleterre, référant à l'opinion de

Mansfield, dit:

"Tout ce raisonnement est basé sur les principes les plus nobles de la morale et de la justice, principes qui ont pour but de conserver l'honnétetée entre les hommes." En 1846, dans Thornett vs. Hasnes, 15 Mees et Wab. 372, le Baron Pollock fit la remarque suivante: " Tous les cas, tant en loi qu'en équité, s'accordent en ceci, que, si an lieu d'une personne. plusieurs sont employées pour surenchérir, ceci devient une frande, car un seul suffit pour protéger la propriété, l'emploi de plus de personnes ne peut que faire exagérer le prix, et par conséquent rendre la vente nulle." En 1865, la cause Mortimer vs. Bell I. L. R. 10 Chap. App. était décidée, quand Lord Cranworth exprima l'opinion que la doctrine des Cours de loi (la doctrine de Mansfield) était plus saine que celle des Cours d'Equité, qui admettaient un puffer. Cette cause conduisit à la passation de la 30 et 31e Vict. chap. 48, afin de rendre la doctrine des. Cours d'Equité semblable à celle des Cours de justice.

Ce statut déclare que la juris prudence établie dans les cours de justice est que l'emploi d'enchérisseurs pour la forme (puffers) rend la vente absolument nulie et illégale et il décrète: Qu'à compter de la passation de cet acte toutes les fois qu'une vente de terrain par encan, aurait été valide en loi, même lorsque un enchérisseur pour la forme (puffer) aurait été employé, cette vente, sera considérée invalide en équité aussi bien

qu'en loi.

citation de la loi en Ecosse, pays où les principes du droit romain sont aussi en faveur que chez nous.

Bell, dans ses " Principes," "No. 131, sec. 2. Après avoir dit qu'elle est la loi anglaise sur le suiet, ajoute : " En Ecosse les cours condamnent absolument une telleintervention, (c'est-à-dire dans une enchère de bonne foi) et n'adoptent pas la doctrine qui consiste à limiter simplement l'intervention du propriétaire à une juste défeuse de ses droits en lui permettant de se précautionner et prévenir une vente qui serait au-dessous de la valeur réelle, et la doctrine américaine est semblable."

Si nous passons maintenant à la loi américaine, nous trouvous dans les œuvres de Kent, 5me. partie, sect. 39, page 701 qui, après avoir cité les autorités, conclut en ces termes : " La doctrine générale de la Cour Royale est la plus juste et la plus salutaire. En saine politique personnne en aucun cas ne doit être employée secrètement pour enchérir pour le propriétaire contre un enchérisseur de bonne foi à un encan public. C'est une fraude en loi, à la face même de

la transaction, etc., etc. "

La doctrine émise par Kent a été maintenue dans la cause de Veazie Williams, décidée en 1850, par la Cour Suprême des Etats-Unis. Après avoir cité un grand nombre d'autorités Woodbury, j, au nom de la Cour dit: " la fausse enchère est une déception, implique un mensonge, et est par conséquent repréhensible. Elle viole aussi une des principales conditions du contrat de vente par encan qui est que l'objet sera adjugé au plus offrant et véritable enchérisseur sans enchère pour la forme.

Et qu'on ne dise pas pour les Je ferai maintenant une seule justifier que les fausses enchères

Lord Mansfield, les jeux de hazard, l'agiotage et l'escamotage se voient sonvent aussi. Mais la loi défend ces choses.

tin

us.

dit

311-

irs

lle.

ne

p-

à

on

11-

nt

ir

le

16

la

15

e,

ir

es

19

et

i-

e

h t

e

e

e

e

Ce n'est pas répondre à cet argument que de dire comme on l'a fait, que Veazie avait enchéri volontairement, ou s'était déclaré sa-'isfait de son achat, et avait eu hâte de le terminer. Car dans tous ces différents cas, il agissait sous la fausse impression que d'autres qui avaient honnêtement éva- lué la propriété voisine, au même prix étaient dans le vrai, puisqu'ils se montraient aussi empressés d'enchérir que lui-même : Dans cette cause. La Cour Suprême s'exprimant par la bouche de M. le Juge Woodbury, dit que la canse Mansfield, Boxwell vs. Christie serait la cause à la lumière de laquelle seraient décidées toutes les causes de ce genre qui lui succèderaient.

Il y a une cause dans l'Etat de la Louisiane, qui à la vérité n'a pas une valeur aussi considérable, comme précédent, vû que le code de cet Etat avait un article qui déclare nulles les ventes où de fausses enchères sont faites à la connaissance des vendeurs. Mais c'est une cause intéressante comme un témoignage en faveur des principes gé-C'est cette cause de Baneraux le juge en chef Eustis dit : Cette maintenus. disposition de notre loi est en harmonie avec les principes établis/conséquence désoutée.

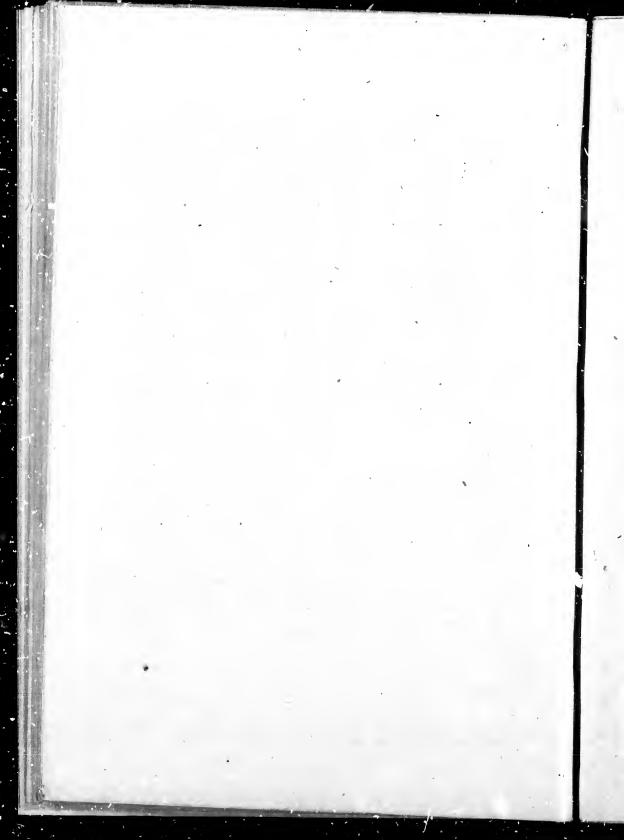
sont communes. Car, remarque | d'abord sur ce sujet en Angleterre, par Lord Mansfield dans cette cause de Boxwell vs. Christie, Comp. 395. Comme l'a observé subséquemment Lord Kenion, " toute l'argumentation dans cette cause repose sur les plus nobles principes de la moralité et de la justice, principes destinés à conserver l'honnêteté dans les négociations de l'individu avec l'individu."

La décision dans cette cause, continue le juge en chef Eustis, n'a pas été suivie dans tous les cas, soit dans la jurisprudence de l'Angleterre on des Etats-Unis, mais nous espérons que le temps et l'examen la rétabliront dans tous sa force, partout où les principes de loi et de morale publique sont d'accord.

Nous savons que c'est un usage général de conduire les ventes à l'encan de cette manière; mais c'est un usage que nous ne pouvons ni admettre ni justifier dans l'administration de la justice. Car il répugne également à la saine politique et à cet esprit de justice qui doit exister et auquel le peuple a droit de s'attendre dans la, vente d'une propriété ouvertement offerte à plus haut enchérisseur.

La conclusion à laquelle la Cour arrive sur le tout est que le 4ième et le 5ième plaidoyers du défendeur doivent être renvoyés ham vs. Bach, B. Louis, R. 290 ou les 1er, 2ème et 3ième plaidoyers

L'action des emandeurs est en



## TABLE DES MATIÈRES.

| $P_{\mathbf{A}}$                                                  | GES.     |
|-------------------------------------------------------------------|----------|
| Rendez Compte                                                     | 1        |
| Cause de leur faiblesse                                           | 3        |
| La Question du Nord-Ouest                                         | 6        |
| La seconde trahison                                               | 11       |
| Nos intérêts matériels                                            | 16       |
| Le chemin que nous payons                                         | 18       |
| Le faux Pacifique.                                                | 21       |
| Le cl.emin du Nord et le Gouvernement                             | 25       |
| Turpitude libérale                                                | 27       |
| Tout pour Ontario                                                 | 28       |
| Leur politique financière                                         | 32       |
| Les places,                                                       | 36       |
| Les Mennonités et les Canadiens                                   | 38       |
| La vertu libérale                                                 | 42       |
| Le Scandale Huntingdon                                            | 45       |
| Encore le Scandale Huntirgdon                                     | 48       |
| L'affaire des Limites                                             | 53       |
| Le silence de M. Thibaudeau                                       | 60       |
| Les chemins de fer et les conservateurs.                          | 62       |
| Le Cour Curvaine                                                  | 64       |
| La Cour Suprème.                                                  | 67       |
| La considia du nami national                                      | 68       |
| La comédie du parti national                                      | 71       |
| Le parti libéral et son but                                       | 75       |
| Mgr. Taché et l'amnistie                                          | 81       |
| La corruption des purs.                                           | 83       |
| I. Etrange coïncidence                                            | 84       |
| II. Moyen de donner une vaieur factice aux terrains               | 85       |
| IV. Comment ces Messieurs ont obtenu les informations officielles | 87       |
| V. Londinent des messieurs ont obtenu les Piloring lons onicienes | 90       |
| V. La fourberie éclate                                            | 93       |
| VI. Mensonges sur mensonges                                       | 95<br>95 |
| VII. Résumé de l'affaire Judiciaire                               | 95<br>97 |
| Jugement de l'affaire Jetté-McNaughton                            | 31       |

